

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N°FR9400590 « TRE PADULE DE SUARTONE, RONDINARA »



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU

bonifacio-mairie.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Endemys

Contenu

1 DIAGNOSTIC	7
1.1 Périmètre du site natura 2000	7
1.2 Données administratives	11
1.2.1 Les structures publiques.....	11
1.2.2 Les structures publiques gestionnaires	11
1.2.3 La démographie.....	12
1.2.4 Les programmes, documents et autres zonages réglementaires ou/et d'inventaire applicables à l'emprise du site Natura 2000.....	12
1.3 Situation des propriétés dans le site	18
1.4 Activités humaines et occupation du sol	20
1.4.1 Agriculture	20
1.4.2 Urbanisation	20
1.4.3 La chasse	22
1.4.4 La pêche.....	22
1.4.5 Le tourisme.....	22
1.4.6 Les projets.....	23
1.5 Milieux physiques	27
1.5.1 Géologie	27
1.5.2 Topographie	28
1.5.3 Eaux	29
1.5.4 Climat	31
1.6 Ecologie.....	33
1.6.1 Grands milieux.....	33
1.6.2 Les habitats naturels.....	38
1.6.3 La flore	49
1.6.4 La faune	54
1.6.5 Principales menaces sur la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000	62
1.7 Conclusion	63
2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MESURES DE GESTION.....	64
2.1 Objectifs	64
2.2 Mesures de gestion	65
3 CHARTE NATURA 2000.....	98

4 BIBLIOGRAPHIE	113
5 ANNEXES	117
5.1 Annexe 1 : Liste de l'ensemble des espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) citées sur le site Natura 2000 depuis 1900.....	117
5.2 Annexe 2 : Liste des espèces végétales remarquables citées dans la réserve naturelle des Tre Padule (OEC, 2014).....	124
5.3 Annexe 3 : Définition générale des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein du site Natura 2000.....	128

Listes des figures et des tableaux

Figure 1. Périmètre du site natura 2000	8
Figure 2. Ilot Natura 2000 de Tre Padule de Suartone (Source : INPN).....	9
Figure 3. Ilot Natura 2000 de Rondinara (Source : INPN)	10
Figure 4. Périmètre de la réserve naturelle des Tre Padule qui englobe une partie du site natura 2000 et de la réserve des Bouches de Bonifacio hors site Natura 2000	14
Figure 5. Périmètre des ZNIEFF	15
Figure 6. Cartographie des propriétés du site Natura 2000	19
Figure 7. Zones urbanisées aux abords du site natura 2000 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »	21
Figure 8. Pic de fréquentation estivale journalier et points d'accès au site Natura 2000.....	25
Figure 9. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre).....	27
Figure 10. Carte topographique au niveau du site Natura 2000 (Source : cartes-topographiques.fr) ..	29
Figure 11. Réseau hydrographique du site Natura 2000 (Source : Géoportail).....	30
Figure 12. Classement 2014 des eaux de baignade du site de Rondinara (Source : baignades.santé.gouv.fr)	31
Figure 13. Fiche climatologique de Bonifacio (Source : Météo-France)	32
Figure 14. Carte semi-schématique de la végétation du site de Rondinara (Paradis et al., 2006).....	45
Figure 15. Localisation des observations d'espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».....	61
Tableau I. Synthèse des données administratives.....	16
Tableau II. Synthèse des données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	26
Tableau III. Synthèse des données abiotiques générales	33
Tableau IV. Codification des habitats de la réserve naturelle (Source : Plan de Gestion 2014-2019 « Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone » de l'OEC, 2014).....	40
Tableau V. Facteurs d'influence et tendances évolutives des habitats d'intérêt communautaire à Tre Padule (Source : Plan de Gestion 2014-2019 « Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone » de l'OEC, 2014)	42
Tableau VI. Facteurs d'influence et tendances évolutives des habitats d'intérêt communautaire à Rondinara	47
Tableau VII. Espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) dont la présence a été attestée sur le site natura 2000 ces 10 dernières années (de 2004 à nos jours).....	50
Tableau VIII. Données quantitatives et qualitatives sur les espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».....	58
Tableau IX. Liste des espèces animales protégées du site Natura 2000	59
Tableau X. Mesures de gestion du site Natura 2000	65

Fiche d'identité du site Natura 2000

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)

Appellation du site : Tre Padule de Suartone, Rondinara

Code du site : FR9400590

Dates de désignation / classement :

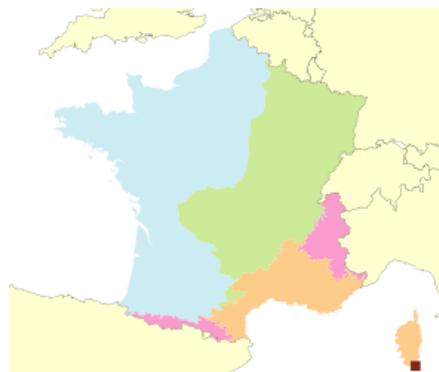
- Date site proposé éligible comme SIC : 30/04/2002
- Date site enregistré comme SIC : 07/11/2013
- ZSC : premier arrêté (JO RF) : 17/03/2008
- ZSC : dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Localisation du site Natura 2000 :

- Pays : France
- Région : Corse
- Département : Corse-du-Sud
- Commune : Bonifacio

Coordonnées du centre du site (en degrés décimaux) : Longitude : 9,23972°

Latitude : 41,46583°



Carte de localisation

Superficie totale : 257 ha

Cartographie du site : cf. Figure 1. Périmètre du site natura 2000.

Préfet coordinateur : M. le sous-préfet de Sartène

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : M. le maire de Bonifacio

Structure porteuse : Mairie de Bonifacio

Opérateur : Bureau d'études Endemys

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : cf. Arrêté préfectorale portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000.

1 DIAGNOSTIC

1.1 PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Cf. cartes ci-dessous :

- Figure 1. Périmètre du site natura 2000
- Figure 2. Ilot Natura 2000 de Tre Padule de Suartone
- Figure 3. Ilot Natura 2000 de Rondinara.

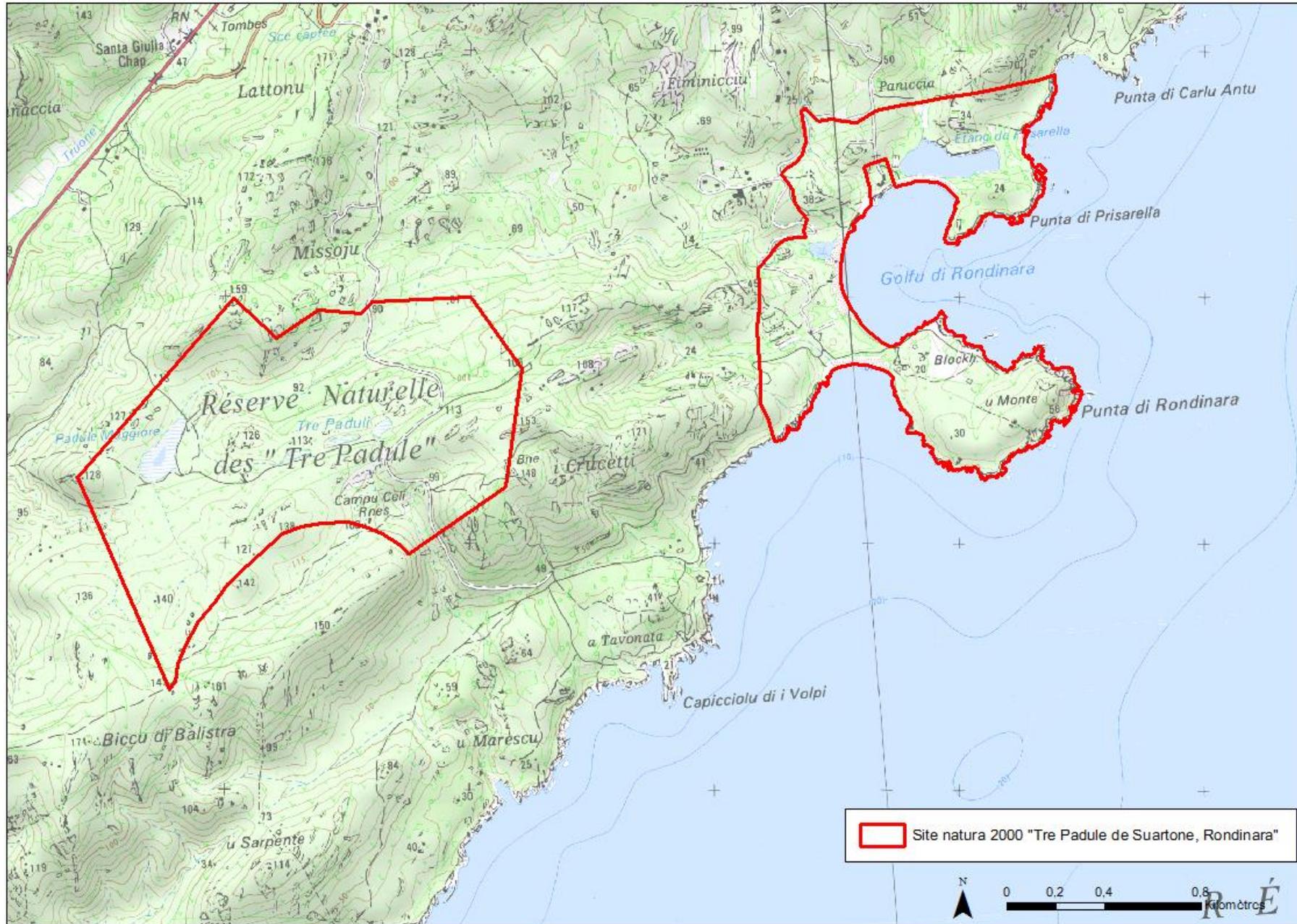


Figure 1. Périmètre du site natura 2000



Figure 2. Ilot Natura 2000 de Tre Padule de Suartone (Source : INPN)



Figure 3. Ilot Natura 2000 de Rondinara (Source : INPN)

1.2 DONNEES ADMINISTRATIVES

1.2.1 Les structures publiques

Le territoire du site Natura 2000 FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara » comprend quatre collectivités territoriales :

- **La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).** L'OEC est gestionnaire de la Réserve Naturelle des Tre Padule et gestionnaire délégué pour le compte du conseil général de la Corse du Sud des terrains du CELRL.
- **Le Conseil Général de la Corse du Sud,** gestionnaire des terrains du CELRL, mais il n'intervient pas directement en régie, il délègue la gestion des terrains à l'OEC. Notons la mise en œuvre de son agenda 21 avec notamment des actions prévues pour concernant les plantes invasives
- **La commune de Bonifacio,** elle détient le pouvoir de police sur l'ensemble de son territoire. Elle est également la présidente du comité de pilotage du site Natura 2000.
- **La Communauté de communes du Sud Corse.**

En outre, l'État par l'intermédiaire de la **DREAL Corse** intervient en tant que responsable de la politique générale de Natura 2000, financeur et assure la police de l'environnement. DREAL Corse.

1.2.2 Les structures publiques gestionnaires

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) dont la mission est d'identifier, acquérir et aménager des espaces naturels du littoral. Pour assurer la protection foncière des sites, l'établissement définit des périmètres d'intervention dans lesquels il acquiert des parcelles au gré de leur mise sur le marché par leurs propriétaires. Il en confie ensuite la gestion à un gestionnaire.

L'Office de l'Environnement de la Corse est gestionnaire de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone.

Le Conseil général de la Corse du Sud est le gestionnaire des terrains du CELRL, mais la gestion est déléguée à l'Office de l'Environnement de la Corse.

1.2.3 La démographie

Selon les populations légales de 2011 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2014, la population totale de la commune de Bonifacio est 3004 habitants.

Le site Natura 2000 ne comprend aucunes populations au sein de son périmètre. Néanmoins, des activités touristiques et nautiques se situent sur le site de Rondinara. La plage est très fréquentée en période estivale, le site de la Rondinara est une des plages les plus connues de Corse.

1.2.4 Les programmes, documents et autres zonages réglementaires ou/et d'inventaire applicables à l'emprise du site Natura 2000

Réserves Naturelles de Corse :

Une partie du site Natura 2000 se situe au sein de la *Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone*. La loi sur la Corse du 22 Janvier 2002 et le décret d'application n° 2005-491 en date du 18 Mai 2005 fixent de nouvelles dispositions en matière de création et de gestion de réserves naturelles. Cette compétence est attribuée à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC). La gestion de la réserve est concédée à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Cette réserve naturelle de Corse a été créée par le décret ministériel du 11 décembre 2000 portant création de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (Corse-du-Sud). Les parcelles cadastrales de la réserve naturelle sont les suivantes : Section P : parcelles n° 202, 203, 204 pour partie, 205 à 209, 310, 311, 329, 375, 377, 546 et 559. La superficie totale de la réserve est de 217 hectares 9 ares 57 centiares.

La Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone a été intégrée au territoire de la partie française du projet de Parc Marin International, ayant abouti le 7 décembre 2012 à la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale – Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (G.E.C.T.-P.M.I.B.B.), liant l'Office de l'Environnement de la Corse, gestionnaire des deux réserves et gestionnaire délégué des terrains du Conservatoire du littoral attenants, et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena.

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio : Cette réserve naturelle a été créée par le 99. Cette réserve naturelle est globalement maritime, elle ne concerne pas directement le site Natura 2000 mais il est important de noter sa présence limitrophe notamment par rapport à la plage de Rondinara et ses activités nautiques.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) :

- ZNIEFF type I n° 940030911 « Plages et zones humides de la Rondinara »
- ZNIEFF type I n° 940004111 « Mares des Tre Padule »

Site RAMSAR :

La Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone est également un site désigné au titre de

la Convention de RAMSAR, *Convention relative aux zones humides d'importance internationale* « Mares temporaires des Tre Padule de Suartone ». Sa superficie est de 217 ha.

Terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) :

Le CELRL a acquis 107 ha sur la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone et 17 ha sur le site de la Rondinara.

Sur la Rondinara, l'ensemble du site Natura 2000 se situe en zone d'acquisition autorisée. A Punta di Rondinara a été placée en zone préemption du CELRL.

Les zones archéologiques :

Il n'y a pas de zone archéologique particulière sur la zone du site Natura 2000. Néanmoins, il reste une zone sensible d'un point de vue archéologique.

Le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SDAGE :) :

Le SDAGE 2010-2015 du bassin de Corse fixe les objectifs de qualité des eaux pour une période de 6 ans. Le site Natura 2000 est concerné par le SDAGE notamment par l'orientation fondamentale n°3 « Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ». Le littoral sud-est de la Corse est concerné par la mesure 3A01 « Aménager les sites naturels et organiser les activités, les usages et la fréquentation du littoral ».

Prévention et Lutte contre les incendies :

La prévention et la lutte contre les incendies est encadré par différents documents de planification. Le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) 2013-2022 définit la politique régionale de prévention des incendies autour de 9 objectifs majeurs à réaliser et de « fiches action » sur différents volets de prévention. Sur le plan local du territoire de l'extrême-sud des plans sont en cours d'élaboration. L'élaboration et l'approbation des études de planification des équipements de prévention et de prévision sur le territoire qui accueille le site natura 2000 sont en cours.

Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées¹ :

- Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni*) – 2009-2014 (nouveau plan en cours d'élaboration),
- Plan national d'actions en faveur du Crapaud vert (*Bufo viridis*) 2014-2018,
- Plan national d'actions en faveur des Odonates 2011-2015.

¹ Documents cadres dont il faut tenir compte pour mettre en cohérence les fiches actions des différents documents.

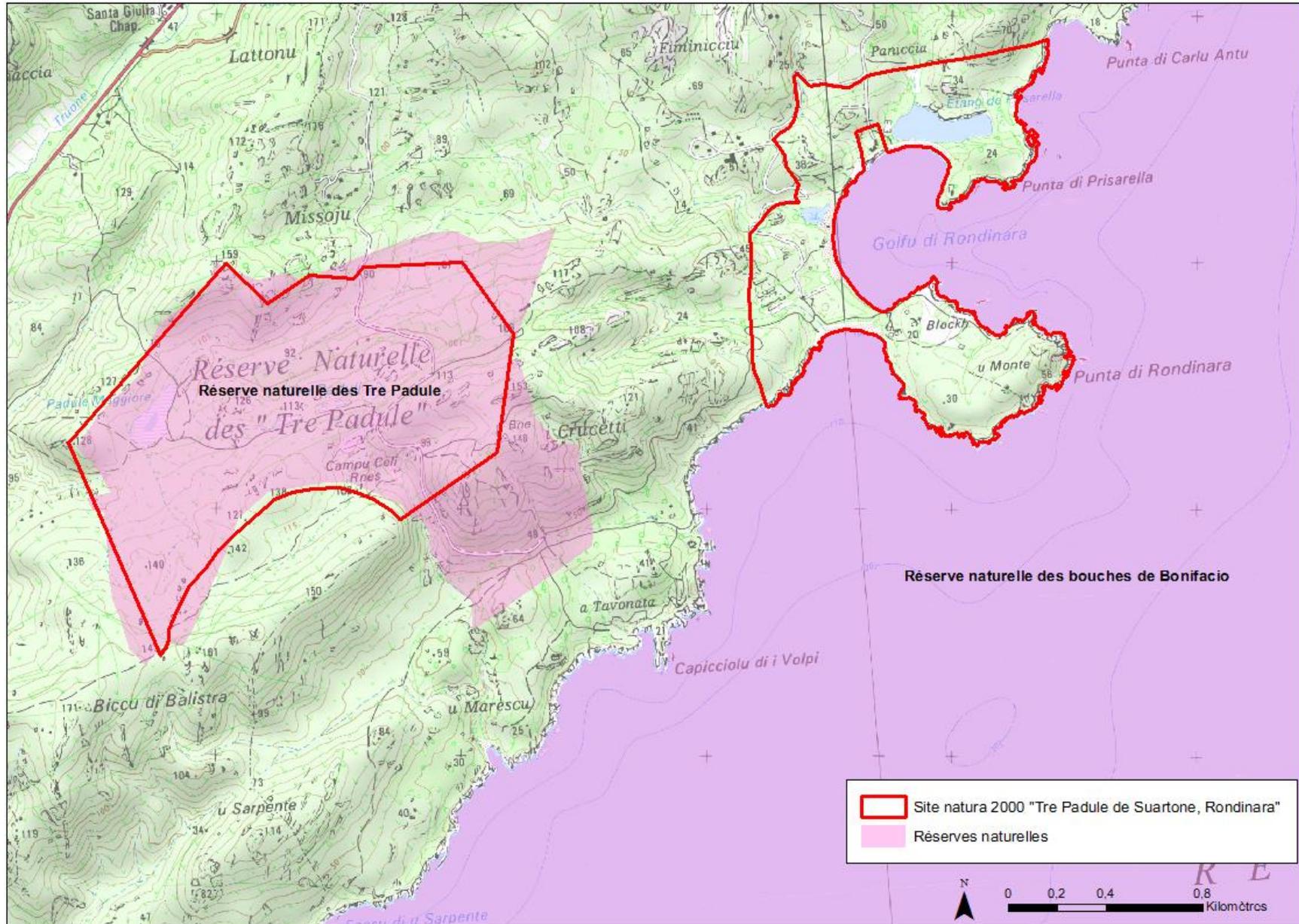


Figure 4. Périmètre de la réserve naturelle des Tre Padule qui englobe une partie du site natura 2000 et de la réserve des Bouches de Bonifacio hors site Natura 2000

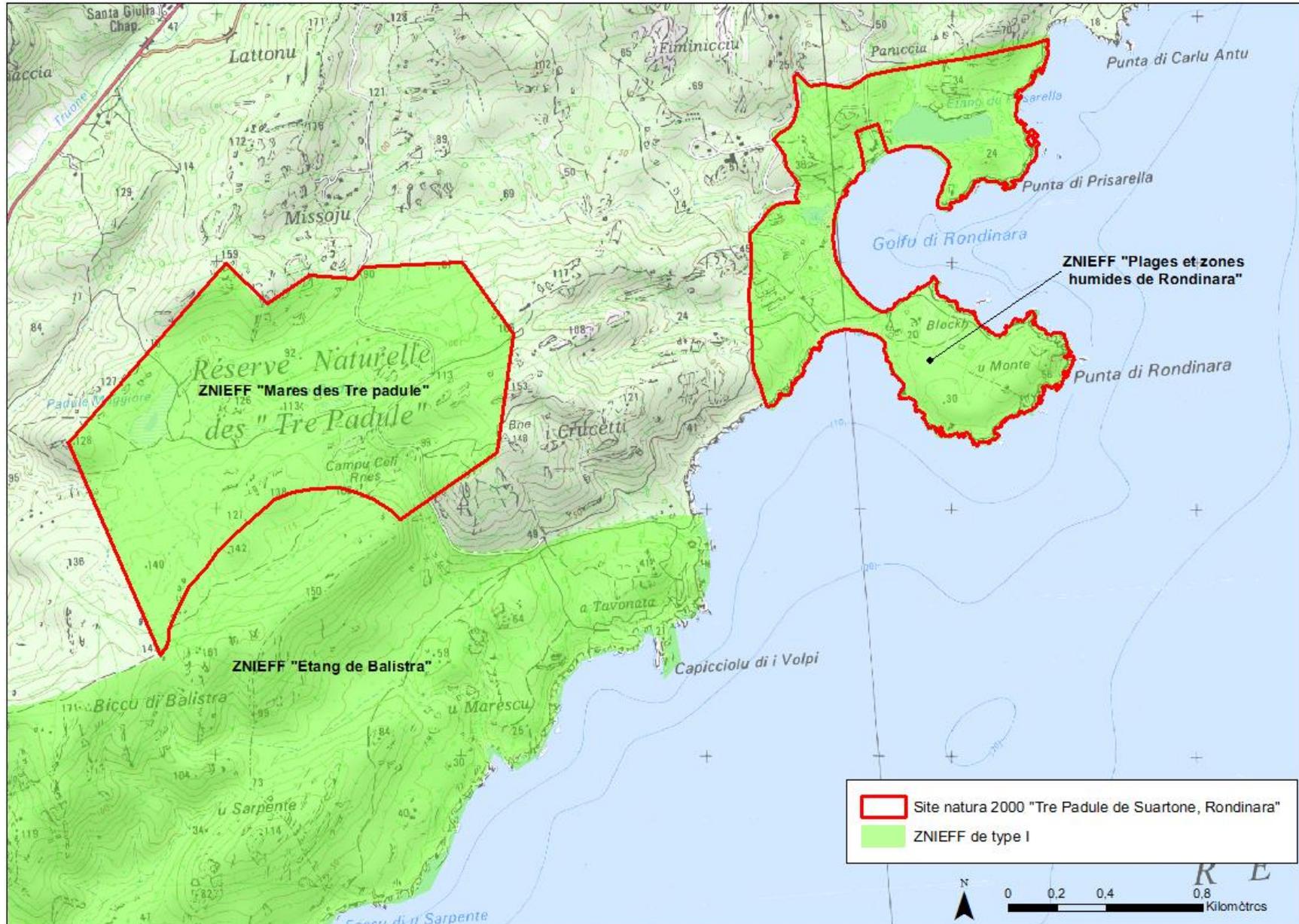


Figure 5. Périmètre des ZNIEFF

Tableau I. Synthèse des données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
État (DREAL Corse)	1	DREAL Corse	Rôle de financeur et de police de l'environnement.	DREAL Corse
Région	1	Collectivité Territoriale de Corse via Office de l'Environnement de la Corse.	Rôle de financeur et conduit certains programmes concernant la biodiversité. Compétence en création et gestion des réserves naturelles de Corse.	OEC
Département	1	Conseil Général de la Corse du Sud	Gestionnaire des terrains du CELRL	CG 2A
Communes	1	Commune de Bonifacio. Maitre d'ouvrage et Présidente du comité de pilotage.	Bonifacio, présidente du comité de pilotage et maitre d'ouvrage. Rôle de police sur leur territoire.	Mairie Bonifacio
Communauté de Communes	1	Communauté de communes du Sud-Corse	Peut prévoir des actions en faveur de la protection de l'environnement	Mairie Bonifacio
Structure publique gestionnaire	3	Conservatoire du littoral (CELRL) Conseil Général de la Corse du Sud Office de l'Environnement de la Corse	Le CELRL possède des parcelles du site Natura 2000 sur Rondinara et Tr Padule sont acquise par le CELRL qui a un rôle de conservation et de gestion du littoral et du patrimoine naturel Gestionnaire des terrains du CELRL. Aucunes parcelles acquises au titre des ENS au sein du site N2000 Gestionnaire de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone et de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Gestionnaire délégué du Conseil Général des terrains du CELRL.	OEC CG 2A CELRL

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
Habitants	En périphérie	Aucune habitation sur le site Natura 2000.	Fréquentation et utilisation du site Natura 2000.	Habitants
Réserves Naturelles de Corse	2	Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio	Conservation de la biodiversité et réglementation des activités humaines.	Réserves Naturelles de Corse
ZNIEFF	2	« Plages et zones humides de la Rondinara » « Mares des Tre Padule »	Connaissance sur la biodiversité	DREAL Corse INPN
Zone RAMSAR	1	Site RAMSAR n°1651 « Mares temporaires des Tre padule de Suartone »	Conservation de la biodiversité.	Zone RAMSAR
Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées	3	PNA Tortue d'Hermann PNA Crapaud vert PNA Odonates	Conservation des espèces menacées	DREAL Corse
SDAGE	1	Orientation fondamentale n°3 « Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ». Mesure 3A01 « Aménager les sites naturels et organiser les activités, les usages et la fréquentation du littoral ».	Préservation des milieux aquatiques et actions de conservation en faveur des mares temporaires.	SDAGE

1.3 SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Le site Natura 2000 est constitué de parcelles publiques et privées. Les sites de Tre Padule et de Prisarella appartiennent an majorité au CELRL. Les parcelles privées du site Natura 2000 représentent environ 214 hectares et le ministère de la défense est propriétaire de 0,9 ha. Il est important de noter que les parcelles privées se situant sur Rondinara appartiennent en majorité à un même propriétaire. Il est remarqué que la parcelle n°176 reste sans propriétaires.

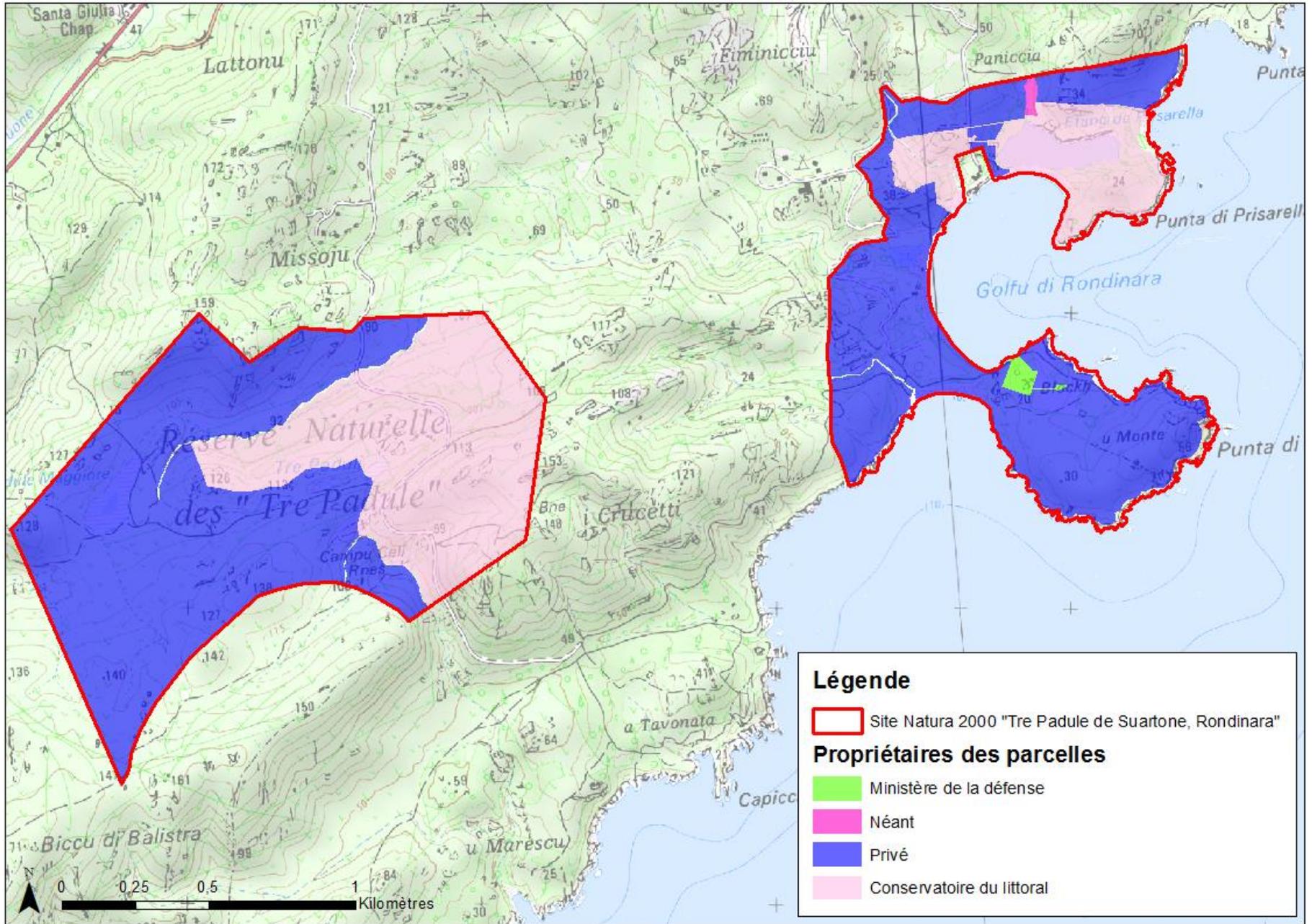


Figure 6. Cartographie des propriétés du site Natura 2000

1.4 ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL

1.4.1 Agriculture

Selon des services de la DDTM 2A, il n'est pas recensé de déclarations de surface pour l'année 2014 sur l'ensemble du site Natura 2000.

Historiquement, le site des Tre Padule avait une vocation agropastorale. Dans les années 60, une famille de bergers d'origine sarde a occupé la bergerie. A cette époque, la zone était parcourue par des troupeaux de chèvres. Certaines des mares ont peut-être alors été un peu creusées afin de les maintenir en eau à la fin du printemps et ainsi abreuver le bétail.

Actuellement, des bovins en pâturage extensif circulent sur le site des Tre Padule notamment à proximité de Padule Maggiore mais leur nombre reste toutefois limité. Les bovins circulent librement dans un grand périmètre incluant la réserve naturelle et y pénètrent par des itinéraires variés.

Sur le site de Rondinara, des bovins divaguent occasionnellement sur la plage et l'arrière plage.

1.4.2 Urbanisation

Zones urbanisées :

Le site Natura 2000 n'est pas urbanisé, la paillote sur la partie sud de la plage de Rondinara est la seule urbanisation du site. Diverses zones urbanisées se situent en périphérie du site accueillant des résidences principales, secondaires et locatives, ainsi qu'un camping. → cf. Figure 7. Zones urbanisées aux abords du site natura 2000 « Tre Padule de Suartone, Rondinara ».

Documents d'urbanismes :

La commune de Bonifacio est réglementée par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en 2006.

Le site Natura 2000 se situe entièrement en zone NR qui correspond aux espaces naturels identifiés comme remarquables au titre de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme. Par ce zonage et le règlement qui s'y applique, le site Natura 2000 est protégé de l'urbanisation.

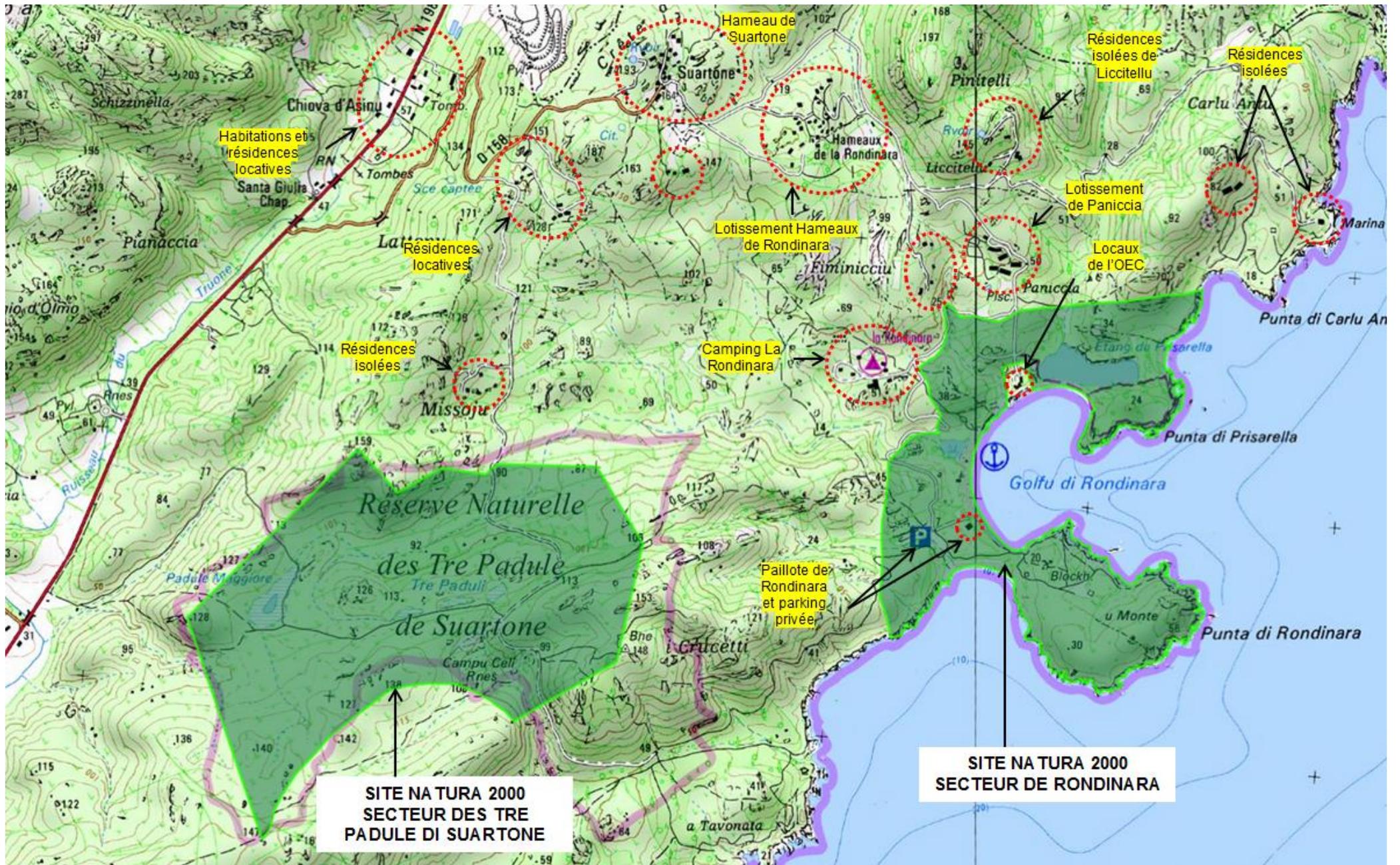


Figure 7. Zones urbanisées aux abords du site natura 2000 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

1.4.3 La chasse

Sur la commune de Bonifacio, la chasse est organisée par une association de chasse. Il est identifié une pratique de chasse notamment sur le site des Tre Padule. Quelques battues au sanglier sont organisées mais le nombre de chasseurs fréquentant la zone reste néanmoins limité. Aucune incidences notables spécifiquement liée à la chasse n'est identifiée, à noter toutefois que des procès-verbaux ont été émis par l'OEC (gestionnaire de la réserve) du fait de la dégradation des pistes par le passage de 4x4 lors de battues.

1.4.4 La pêche

Sur l'ensemble du site les activités de pêche sont essentiellement pratiquées à partir de la plage de Rondinara, pêche sous-marine ou à la canne.

1.4.5 Le tourisme

Accueil du public et hébergements touristiques

Le site Natura 2000 se situe dans l'Extrême Sud de la Corse entre Porto-Vecchio et Bonifacio qui comme on la noté est un haut lieu touristique de l'île. Le sud de la Corse est l'un des territoires de Corse le plus fréquenté en période estivale. Ce territoire représente 24% de l'offre touristique régionale en 2013 soit 815 établissements touristiques et 37 500 lits (source : Observatoire du Tourisme de la Corse). La commune de Bonifacio sur laquelle s'inscrit le site natura 2000 contribue significativement à l'offre d'hébergement touristique (cf. ci-dessous). De plus, la plage de Rondinara fait partie des plages les plus réputées de Corse. Ainsi, c'est naturellement que la plage de Rondinara est particulièrement fréquentée en période estivale avec un flux touristique très important².

Offre d'hébergement touristique de la commune de Bonifacio (selon l'INSEE au 1er janvier 2014)

	Hôtels	Campings	Autres hébergements collectifs (villages de vacances...)
Nombre d'établissements	17	8	7
Nombres de places d'hébergement	416	1292	674

Aucun hébergement touristique n'est présent sur le site Natura 2000 mais diverses zones urbanisées en périphérie immédiate du site natura 2000 accueillant des résidences secondaires et locatives, ainsi qu'un camping sont présentes. (cf. Figure 7. Zones

² [1145 personnes / jours en pic de fréquentation le 12 aout 2014, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**]

urbanisées aux abords du site natura 2000 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

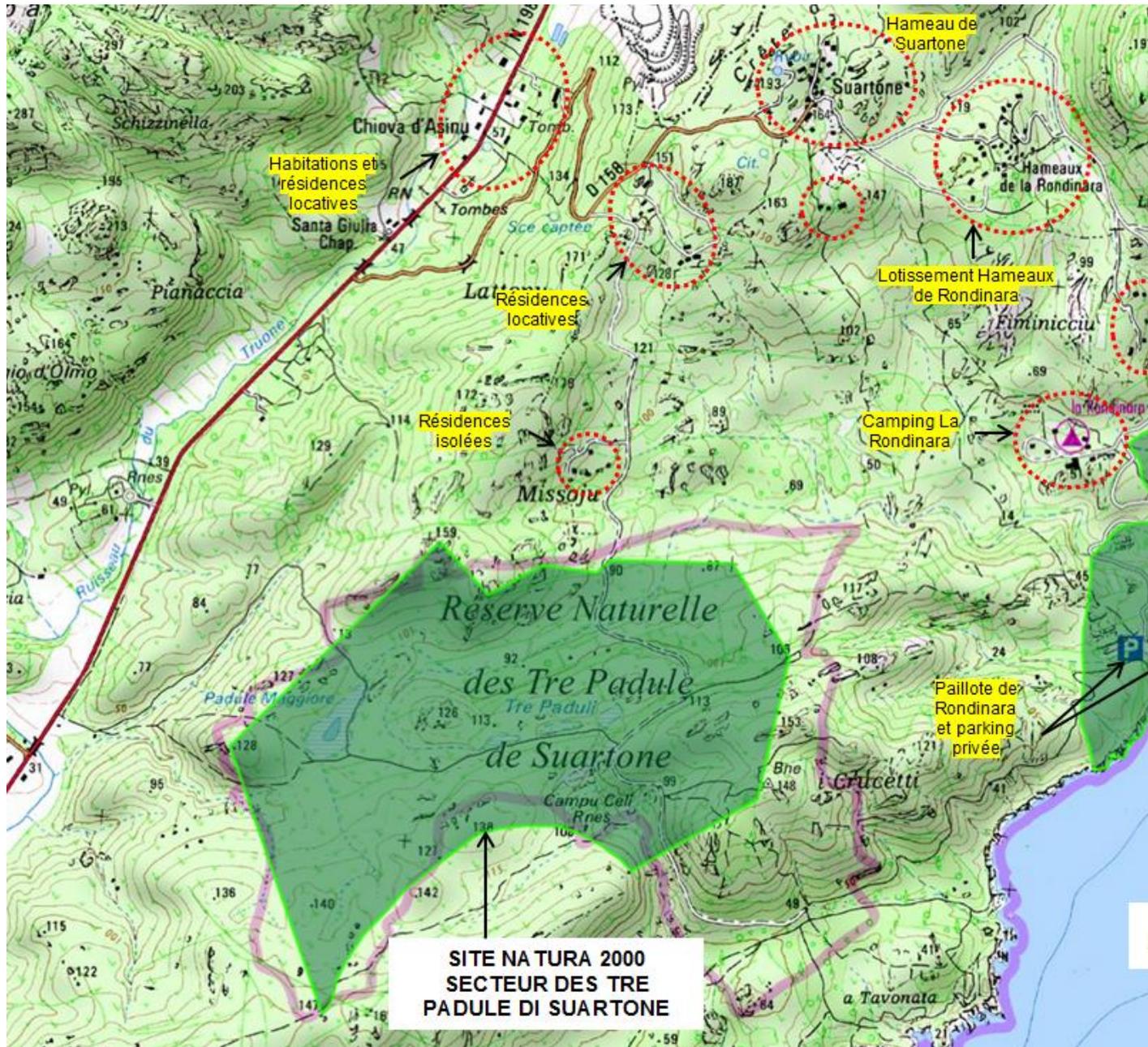


Figure 7. Zones urbanisées aux abords du site natura 2000 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »).

De plus, une paillote ou restaurant de plage est présent sur la partie sud de la plage de Rondinara au sein du périmètre natura 2000 où sont également proposées des activités nautiques avec présence d'un ponton (n°dossier AOT 14/088 pour la SA Rondinara loisirs). Un parking payant est aménagé au sein du site Natura 2000 par le propriétaire des terrains (parcelles 308 et 309) afin d'organiser le stationnement des véhicules en arrière plage, facilitant l'accès et le stationnement à la plage. Des poches de stationnements accessibles (non payantes celles-ci) sont également présente au niveau des locaux de l'OEC.

→ Ces différentes infrastructures essentiellement à vocation touristique à proximité et au sein du site favorisent et induisent une fréquentation du site natura 2000 au niveau de la plage de Rondinara, mais pas ou très peu sur le secteur Natura 2000 des Tre

Padule.

La fréquentation de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone a été évaluée en 2011 à 155 visiteurs dont 56% de scolaires, 30% de scientifiques et 6% de grand public. L'OEC, gestionnaire de la réserve accueille en majorité un public scolaire et scientifique. Selon l'OEC la fréquentation a tendance à augmenter.

La Figure 8 présentent une synthèse de la fréquentation estivale et des points d'accès motorisé (route, pistes) ou pédestre (sentiers) au site Natura 2000.

Activités de pleine nature

Concernant le site des Tre Padule, les principales activités de pleine nature recensées sont la promenade à pied et la chasse.

Concernant le site de Rondinara, les principales activités recensées sont :

- les activités nautiques proposées par la société Rondinara loisirs (location de kayak et pédalo, ...),
- la baignade sur la plage de Rondinara,
- la plaisance,
- la promenade à pied notamment sur le sentier aménagé par le CELRL qui part de l'étang de Prisarella et réalise une boucle sur la Punta di Prisarella.

1.4.6 Les projets

Actuellement, Il n'est pas recensé de projets privés sur le site Natura 2000. Plusieurs projets de l'OEC et du CELRL liés à la gestion de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone³ et des terrains du CELRL⁴ sont identifiés.

³ *Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014).*

⁴ *Plan d'intentions paysagères et propositions d'aménagement pour les sites des Tre Padule et Prisarella (Freytet, 2015)*

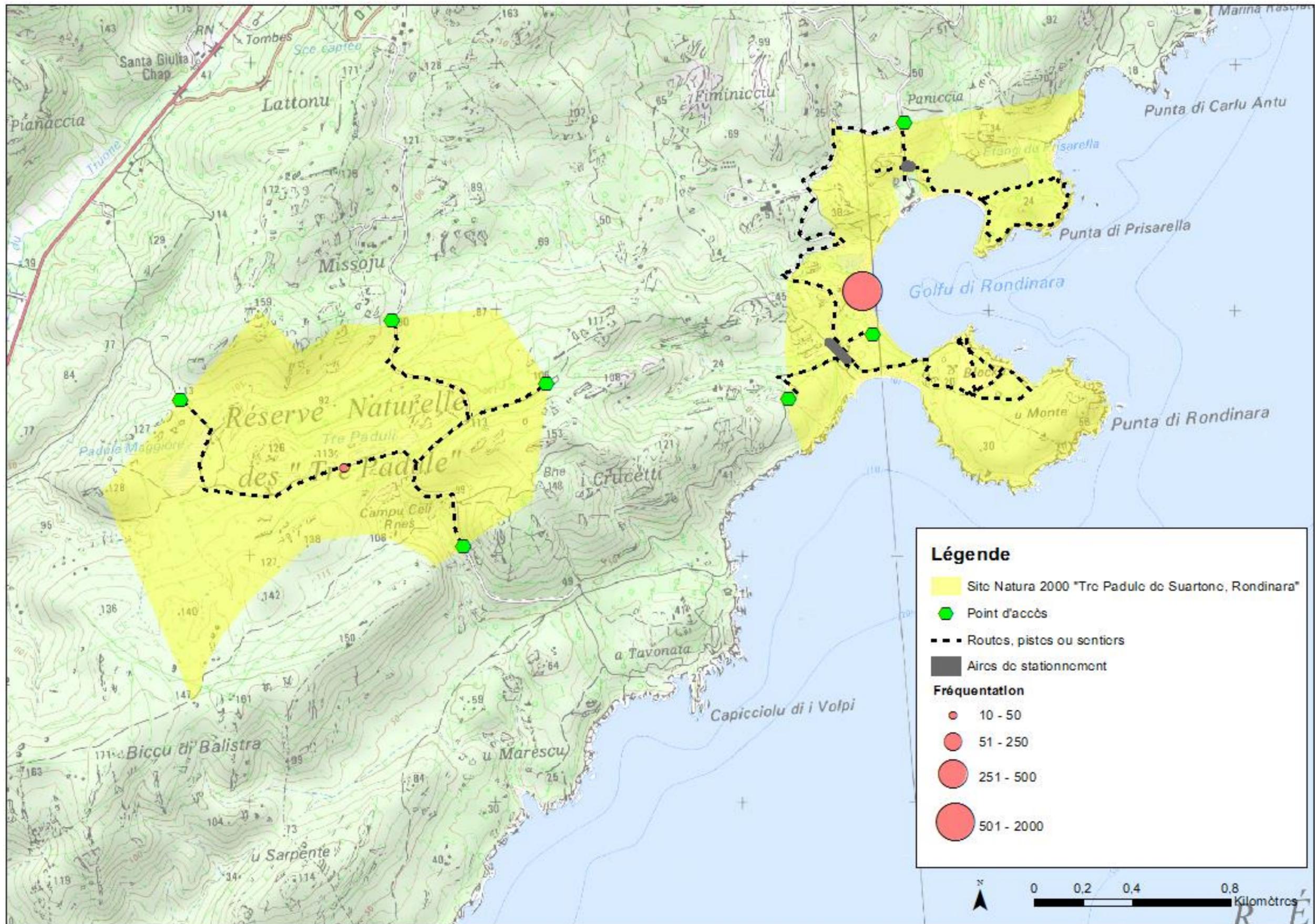


Figure 8. Pic de fréquentation estivale journalier et points d'accès au site Natura 2000

Tableau II. Synthèse des données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Agriculture	140	0	Aucun d'agriculteur identifié sur le site Natura 2000 mais quelques bovins occasionnels en pâturage extensif sont remarqués.	DDTM2A OEC / agent pastoral
Urbanisation	401	La paillote sur la partie sud de la plage de Rondinara est la seule urbanisation du site	Le site Natura 2000 n'est pas urbanisé, la paillote sur la partie sud de la plage de Rondinara est la seule urbanisation du site. Diverses zones urbanisées se situent en périphérie du site accueillant des résidences principales, secondaires et locatives, ainsi qu'un camping. La commune de Bonifacio est réglementée par un PLU : le site Natura 2000 se situe entièrement en zone NR ce qui interdit toute urbanisation nouvelle	Mairie Endemys (observation <i>in situ</i>) IGN
Chasse	230	Aléatoire	Chasse est organisée par une association de chasse communale. Chasse principalement présente sur le site des Tre Padule (chasse au sanglier principalement).	OEC
Pêche	-	Aléatoire	Activité de pêche du bord de mer à partir de la plage de Rondinara.	OEC
Tourisme	-	Rondinara : 1145 personnes / jours en pic de fréquentation le 12/8/2014 Tre Padule de Suartone : 155 personnes en 2011.	Rondinara : haut lieu touristique de Corse, très forte fréquentation, favorisé par les infrastructures touristiques existantes. Activités de pleine nature à Rondinara : activités nautiques (kayak et pédalo), la baignade, la plaisance, la promenade à pied. Tre Padule de Suartone : faible fréquentation, mais qui a tendance à augmenter. L'OEC, gestionnaire de la réserve accueille en majorité un public scolaire et scientifique. Seules activités de pleine nature : la promenade et la chasse.	OEC CELRL
Projets	948	2	Mise en œuvre du (1) Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014) et (2) du Plan d'intentions paysagères et propositions d'aménagement pour les sites des Tre Padule et Prisarella (Freytet, 2015).	OEC CELRL

1.5 MILIEUX PHYSIQUES

1.5.1 Géologie

D'après la carte géologique au 1:250 000 (Rossi & Rouire, 1980), le substratum principal de la partie du site recouvrant la réserve naturelle de Tre Padule, est un granite hercynien leucocrate (γ^2), c'est-à-dire alcalin et peu altérable.

La réalisation d'une nouvelle carte géologique au 1:50 000 Sotta-Bonifacio- Santa-Teresa-di-Gallura (Orsini *et al.*, 2010) (Figure 9) apporte des précisions sur la géologie du site. Il apparaît, sur pratiquement tout le site, un leucomonzogranite à grain fin. De façon anecdotique, au sud-ouest affleure un leucomonzogranite à gros grains et au sud-est une granodiorite. Des filons de roches équivalentes mais volcaniques, soulignent les fractures.

Toutes ces roches appartiennent à la deuxième suite magmatique calco-alcaline (U2) qui a été datée du Carbonifère supérieur au Permien supérieur.

Parallèlement à la réalisation de cette nouvelle carte géologique, une étude des éléments de géologie de la réserve naturelle a été menée (Ferrandini *et al.*, 2010). L'exploration du sous-sol des mares a permis la découverte d'un nouveau témoin du volcanisme miocène inférieur. Il s'agit de tufs vitroclastiques à cristaux, lapilli et ponce, présentant une analogie avec ceux des autres gisements de volcanites de la région et dont les âges sont compris entre 21,2 et 20,27 Ma (OEC, 2014).

Concernant la partie du site recouvrant le golfe de Rondinara, les roches constitutives de l'ossature du site sont des granites alcalins. Les alternances gel-dégel des périodes périglaciaires du quaternaire ont cassé ces granites et provoqué la formation de cailloutis (Paradis *et al.*, 2006). Notons également la présence de plages de sable (Mz) et d'alluvions actuelles (F_2).

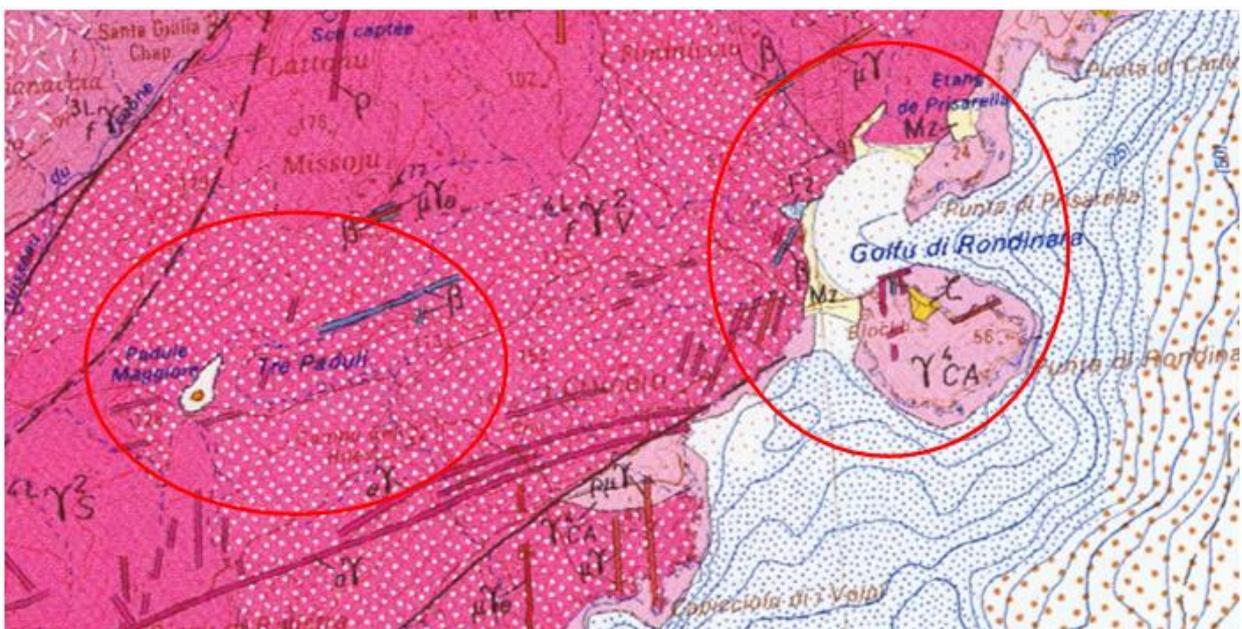


Figure 9. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre)

Les sols de la Réserve Naturelle de Tre Padule de Suartone

Une étude détaillée des formations superficielles devra être réalisée. A l'exception des données sur Padule Maggiore, les indications sur la nature des types de sol sont données en se basant sur quelques observations rapides :

- Les pentes des collines sont par endroit tapissées de colluvions, vraisemblablement d'origine périglaciaire pour la plupart.
- Le substrat des zones planes ou de faible pente est généralement peu épais et variable dans l'espace. Le sol de Tre Padule Est et de la partie plane au sud-est de Padule Maggiore est constitué de sable, limon et limon argileux. Au niveau de Tre Padule Centre et Tre Padule Ouest, sable et limon dominant et de nombreux cailloux occupent le sol.
- A sa périphérie, Padule Maggiore présente un substrat de même type que celui des autres mares des Tre Padule, c'est-à-dire une très faible épaisseur de sable et de limon. Mais sa partie centrale montre une importante couche d'argile résultant d'un ancien dépôt (épisode volcanique). Des boules de granite affleurent ponctuellement.
- Les dépôts organiques sont très faibles dans toutes les mares.
- Dans le thalweg Nord abondent par place des sables et des limons.

Concernant la partie du site Natura 2000 recouvrant le golfe de Rondinara, aucune donnée concernant les sols n'est disponible.

1.5.2 Topographie

Le site Natura 2000 se situe sur le littoral, il se compose de deux parties distinctes. Une, au niveau du golfe de Rondinara, recouvrant la plage et l'arrière plage et une autre, au niveau de la réserve des Tre Padule de Suartone, réunissant trois sommets culminent de 127 à 159 mètres d'altitude. L'altitude du site varie donc de 0 à 160 mètres environ (Figure 10). La pente est relativement faible.

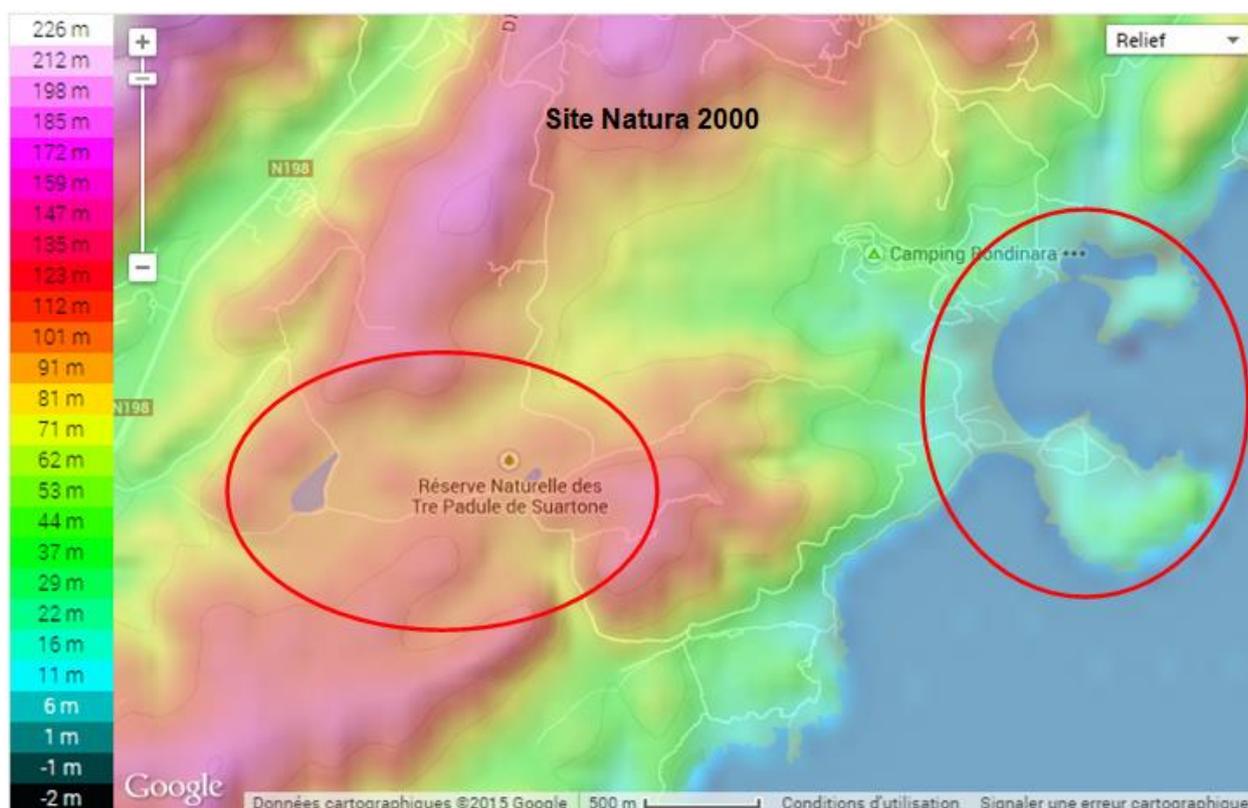


Figure 10. Carte topographique au niveau du site Natura 2000 (Source : cartes-topographiques.fr)

1.5.3 Eaux

1.5.3.1 Eaux de surface

Le réseau hydrographique au sein du site Natura 2000 concerne en majeure partie des plans d'eau et les cours d'eau qu'ils créent. Les mares de Padule Maggiore et de Tre Padule reçoivent les eaux de trois bassins versants : un d'environ 5 ha pour les Tre Padule Est et Centre, un autre de 5 ha pour Tre Padule Ouest et un dernier d'environ 30 ha pour Padule Maggiore.

Il arrive que le trop plein d'eau s'évacue à l'extérieur des mares. Celui de Tre Padule Centre s'écoule vers Tre Padule Est, celui de Tre Padule Est s'évacue dans un ruisseau qui termine son cours dans la mer, près du lieu-dit «u Marescu » et celui de Tre Padule Ouest dans un petit talweg aboutissant dans un ruisseau se terminant dans le marais de Rondinara. Ces écoulements du trop-plein d'eau correspondent à un exorésisme momentané qui se produit surtout en hiver et début de printemps.

A l'inverse, Padule Maggiore est totalement endoréique. Un trop plein d'eau s'écoule parfois vers le sud-est de la mare par la piste.

Notons également la présence de l'étang de Prisarella dans le golfe de Rondinara (Figure 11).

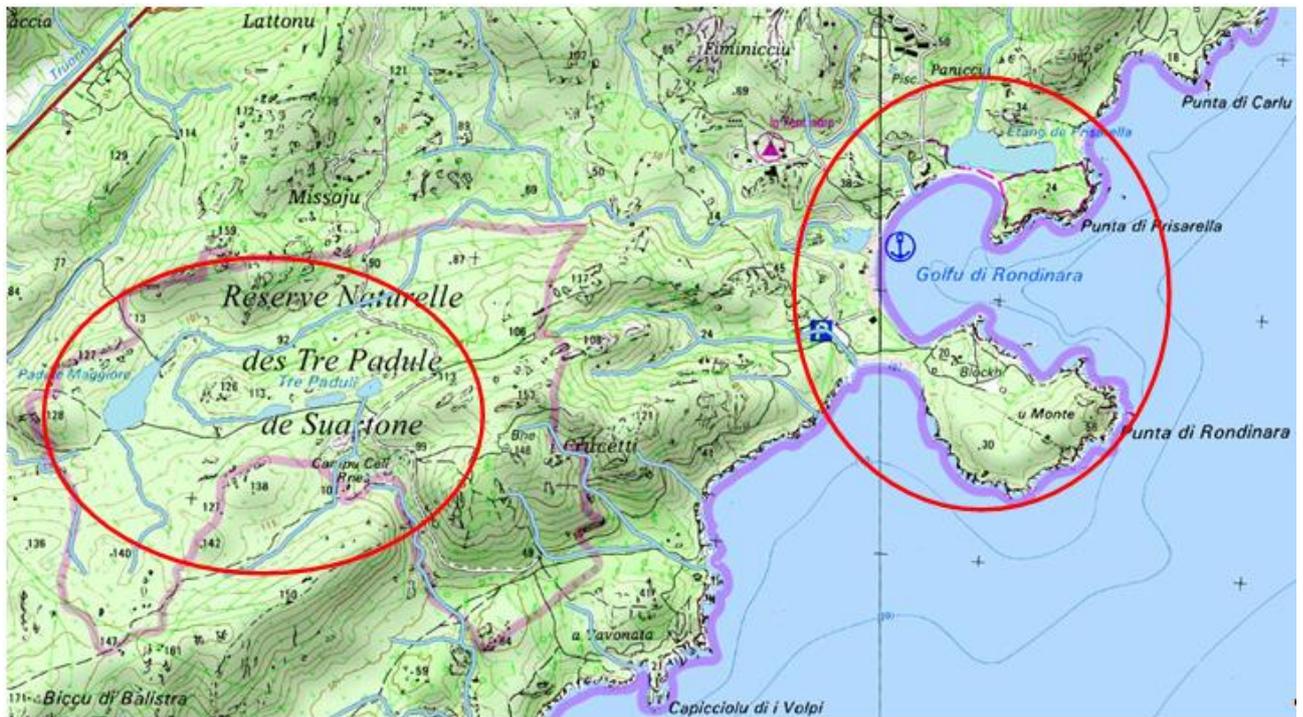


Figure 11. Réseau hydrographique du site Natura 2000 (Source : Géoportail)

1.5.3.2 Eau potable

D'après la banque de données BSS (Banque de données du Sous-Sol), aucun point d'eau capté (forage, puits et autre point d'eau) n'est présent au sein du site Natura 2000.

1.5.3.3 Assainissement des eaux usées

Aucune station d'épuration n'est présente sur le site Natura 2000.

Selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, une station d'épuration est présente sur la commune de Bonifacio, elle se situe au niveau de la ville de Bonifacio. Il s'agit de STEP de 8000 équivalents/habitants (eq/hab).

La paillote présente sur le site dispose d'un système d'assainissement individuel.

1.5.3.4 Eaux de baignade

Un site de baignade, suivi par le ministère de la santé, est présent sur le site Natura 2000. Il s'agit de la plage de Rondinara. D'après le classement 2014, le site admet une excellente qualité des eaux de baignade (Figure 12).

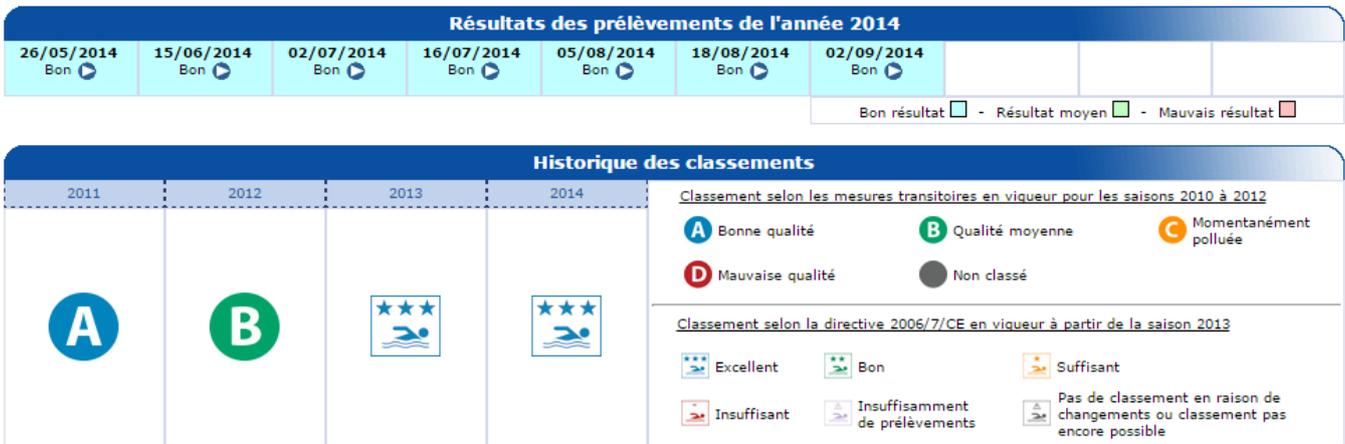


Figure 12. Classement 2014 des eaux de baignade du site de Rondinara (Source : baignades.santé.gouv.fr)

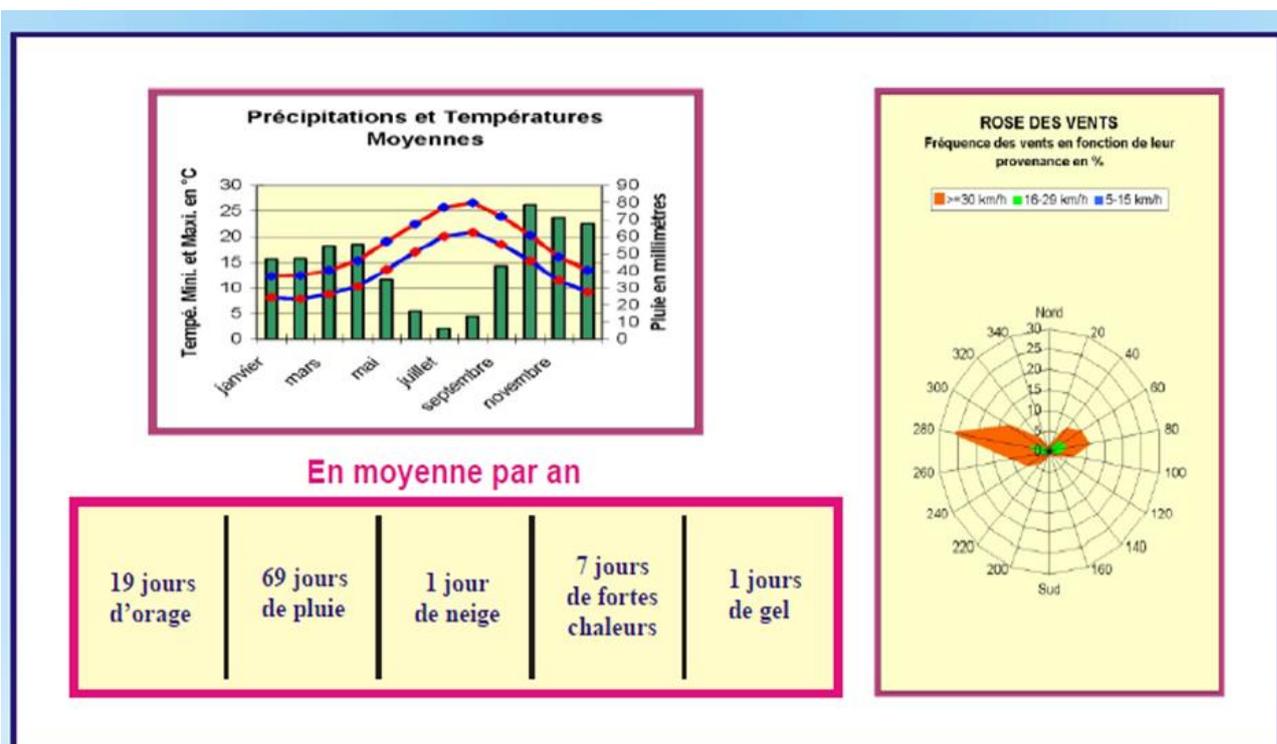
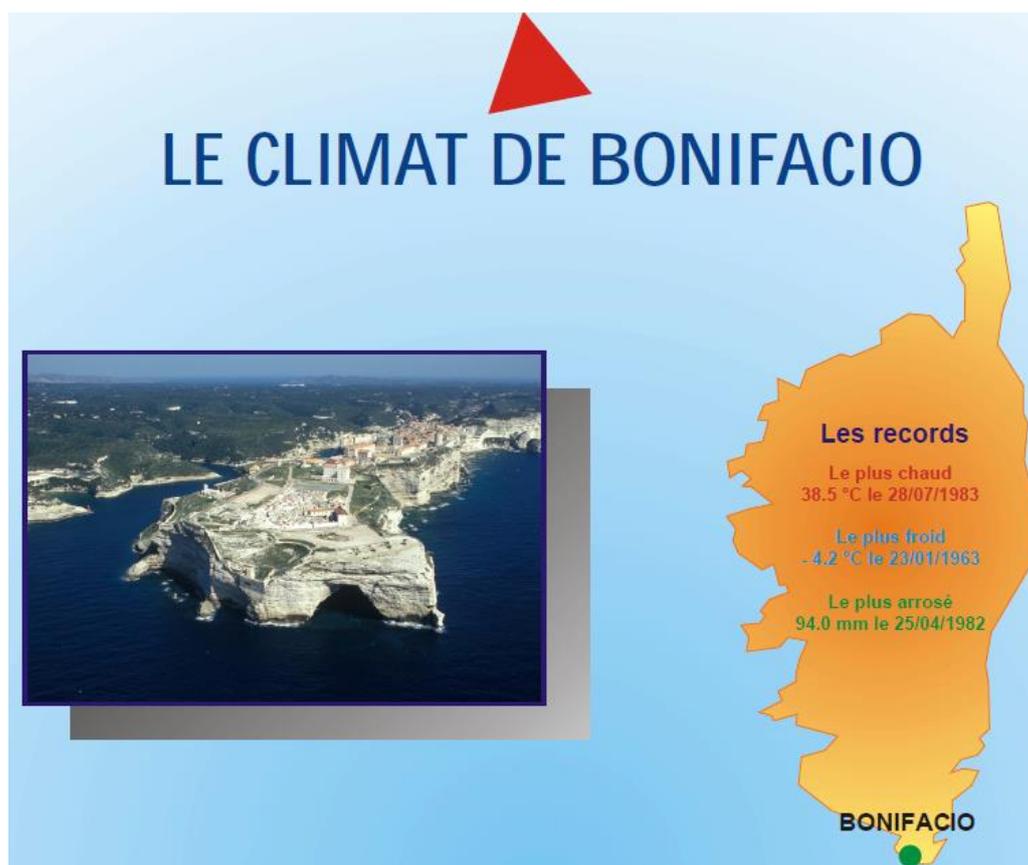
1.5.4 Climat

Pour définir le climat du site, nous avons utilisé les données météorologiques de la fiche climatologique de Bonifacio (Figure 13).

Concernant les températures, la moyenne sur une année est de 16°C. Les moyennes vont de 10°C en hiver (janvier) à 23°C en plein été (juillet). Le record de température la plus élevée est de 38,5°C en 1983 et la plus basse est de -4,2°C en 1963. Notons donc que les températures sont relativement douces tout au long de l'année.

Concernant les précipitations, la moyenne sur une année est de 45,2 mm. Les moyennes vont de 5 mm en été (juillet) à 80 mm en automne (octobre). Les précipitations sont plutôt modérées le reste de l'année aux alentours de 50 mm. Le record de précipitations les plus importantes s'élève à 94.0 mm en un jour, en 1982.

Les vents sont très fréquents et forts dans la région. Comme toutes les extrémités et caps de l'île, le plateau de Bonifacio est particulièrement venté. Le vent dominant est d'ouest-nord-ouest. Notons également la présence de vents forts d'est mais avec une fréquence moindre.



Toutes vos météo ☎ 3250 (0,34 €/mn) ~ Site internet : <http://www.meteo.fr>

Figure 13. Fiche climatologique de Bonifacio (Source : Météo-France)

Tableau III. Synthèse des données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Substratum principal : granite hercynien leucocrate	Carte géologique au 1:50 000.	Carte géologique du BRGM et notice.
Climat	Tmoy sur une année : 16°C Pmoy sur une année : 45 mm/mois Vent dominant : ouest supérieur à 30 km/h	Le site s'inscrit dans le climat méditerranéen de la Corse. Le climat est doux toute l'année avec des précipitations modérées et un vent d'ouest prédominant relativement fort.	Météo France
Topographie	Altitude min-maxi : 0-160m Pente faible.	Le site se situe sur le littoral.	cartes-topographiques.fr
Eaux	Le site Natura 2000 compte plusieurs mares temporaires et d'autres zones humides.	Les mares temporaires de Padule Maggiore et Tre Padule se situent au sein du site Natura 2000. Notons également la présence de l'étang de Prisarella et de la zone humide de Rondinara.	Géoportail

1.6 ECOLOGIE

1.6.1 Grands milieux

D'après le Formulaire Standard des Données (FSD, 2008), le plan de gestion 2014-2019 (OEC, 2014), et une visite du terrain du 21 janvier 2015 (E. Lair, ENDEMYS), six grands milieux peuvent être distingués : milieu littoral et halophile, milieu aquatique non marin, milieu forestier, milieu arbustif, milieu herbeux et milieu rupestre.

MILIEU LITTORAL ET HALOPHILE :

Définition générale :

La proximité de la mer et les facteurs qui lui sont liés, tels le vent et le sel, opèrent une sélection drastique sur les habitats. De ce fait, la répartition des végétaux se fait en zones plus ou moins parallèles au rivage.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « plages de galets » (CB. 17) qui correspondent aux plages couvertes de galets petit ou gros, habituellement formées par l'action des vagues.
- les « marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse » (CB. 15) qui correspondent aux communautés végétales inondées lors des grandes marées et également aux communautés continentales et côtières, halophiles et gypsophiles.
- les « dunes côtières et plages de sable » (CB.16) qui correspondent à la ligne de rivage couverte de sable. Il s'agit de zones sableuses créées par l'action du vent et de la mer et souvent colonisées et stabilisées par les communautés de graminées maritimes communes.
- les « côtes rocheuses et falaises maritimes » (CB. 18) qui correspondent aux rochers exposés en bordure de mer ou séparés d'eux par une étroite ligne de rivage.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Végétation annuelle des lasses de mer (1210)
- Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. Endémiques (1240)
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)
- Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (1410)
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*) (1420)
- Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (2210)
- Dunes avec pelouses des *Malcolmietalia* (2230)
- Dunes littorales à *Juniperus* spp. (2250)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)

MILIEU AQUATIQUE NON MARIN :

Définition générale :

Ce milieu est marqué par la présence de l'eau. Il regroupe les eaux douces intérieures telles

que les eaux stagnantes et les eaux courantes. Sur le site, ce milieu est notamment représenté par différents cours d'eau, les mares temporaires des Tre Padule di Suartone et les zones humides de Rondinara (Etang de Prisarella, marais de Rondinara et mare au niveau de l'arrière plage à proximité de la paillote).

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « eaux douces stagnantes » (CB. 22) qui correspondent aux lacs, étangs et mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce.
- les « lagunes » (CB. 21) qui correspondent aux eaux côtières salées voire hypersalines, souvent issues d'anciens bras de mer envasés et isolés par un cordon de sable ou de vase.
- les « eaux courantes » (CB. 24) qui correspondent à toutes les rivières et tous les cours d'eau.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Lagunes côtières (1150)
- Mares temporaires méditerranéennes (3170)
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130)
- Prairies humides méditerranéennes haute (6420).

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)
- Aphanus de Corse (*Aphanus fasciatus*) (1152)

MILIEU FORESTIER :

Définition générale :

Ce milieu est une formation végétale, caractérisée par l'importance de la strate arborée, mais qui comporte aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes. Sous le couvert arborescent assez dense filtre peu de lumière ; il s'ensuit une strate arbustive, à bruyères, arbousiers, filarias, très réduite voire inexistante. Il en est de même pour la strate herbacée. La Corse possède des forêts exceptionnelles par leur diversité, leur superficie et leur beauté.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « forêts riveraines, forêt et fourrés très humides » (CB. 44) qui correspondent à la végétation arborescente et arbustive des plaines inondables, des marais, des marécages.
- les « forêts de conifères » (CB. 42) qui correspondent aux boisements dominées par des conifères indigènes.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Galeries et fourrés riverains méridionaux (92D0)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

MILIEU ARBUSTIF :

Définition générale :

Il s'agit de formations végétales plus ou moins élevées, à feuilles dures et persistantes. En Corse, ce type de milieu couvre des surfaces importantes. Les milieux de maquis forment une mosaïque où alternent des formations de différentes tailles.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu correspond aux buissons et aux fruticées xérophylls sempervirents méditerranéens et subméditerranéens (maquis, matorral, ...).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* (5210)
- Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques (5330)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

MILIEU HERBEUX :

Définition générale :

Il s'agit de formations prairiales.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu comprend :

- les « prairies silicieuses sèches » (CB. 35) qui correspondent aux prairies méditerranéennes siliceuses.
- les « prairies humides et mégaphorbiaies » (CB. 37) qui correspondent aux prairies humides non anthropiques ou faiblement utilisées.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Pelouses méditerranéennes silicieuses (6220)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)

MILIEU RUPESTRE :

Définition générale :

Il s'agit des formations rocheuses.

Groupements présents :

Sur le site Natura 2000, ce milieu n'est représenté que par les « falaises continentales et rochers exposés » (CB. 62) qui correspondent aux falaises, parois rocheuses, dalles, les communautés végétales qui colonisent leurs fissures, et les communautés animales qui leurs sont associées.

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Végétation des falaises continentales siliceuses (8220)

Principales espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Phyllocladyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (1229)

1.6.2 Les habitats naturels

Nota bene :

(1) Une cartographie des habitats naturels est en cours de réalisation par le bureau d'études Biotope pour le compte de la DREAL de Corse concernant uniquement le périmètre Natura 2000 de Rondinara. La finalisation de ce travail est programmée courant 2015. Cette cartographie est réalisée selon le protocole MNHN. Les résultats de cette cartographie d'habitats devront être pris en compte dans l'animation du site natura 2000 et intégré au DOCOB.

(2) La cartographie du périmètre Natura 2000 de Tre Padule di Suartone a été établie par l'OEC gestionnaire de la réserve naturelle éponyme. Par contre, cette cartographie n'a pas été réalisée selon le protocole MNHN mais résulte de l'interprétation des données bibliographiques et de données terrain inédites. De plus, il n'y a pas eu de délimitation des habitats naturels.

(3) Par conséquent, l'absence à ce jour de l'ensemble des données cartographiques des habitats naturels ne permet pas de décrire précisément l'ensemble des habitats naturels présents dans le site Natura 2000 et d'évaluer leur état de conservation.

1.6.2.1 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Rappel : Les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » sont ceux qui ont justifié et qui justifient la désignation du site Natura 2000.

Cf. 5.3 Annexe 3 : Définition générale des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein du site Natura 2000.

○ Sur le secteur de Tre Padule

Au total neufs habitats d'intérêt communautaire, dont un prioritaire(*) (Source : Plan de Gestion 2014-2019 « Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone » de l'OEC (2014).

- **Mares temporaires méditerranéennes (3170)***, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp., (3120), Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130). Les mares temporaires méditerranéennes présentent une grande valeur patrimoniale du fait même de

sa rareté au plan national mais également parce qu'il est largement composé de plantes remarquables ou protégées en France.

- **Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* (= *J. turbinata*) (5210).** Les maquis à *J. turbinata* sont bien représentés dans la réserve naturelle.
- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (*Tuberarietea guttatae*) (6220).** Les pelouses à annuelles, généralement en mosaïque avec des éléments de maquis, sont bien étendues dans la réserve.
- **Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Molinio-Holoschoenion) (6420).** Les peuplements assez clairs de *Scirpus holoschoenus*, de *Schoenus nigricans* et d'*Oenanthe globulosa* font partie de cet habitat, mais n'occupent qu'une étendue réduite sur le site.
- **Forêts à *Quercus suber* (le plus souvent dégradées en matorral arborescent) (9330).** Bien qu'assez rares dans la réserve, les *Quercus suber* sont peut-être des reliques de maquis décimés par les incendies.
- **Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*. (Yeuseraies méditerranéennes souvent dégradées en matorral arborescent) (9340).** Dans la réserve, les peuplements hauts de *Quercus ilex* sont rares. A la place se trouvent des maquis à *Arbutus unedo* et *Erica arborea*.
- **Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220).** La végétation des fentes des falaises siliceuses présente de nombreux sous-types régionaux (8220 20).

Tableau IV. Codification des habitats de la réserve naturelle (Source : Plan de Gestion 2014-2019 « Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone » de l'OEC, 2014)

Unité écologique	Groupements	Classe	Code CORINE	Habitat d'intérêt communautaire	Eunis	Surface	% surface RN
Mares temporaires méditerranéennes (phase inondée)	Groupements aquatiques amphibies	CHARETEA FRAGILIS	22.44 Tapis immergés de Characées		C1.141 Tapis de <i>Chara</i>	3,4ha	1,6%
		POTAMETEA PECTINATI	22.42 Végétations enracinées émergées		C1.12 Végétations immergées enracinées des plans d'eau oligotrophes		
		PHRAGMITO-MAGNOCARICETEA	22.43 Végétations enracinées flottantes		C1.131 Communautés des eaux oligotrophes à Potamots		
		ISOETO-LITTORELLETEA = LITTORELLETEA	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales X 22.34 Groupements amphibies méridionaux	3170 Mares temporaires méditerranéennes *	C3.41 Communautés amphibies vivaces eurosibériennes X C3.42 Communautés amphibies méditerranéo-atlantiques		
			22.3111 Gazons de Littorelles X 22.3412 Gazons méditerranéens aquatiques à Isoètes	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littoreletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoetio-Nanojuncetea</i> = 3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> sp.	C3.4111 Pelouses à Littorelle X C3.4212 Gazons méditerranéens aquatiques à Isoètes		
ISOETO-NANOJUNCETEA (Isoetetalia, Isoetion, Cicendion)	22.3233 Communautés d'herbe naines des substrats humides	3170-1 Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes (Isoetion)	C3.421 Communautés amphibies rases méditerranéennes				
Mares temporaires méditerranéennes (phase asséchée)	Groupements des substrats asséchés faisant suite à la période d'inondation	ISOETO-NANOJUNCETEA (Nanocyperetalia)	22.32 Groupements amphibies annuels septentrionaux	3170-4 Gazons amphibies annuels méditerranéens (Nanocyperetalia)	C3.51 Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies		
Pelouses humides	Groupements des substrats saturés au printemps mais rarement inondés	POETEA BULBOSAE ¹					
		SAGINETEA MARITIMAE ²					
Prairies humides	Groupements des substrats saturés au printemps mais rarement inondés	MOLINIO-ARRHENATHERETEA	37.4 Prairies humides méditerranéennes hautes	6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de <i>Molinio-Holoschoenion</i>	E3.1 Prairies humides hautes méditerranéennes	0,6ha	0,3%

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Unité écologique	Groupements	Classe	Code CORINE	Habitat d'intérêt communautaire	Eunis	Surface	% surface RN
Rochers	Groupements des rochers	PARIETARITEA ²					
		ANOGRAMMO-POLYPODIETEA (=ANOMODONTO-POLYPODIETEA)	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses	8220 20 Falaises thermophiles siliceuses de Corse	H3.18 Falaises siliceuses thermophiles ouest-méditerranéennes	12,1ha	5,7%
Pelouses	Pelouses des substrats non saturés au printemps	CARDAMINETEA HIRSUTAE ² (=CARDAMINO HIRSUTAE-GERANIETEA PURPUREI)					
		TUBERARITEA GUTTATAE	35.3 Pelouses méditerranéennes siliceuses	6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	E1.811 Pelouses siliceuses ouest-méditerranéennes	69,5ha	32,5%
Fourrés sclérophylles	Maquis hauts et moyens	QUERCETEA ILLICIS	32.111 Matorral de <i>Quercus suber</i>	9330 Forêts à <i>Quercus suber</i> (dégradées en Matorral arborescent)	G2.1112 Chênaies à chêne-liège corses	0,15ha	0,12%
			32.112 Matorral acidiphile de <i>Quercus ilex</i>	9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (dégradées en Matorral arborescent)	F5.112 Matorrals acidiphiles ouest-méditerranéens à chêne vert	4,7ha	2,2%
			32.124 Matorral arborescent à Myrtes			0,9ha	0,4%
			32.132 Matorral arborescent à <i>Juniperus phoenicea</i>	5210 Matorral arborescent à <i>Juniperus phoenicea</i>	F5.132 Matorrals arborescents à <i>Juniperus phoenicea</i> et <i>Juniperus lycia</i>	39,5ha	18,5%
			32.143 Matorral arborescent à <i>Pinus halepensis</i> (Plantations)		F5.143 Matorrals arborescents à Pin d'Alep	2,6ha	1,2%
			32.311 Maquis hauts occidentaux méditerranéens		F5.211 Maquis hauts ouest-méditerranéens	47,2ha	22,1%
Maquis bas, cistaies, cistaies-lavandaies	Maquis bas, cistaies, cistaies-lavandaies	CISTO-LAVANDULETEA	32.32 Maquis bas à Ericacées		F5.22 Maquis bas à Ericacées	18,9ha	8,9%
		CISTO-LAVANDULETEA	32.35 Maquis bas à Cistus-Lavandula stoechas		F5.25 Maquis bas à <i>Cistus</i> et <i>Lavandula stoechas</i>	67ha	31,3%
		ROSMARINETEA OFFICINALIS ¹	32.482 Garrigues à <i>Genista corsica</i>		F6.18 Garrigues occidentales à <i>Genista corsica</i>	2,5ha	1,2%

¹ classe, à priori, non retenue dans le synsystème corse élaboré par le CBNC

² classe peu représentée sur la réserve naturelle

Tableau V. Facteurs d'influence et tendances évolutives des habitats d'intérêt communautaire à Tre Padule (Source : Plan de Gestion 2014-2019 « Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone » de l'OEC, 2014)

Habitats naturels	Principaux facteurs d'influence sur l'état de conservation	Conséquences et tendances évolutives
Mares temporaires méditerranéennes et espèces inféodées (flore, invertébrés, amphibiens)	Changements climatiques	Modification du cycle hydrologique et ses conséquences sur les espèces inféodées à cet habitat
	Dynamique de la végétation	Dynamique très lente pour ces milieux
	Développement d'espèces invasives (<i>Dittrichia viscosa</i>)	Conséquences sur les espèces de l'Isoetion
	Impact des sangliers	Conséquences sur certaines espèces végétales (<i>Littorella uniflora</i> , <i>Isoetes velata</i> , <i>Juncus heterophyllus</i>)
	Destruction d'origine anthropique (risque d'incendie)	Destruction de la ceinture de maquis protectrice et risque de propagation de <i>Dittrichia viscosa</i>
Autres habitats	Changements climatiques	Modification des séries dynamiques
	Dynamique de la végétation	Evolution vers la végétation climacique
	Développement d'espèces invasives (pins, acacias)	Risque d'envahissement des pelouses, cistaies et maquis bas
	Impact des sangliers	Blocage de la succession des cistaies-lavandaies vers des maquis
	Destruction d'origine anthropique (risque d'incendie)	Développement important des pins d'Alep et substitution à d'autres habitats, disparition des maquis (avec un impact fort sur le genévrier de Phénicie)

o Sur le secteur de Rondinara

D'après une analyse du FSD du site Natura 2000 (2008), de la description phytosociologique et cartographique de la végétation des pourtours rocheux du golfe de Rondinara (Paradis *et al.*, 2006), 17 habitats naturels d'intérêt communautaire (dont 2 en habitat prioritaire*) peuvent être identifiés sur le secteur Natura 2000 de Rondinara. Cependant, la détermination des habitats demanderait une analyse plus poussée...

NOTA BENE : la cartographie des habitats naturels en cours de réalisation par le bureau d'études Biotope pour le compte de la DREAL de Corse viendra actualiser l'analyse et devra être intégrée durant l'animation du site Natura 2000.

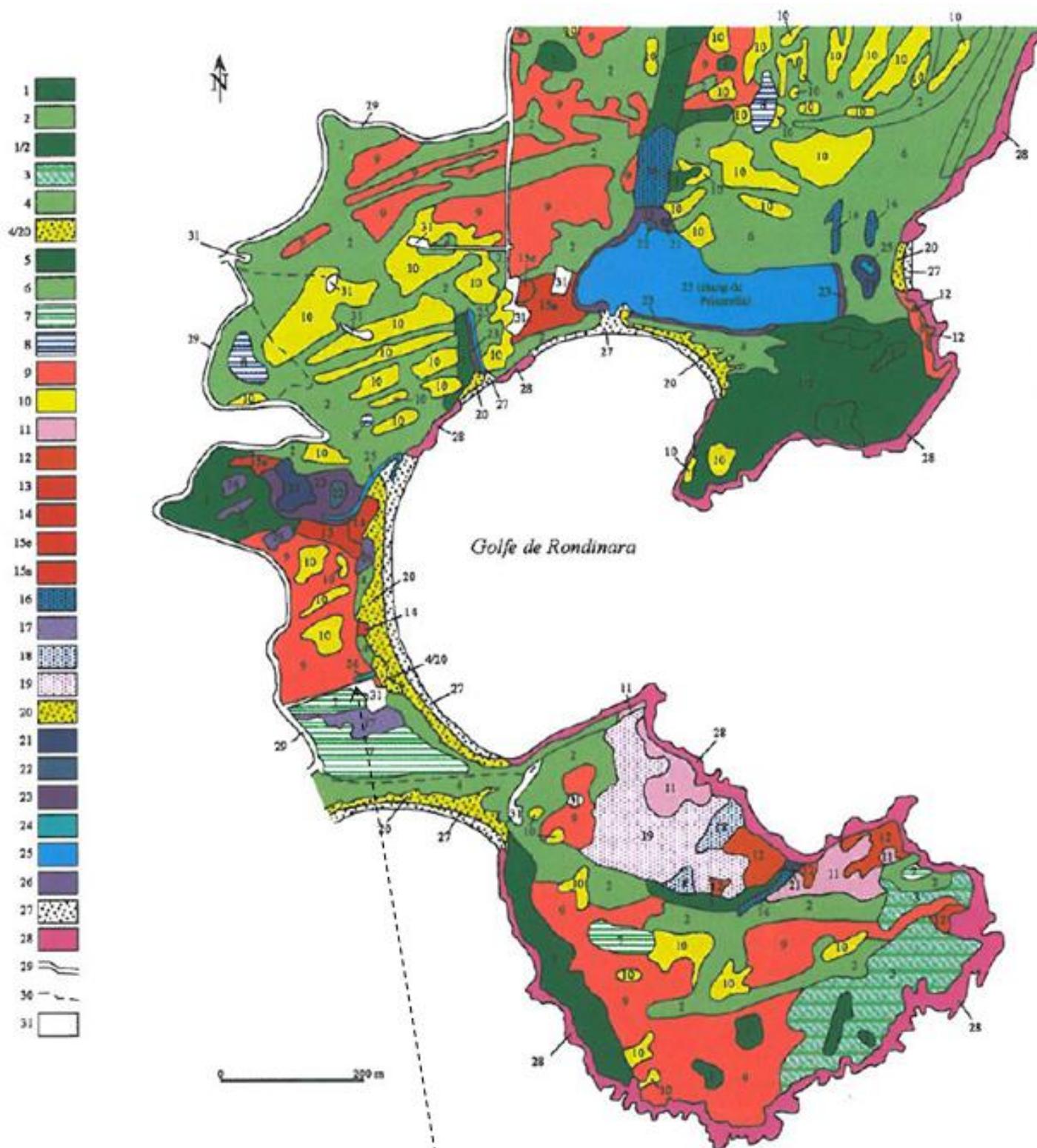
Le site de Rondinara accueille les habitats naturels d'intérêt communautaire suivants :

- **Lagunes côtières* (1150)** (représentée par l'étang de Prisarella et le marais de Rondinara).
- **Végétation annuelle des laisses de mer (1210)**
- **Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium spp.* Endémiques (1240)**
- **Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)**
- **Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (1410)**
- **Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*) (1420)**
- **Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* (2210)**
- **Dunes avec pelouses des *Malcolmietalia* (2230)**
- **Dunes littorales à *Juniperus spp.** (2250)**
- **Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* (= *J. turbinata*) (5210)**
- **Galleries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae*) (92D0)**
- **Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* dégradées (9340)**
- **Mares temporaires méditerranéennes (3170)*** / Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes spp.*, (3120) / Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130). Paradis *et al.* (2006) cite la présence en face du camping en arrière-plage le long du chemin d'accès à la plage

d'une « ancienne mare temporaire (à *Isoetes velata* et *Littorella uniflora*), mais la détermination de l'habitat auquel appartient ce groupement végétal demanderait une analyse plus poussée. pour le site de Rondinara.

- **Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses (8220)**
- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* (*Tuberarietea guttatae*) (6220)**
- **Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques (5330) : -**
- **Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (*Molinio-Holoschoenion*) (6420)**

Figure 14. Carte semi-schématique de la végétation du site de Rondinara (Paradis et al., 2006)



L'étude réalisée en 1997 sur la flore des mares temporaires de Corse par Corinne Lorenzoni mentionne la présence d'une mare temporaire au niveau de l'arrière plage à proximité de la paillote (numéroté 24 sur la carte Paradis et al. 2006). Il sera nécessaire d'étudier ce milieu afin de s'assurer qu'elle est encore présente en raison de la présence de 2 espèces protégées : *Littorella uniflora* et *Ranunculus revelierei* (L. Sorba, OEC, Comm. pers.)

Légende de la carte semi-schématique de la végétation

Maquis, cistaies et fruticées basses

- 1 - Maquis haut, forêt basse à *Quercus ilex* et *Arbutus unedo* abondants.
- 2 - Maquis moyen et dense à *Juniperus turbinata* et *Arbutus unedo* abondants (avec fréquemment des *Quercus ilex*), dans des thalwegs et des zones fissurées des collines.
- 1/2 - Maquis de hauteur et de densité irrégulières avec les mêmes espèces dominantes qu'en 1 et 2.
- 3 - Peuplement clair de *Juniperus turbinata* (sur la pente sud-est de la Punta di Rondinara).
- 4 - Maquis plus ou moins dense à *Juniperus turbinata* et *Pistacia lentiscus* sur sable plus ou moins dunaire.
- 4/20 - Maquis à *Juniperus turbinata* et *Pistacia lentiscus*, en mosaïque avec des espèces des **Ammophiletea** et des **Malcolmietalia**.
- 5 - Maquis moyen et dense à *Myrtus communis* dominant, au fond de thalwegs (nord de l'étang de Prisarella et Punta di Rondinara).
- 6 - Maquis peu dense à *Juniperus turbinata* dominant (nord de l'étang de Prisarella).
- 7 - Maquis moyen et dense à *Erica arborea* dominant (tombolo sud et Punta di Rondinara).
- 8 - Maquis moyen et dense à *Erica scoparia* dominant, sur des substrats un peu humides au printemps.
- 9 - Mosaïque entre une cistaie-lavandaie haute à *Cistus monspeliensis* et des espèces des maquis où domine *Juniperus turbinata*.
- 10 - Mosaïque entre une cistaie-lavandaie basse et claire à *Cistus salvifolius* et *Lavandula stoechas* dominants et des pelouses printanières à *Elaeoselinum asclepium* subsp. *meoides* et *Asphodelus ramosus*, sur des substrats peu épais (rochers et cailloutis affleurant).
- 11 - Cistaie basse à *Cistus salvifolius* ou (et) maquis bas à *Calicotome villosa*/*Pistacia lentiscus*, à proximité de la mer (plate-forme du nord de la Punta di Rondinara).
- 12 - Hélichrysale à *Helichrysum italicum*, à proximité de la mer (nord de la Punta di Rondinara).
- 13 - Plantation ancienne de pins maritimes (*Pinus pinaster*).
- 14 - Plantations récentes de pins maritimes (*Pinus pinaster*).
- 15e - *Eucalyptus globulus* (plantés).
- 15a - Plantations diverses près des bâtiments (*Acacia dealbata*, *Nerium oleander*...).

Prairies et pelouses

- 16 - Prairie hygrophile printanière à *Bellis annua* (**Poetea bulbosae**) (nord de l'étang de Prisarella et Punta di Rondinara)1.
- 17 - Pelouse à *Simethis mattiazzii* et thérophytes (**Tuberarietea guttatae**) sur sable.
- 18 - Prairie de tendance hygrophile à *Trifolium nigrescens* (**Poetea bulbosae**) (nord de la Punta di Rondinara).
- 19 - Pelouse à *Leontodon tuberosum* (**Poetea bulbosae**) sur cailloutis (nord de la Punta di Rondinara).

Végétation basse sur sable littoral

- 20 - Végétation du sable (espèces des **Ammophiletea**, des **Malcolmietalia** et *Scrophularia ramosissima*).

Zones humides (étang de Prisarella, marais de Rondinara, ruisseau)

- 21 - Peuplement de *Tamarix africana*.
- 22 - Scirpaie à *Scirpus maritimus*.
- 23 - Jonchaie à *Juncus maritimus* dominant, et avec çà et là *Juncus acutus* et *Juncus subulatus*.
- 24 - Ancienne mare temporaire (à *Isoetes velata* et *Littorella uniflora*), devenue eutrophisée en 2004 et en voie de comblement.
- 25 - Eau présentant des herbiers à characées et à *Ruppia* sp. p.

Zones sans végétation

- 26 - Rochers non influencés par la mer (avec des *Cistus* sp.p., *Sedum caeruleum*...).
- 27 - Plages de sables et de graviers sans végétation.
- 28 - Rochers maritimes, avec quelques espèces des **Crithmo - Limonietea** (*Limonium contortirameum*, *Lotus cytisoides*...).
- 29 - Routes et pistes.
- 30 - Chemins et pistes abandonnées.
- 31 - Zones anthropisées (maisons, bar, blockhaus, parkings...).

Tableau VI. Facteurs d'influence et tendances évolutives des habitats d'intérêt communautaire à Rondinara

Habitats naturels	Principaux facteurs d'influence sur l'état de conservation	Conséquences et tendances évolutives
Lagunes côtières* (1150) :	Développement de <i>Dittrichia viscosa</i> (Paradis et al., 2006)	Conséquences sur l'équilibre écologique des zones humides
Végétation annuelle des laisses de mer (1210) :	Nettoyage de la plage de Rondinara pour la débarrasser des dépôts de débris de posidonies rejetés par la mer (Paradis et Piazza, 1994) Fort piétinement dû à la surfréquentation balnéaire (Paradis et Piazza, 1994)	Dégradation de l'habitat.
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. Endemiques (1240) :	-	-
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310) :	-	-
Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>) (1410) :	-	-
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>) (1420) :	-	-
Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (2210) :	Présence de <i>Carpobrotus edulis</i> en arrière plage (Favier et Petit, 2012 : données issues du CBNC)	<i>Carpobrotus edulis</i> est une espèce invasive dont l'expansion potentielle est une menace pour les espèces indigènes.
Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i> (2230) :	Présence de <i>Carpobrotus edulis</i> en arrière plage (Favier et Petit, 2012 : données issues du CBNC)	<i>Carpobrotus edulis</i> est une espèce invasive dont l'expansion potentielle est une menace pour les espèces indigènes.
Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp.* (2250) :	Présence de <i>Carpobrotus edulis</i> en arrière plage (Favier et Petit, 2012 : données issues du CBNC)	<i>Carpobrotus edulis</i> est une espèce invasive dont l'expansion potentielle est une menace pour les espèces indigènes.

Habitats naturels	Principaux facteurs d'influence sur l'état de conservation	Conséquences et tendances évolutives
Matorral arborescent à <i>Juniperus phoenicea</i> (= <i>J. turbinata</i>) (5210) :	Paradis <i>et al.</i> , (2006) signalaient l'impact d'un petit troupeau de chèvres à la Pointe de Rondinara). Aujourd'hui cet impact semble absent (Pozzo di Borgo, comm. pers.) Incendies.	Il est probable que si aucun incendie n'affecte le site pendant une durée suffisamment longue, les cistaies-lavandaies disparaîtront et un maquis d'abord moyen puis haut, dominé par <i>Juniperus turbinata</i> , leur succèdera (Paradis <i>et al.</i> , 2006).
Galleries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae) (92D0) :	-	-
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> dégradées (9340) :	-	-
Mares temporaires méditerranéennes (3170)* / Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp., (3120) / Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea) (3130).	En voie d'eutrophisation et de comblement (Paradis <i>et al.</i> , 2006)	-
Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses (8220) :	-	-
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (Tuberarietea guttatae) (6220) :	-	-
Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques (5330) :	-	-
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Molinio-Holoschoenion) (6420) :	-	-

1.6.2.2 Autres habitats naturels

Selon le Plan de Gestion 2014-2019 « Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone », (OEC Corse, 2014) et la description phytosociologique et cartographique de la végétation des pourtours rocheux du golfe de Rondinara (Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006), 20 habitats naturels autres que d'intérêt communautaire ont été contactés :

- Plages de sables sans végétation (CB : 16.1)

- Plages de graviers sans végétation (CB : 17.1)
- Tapis immergés de Characées (CB : 22.44)
- Végétations enracinées émergées (CB : 22.42)
- Végétations enracinées flottantes (CB : 22.43)
- Matorral de *Quercus suber* (CB : 32.111)
- Matorral acidiphile de *Quercus ilex* (CB : 32.112)
- Matorral arborescent à Myrtes (CB : 32.124)
- Maquis à *Juniperus turbinata* et *Arbustus unedo* (CB : 32.136)
- Matorral arborescent à *Pinus halepensis* (plantation) (CB : 32.143)
- Maquis bas à *Calicotome villosa* / *Pisatcia lentiscus* (CB : 32.215)
- Maquis hauts occidentaux méditerranéens (CB : 32.311)
- Maquis bas à Ericacées (CB : 32.32)
- Maquis bas à *Cistus-Lavandula stoechas* (CB : 32.35)
- Maquis bas à *Cistus salviifolius* (CB : 32.342)
- Garrigues à *Genista corsica* (CB : 32.482)
- Plantations d'*Acacia pycnantha* (CB : 83.3)
- Plantation de *Pinus pinaster* (CB : 83.31)
- Plantation *Eucalyptus globulus* (CB : 83.322)
- Zones anthropisées (maison, bar, parking...) (CB : 86)

1.6.3 La flore

Aucune espèce végétale n'est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » par contre, une espèce est inscrite à l'annexe VI : *Spiranthes aestivalis* citée dans la réserve naturelle des Tre Padule.

Les connaissances botaniques acquises à ce jour montrent la présence de 32 espèces végétales remarquables : 25 sont protégées au niveau national, 4 sont protégées au niveau régional et 4 sont menacées de disparition, 1 inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Il apparaît que le site natura 2000 présente une grande diversité floristique et un intérêt majeur avec notamment la présence d'espèces très rares et rares en Corse.

→ Cf. Tableau VII. Espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) dont la présence a été attestée sur le site natura 2000 ces 10 dernières années (de 2004 à nos jours)⁵.

Notons également, qu'au mois de septembre 2014, la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone a accueilli un lichénologue et son équipe afin de réaliser l'inventaire des lichens du site. Au total, 36 relevés ont été effectués et 201 taxons ont été recensés sur la réserve dont 35 espèces peuvent être considérées comme rares et 5 très rares.

⁵ En annexes sont listées l'ensemble des **espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) citées sur le site Natura 2000 depuis 1900 et la liste des espèces végétales remarquables citées dans la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone** (OEC, 2014)

Tableau VII. Espèces végétales remarquables (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site) dont la présence a été attestée sur le site natura 2000 ces 10 dernières années (de 2004 à nos jours)

Espèce	Auteur	Protection nationale ⁶ / régionale ⁷	Listes rouges ^{8, 9, 10, 11, 12}	Statut de rareté en Corse ¹³
Allium chamaemoly L., 1753	Lair E., 2015	PN	- LR euro de l'UICN : Disparue.	Peu fréquent
Ambrosina bassii L.	Paradis G., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; CBNC Pole Habitat, 2006 ; Feral C., 2006 ; Couzet N., 2009 ; Delage A., 2012 ; OEC, 2014	PN	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Localisé
Ampelodesmos mauritanicus (Poiret) T. Durand & Schinz	Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Favier C., Petit Y., 2012	PN	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Très rare
Antinoria insularis Parl.	Paradis G., 2004 ; Roche B., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; OEC, 2014	PR	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
Drimia fugax (Moris) Stearn	Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Delage A., 2011	PN	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
Drima maritima (L.) Speta, 1998	Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; OEC, 2014	PN	-	Peu fréquent

⁶ Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

⁷ Arrêté du 15 aout 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Corse

⁸ IUCN. 2012. *The IUCN Red List of Threatened Species.*

⁹ UICN. 2012. *Liste rouge européenne des espèces menacées.*

¹⁰ Source : Olivier, L., Galland, J. P. et Maurin, H., [Eds]. 1995. *Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique).* n°20. SPN-IEGB/MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. 486 p.

¹¹ UICN France, FCBN & MNHN (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique*

¹² UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France.*

¹³ D'après, Jeanmonod D., Gamisans J. (2013) *Flora Corsica 2^{ème} édition. Société Botanique du Sud-Ouest.* 1073p.

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Espèce	Auteur	Protection nationale ⁶ / régionale ⁷	Listes rouges ^{8, 9, 10, 11, 12}	Statut de rareté en Corse ¹³
<i>Drimia undata Stearn</i>	Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Delage A., 2011 ; Piazza C., 2013 ; Nery L., 2014 ; OEC, 2014	PN	-	Localisé
<i>Elaeoselinum asclepium (L.) Bertol.</i>	CBNC Pole Habitat, 2006 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Delage A., 2011 ; Piazza C., 2013	-	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Très rare
<i>Euphorbia pepelis L.</i>	Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Delage A., 2013	PN	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Commune
<i>Filago tyrrhenica Chrtek & Holub, 1963</i>	Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ;	PN	-	Localisé
<i>Fumaria bicolor Sommier ex Nicotra</i>	Crouzet N., 2009	-	LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Disparu.	Rare
<i>Gagea granatelli (Parl.) Parl., 1845</i>	Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; OEC, 2014	PN	-	Peu fréquent
<i>Gennaria diphylla (Link) Parl.</i>	Paradis G., CBNC Pole Habitat, 2004 ; Paradis G., 2004 Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; OEC, 2014	PR	- LR euro de l'UICN : En danger.	Très rare
<i>Heliotropium supinum L.</i>	Vivant J., non daté	-	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
<i>Helosciadium crassipes W.D.J. Koch, 1824</i>	OEC, 2014	-	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Isoetes duriei Bory, 1844</i>	OEC, 2014	PN		Peu fréquent
<i>Isoetes histrix Bory</i>	Crouzet N., 2009 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; OEC, 2014	PN	-	Commune
<i>Isoetes velata A. Braun subsp. velata</i>	Deschatres R., Loiseau J-E., Vivant J., non daté ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; OEC, 2014	PN	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch</i>	Paradis G., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Delage A., 2013 ; OEC, 2014	PN	-	Peu fréquent

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Espèce	Auteur	Protection nationale ⁶ / régionale ⁷	Listes rouges ^{8, 9, 10, 11, 12}	Statut de rareté en Corse ¹³
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	Paradis G., 2004 ; Roche B., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; OEC, 2014	PN	-	Très rare
<i>Orchis longicornu</i> Poiret	Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., 2006 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; CBNC Pole Habitat, 2006 ; OEC, 2014	PN	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Très rare
<i>Pilularia minuta</i> Durieu	Paradis G., 2004 ; Roche B., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Sorba L. 2014 ; OEC, 2014	PN	- LR mondiale de l'UICN : En danger - LR euro de l'UICN : En danger. - LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Rare
<i>Pseudorlaya pumila</i> (L.) Grande, 1925	Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006	PN	-	Commune
<i>Ranunculus macrophyllus</i> Desf.	Paradis G., 2004 ; Roche B., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; OEC, 2014	PN	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	Paradis G., 2004 ; Paradis G., CBNC Pole Habitat, 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Delage A., 2013 ; OEC, 2014	PN	-	Commune
<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau	Paradis G., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; OEC, 2014	PN	-	Rare
<i>Romulea requienii</i> Parl.	CBNC Pole Habitat, 2006 ; OEC, 2014	PR	-	Peu fréquent
<i>Romulea revelieri</i> Jord. & Fourr.	Paradis G., 2004 ; Roche B., 2004 ; Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Crouzet N., 2009 ; OEC, 2014	PR	-	Peu fréquent
<i>Scilla autumnalis</i> L. var. <i>corsica</i> (Boullu) Rouy	Piazza C., 2013 ; OEC, 2014	-	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable.	Localisé

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Espèce	Auteur	Protection nationale ⁶ / régionale ⁷	Listes rouges ^{8, 9, 10, 11, 12}	Statut de rareté en Corse ¹³
<i>Serapias nurrica Corrias, 1982</i>	Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; OEC, 2014	PN	- LR flore menacée de France - Tome I : Vulnérable. - LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable. - Liste rouge des orchidées de France métropolitaine : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Serapias parviflora Parl., 1837</i>	Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; OEC, 2014	PN	-	Peu fréquent
<i>Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817</i>	OEC, 2014	PN	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 : Vulnérable. - Liste rouge des orchidées de France métropolitaine : Vulnérable. - LR euro de l'UICN : Disparu.	Peu fréquent
<i>Tamarix africana Poiret</i>	G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006 ; Favier C., Petit Y., 2012 ; Delage A., 2013	PN	-	Commune
<i>Triglochin bulbosum L. subsp. laxiflorum (Guss.) Rouy</i>	Paradis G. ; Pozzo di Borgo, 2005 ; Piazza C., 2013 ; OEC, 2014	PN	- LR Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : Vulnérable.	Peu fréquent
<i>Vicia altissima Desf., 1799</i>	Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M-L., 2006	PN	-	Localisé

1.6.4 La faune

1.6.4.1 Les oiseaux

4 espèces d'oiseaux protégées¹⁴ inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes dans la ZSC :

- La fauvette sarde (*Sylvia sarda*) (OEC, 2014) n'est pas menacée en France, elle est commune en Corse où l'espèce se rencontre dans le maquis du littoral et de l'intérieur. Elle occupe les strates de végétation les plus basses et les affleurements rocheux.
- Le pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (OEC, 2014) n'est pas menacé en France, il est relativement commun en Corse où l'espèce occupe le maquis bas, les zones agricoles, les friches et les milieux ouverts du littoral et de l'intérieur.
- L'alouette lulu (*Lullula arborea*) (OEC, 2014) n'est pas menacée en France, elle est commune en Corse où l'espèce occupe les milieux ouverts.
- Le chevalier sylvain (*Tringa glareola*) (OEC, 2014) n'est pas menacé en France. Il s'agit d'une espèce migratrice régulière en Corse. . Limicole qui occupe les zones humides.

Le site Natura 2000 accueille également quelques espèces protégées, non menacées, inféodées aux milieux humides (Faggio, 1998 ; OEC, 2014) : héron cendré (*Ardea cinerea*) (observé à Padule Maggiore), bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) (observé à Rondinara) et petit gravelot (*Charadrius dubius*) (observé à Prisarella).

Ainsi qu'un cortège d'espèces protégées, non menacées, inféodées aux zones de maquis, de rochers et forestières (OEC, 2014) : bruant zizi (*Emberiza cirlus*), buse variable (*Buteo buteo*), fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), martinet à ventre blanc (*Apus melba*) martinet noir (*Apus apus*), pic épeiche (*Dendrocopos major*), pinson des arbres (*Fringilla coelebs*).

Les données ornithologiques sont vraisemblablement lacunaires. Les zones humides littorales du site et la mosaïque de milieux qui les accompagne, représentent sans aucun doute des sites d'un grand intérêt ornithologiques pour la migration des oiseaux, ainsi que pour les nicheurs et les hivernants.

¹⁴ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

1.6.4.2 Les amphibiens

1 seule espèce d'amphibiens protégée¹⁵ et inscrite à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore est présente : **le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*)**, espèce commune et non menacée en Corse. Il a été observé dans les zones humides du site, au niveau de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014). Bien qu'aucune citation ne soit enregistrée dans la littérature ou dans les bases de données, cette espèce est vraisemblablement présente dans les zones humides de Rondinara (étang de Prisarella, marais de Rondinara, mare à proximité de la paillotte, ...) où les milieux lui sont favorables.

3 espèces d'amphibiens protégées¹⁶, inscrites à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore, non menacées et communes en Corse sont citées sur le site Natura 2000 dans les zones humides de la réserve naturelle de Tre Padule de Suartone (OEC, 2014) et dans l'étang Prisarella à Rondinara (OEC) : La rainette sarde (*Hyla sarda*), le crapaud vert (*Bufo balearicus*) et la grenouille de Berger (*Pelophylax bergeri*).

1.6.4.3 Les reptiles

3 espèces de reptiles protégées¹⁷ et inscrites à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore sont présentes :

- **Le phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*)**, espèce commune et non menacée en Corse. Il est cité sur le site natura 2000, au niveau des blocs rocheux de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014). Les milieux rocheux du secteur de Rondinara sont favorables au phyllodactyle, l'espèce y est potentielle, des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le site ;
- **La tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)**, espèce rare et menacée en Corse. Elle n'a été vue que très exceptionnellement sur le site, au niveau de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014). L'espèce présente de belles populations aux alentours de la réserve naturelle (OEC, 2014). En outre, les milieux du secteur de Rondinara sont favorables à la tortue d'Hermann, l'espèce y est potentielle, des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le site ;
- **La cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)**, espèce commune et non menacée en Corse. Elle a été observée au niveau de l'étang de Prisarella, mais une seule citation est enregistrée (Kim, 2000), des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le site.

¹⁵ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹⁶ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹⁷ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

3 espèces de reptiles protégées et inscrites à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore sont connues sur le site Natura 2000 :

- L'algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) ; non menacé et assez rare en Corse. Il est cité fréquentant les rocailles et les murets de pierres sèches de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014). En outre, les milieux du secteur de Rondinara sont favorables à l'algyroïde, l'espèce y est potentielle, des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le site
- Le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*), non menacée et très commun en Corse. Il est cité occupant tous types de milieux terrestres de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014). En outre, les milieux du secteur de Rondinara sont favorables au lézard tyrrhénien, l'espèce y est potentielle, des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le site
- La couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), non menacée et commune en Corse. Il est cité occupant tous types de milieux terrestres de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014). En outre, les milieux du secteur de Rondinara sont favorables à la couleuvre verte et jaune, l'espèce y est potentielle, des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le site.

De plus, le site accueille une espèce de reptiles protégée non menacée, l'hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*). Il est présent au niveau des blocs rocheux de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014) et une grosse densité dans le blockhaus de Rondinara (S. Lorenzo, non daté).

Par ailleurs, le lézard des ruines (*Podarcis siculus*) est présent à quelques kilomètres du secteur des Tre Padule et parviendra sans doute sur le site aux Tre Padule et à Rondinara dans un avenir proche (OEC, 2014). La présence de la couleuvre à collier (*Natrix natrix corsa*) est probable dans les secteurs les plus humides du site aussi bien à Tre Padule (OEC, 2014) qu'à Rondinara. Ces deux espèces sont protégées¹⁸ et inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

1.6.4.4 Les poissons

L'aphanius de Corse (*Aphanius fasciatus*), espèce inscrite à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore, et rare en Corse, est présent dans l'étang de Prisarella à Rondinara (source : OEC).

¹⁸ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

1.6.4.5 Les insectes

Le FSD du site natura 2000 (DREAL, 2008) cite comme présent **le porte queue de Corse (*Papilio hospiton*)**, papillon protégé¹⁹ et inscrit à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore. Mais aucune donnée n'est disponible atteste sa présence effective ou concerne sa localisation exacte.

Le site accueille une diversité entomologique d'espèces non protégées (dont une menacée) (Milcent J.-P., 1999 ; Roche B., 1976, 1988, 1989 ; Berquier C., 2013 ; Doucet G., 2009) :

- *Aeshna affinis* (Padule maggiore, Tre Padule, Marais de Rondinara et Etang de Prisarella)
- *Anax imperator* (Tre Padule)
- *Azuritis reducta* (Tre Padule)
- *Coenonympha pamphilus* (Tre Padule)
- *Crocothemis erythraea* (Tre Padule, Marais de Rondinara et Etang de Prisarella)
- *Cynthia cardui* (Tre Padule)
- *Ischnura genei* (Tre Padule, Marais de Rondinara et Etang de Prisarella)
- *Ischnura pumilio* (Tre Padule)
- *Lasiommata paramegaera* (Tre Padule)
- *Lestes barbarus* (Tre Padule ouest) (Tre Padule)
- *Lestes macrostigma* (Tre Padule, Rondinara) : Espèce menacée. La population de *Lestes macrostigma* a été estimée à environ 208 individus sur la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone (intervalle de confiance à 95% compris entre 130 et 391 individus) sur la durée de la saison. La durée de vie moyenne des individus est d'environ 25 jours.
- *Lestes virens* (Tre Padule)
- *Orthetrum cancellatum* (Marais de Rondinara)
- *Pararge aegeria* (Tre Padule)
- *Sympecma fusca* (Tre Padule)
- *Sympetrum fonscolombii* (Tre Padule)
- *Sympetrum meridionale* (Tre Padule)
- *Sympetrum sanguineum* (Tre Padule)
- *Sympetrum striolatum* (Tre Padule)
- *Vanessa atalanta* (Tre Padule)

¹⁹ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Tableau VIII. Données quantitatives et qualitatives sur les espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Espèces (code Natura 2000)	Effectifs	Structure et fonctionnalité de la population / Habitat de l'espèce	État de conservation et facteurs défavorables (=menaces)	Sources des données
Aphanius de Corse (<i>Aphanius fasciatus</i>) (1152)	Inconnu	Présent dans l'étang de Prisarella à Rondinara	Etat de conservation inconnu sur le site, mais défavorable inadéquat en Méditerranée et densité variable en Corse selon les milieux en Corse.	OEC
Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190)	Inconnu	L'espèce utilise les mares temporaires et les autres zones humides (étang, marais, résurgences d'eau, petits cours d'eau, flaques...) pour se reproduire.	Etat de conservation inconnu sur le site, mais défavorable inadéquat en Méditerranée et population stable en Corse.	OEC, 2014
Phyllodactyle d'Europe) (<i>Euleptes europaea</i>) (1229)	Inconnu	L'espèce colonise les habitats rupestres du site.	Etat de conservation inconnu sur le site, mais favorable en Méditerranée.	OEC, 2014
Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) (1217)	Présence exceptionnelle au niveau de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone. Inconnue à Rondinara	Données insuffisantes, des recherches complémentaires seraient nécessaires.	Etat de conservation inconnu sur le site, mais défavorable mauvais en Méditerranée. Population voisine ayant les possibilités de coloniser le secteur.	OEC, 2014
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) (1220)	Inconnu	Une seule citation dans l'étang de Prisarella. Des recherches complémentaires seraient nécessaires.	Etat de conservation inconnu sur le site, mais défavorable inadéquat en Méditerranée.	Kim, 2000
Porte queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) (1055)	Inconnu	L'espèce fréquente des milieux ouverts pourvus de plantes hôtes (comme la fêrule).	Etat de conservation inconnu sur le site, mais défavorable inadéquat en Méditerranée.	DREAL Corse, 2008

Tableau IX. Liste des espèces animales protégées du site Natura 2000

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	DH ²	DO ²	Livre rouge France ³	Livre rouge UICN ⁴	Convention de Bonn ⁵	Convention de Berne ⁶	Statut biologique
Reptilia	<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	protégée	II-IV	-	NT	NT	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	protégée	II-IV	-	NT	NT	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle verruqueux	protégée	-	-	NT	LC	-	III	Reproducteur
Reptilia	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre v et j	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Natrix natrix corsa</i>	Couleuvre à collier	protégée	IV	-	NT	-	-	III	Reproducteur
Reptilia	<i>Podarcis siculus</i>	Lézard des ruines	protégée	IV	-	LC	LC	-	II et III	Reproducteur
Reptilia	<i>Podarcis tiliguerta</i>	Lézard tyrrhénien	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Reptilia	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	protégée	II-IV	-	VU	NT	-	II	Passage
Amphibia	<i>Bufo balearicus</i>	Crapaud vert	protégée	IV	-	NT	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	protégée	II-IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Hyla sarda</i>	Rainette sarde	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Reproducteur
Amphibia	<i>Pelophylax bergeri</i>	Grenouille de Berger	protégée	IV	-	LC	LC	-	III	Reproducteur
Aves	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur
Aves	<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	protégée	-	-	LC	LC	-	III	-
Aves	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	protégée	-	-	LC	LC	II	-	Nicheur
Aves	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	protégée	-	-	LC	LC	II	II	Nicheur
Aves	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Emberiza cirulus</i>	Bruant zizi	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	protégée	-	-	LC	LC	-	III	Nicheur
Aves	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	protégée	-	I	LC	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	protégée	-	I	LC	LC	-	III	Nicheur
Aves	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	protégée	-	-	LC	LC	II	II	Nicheur
Aves	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	protégée	-	-	LC	LC	-	II	Nicheur
Aves	<i>Sylvia sarda</i>	Fauvette sarde	protégée	-	I	LC	LC	II	II	Nicheur
Aves	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	protégée	-	I	LC	LC	II	II	Passage

¹ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

² Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant les oiseaux sauvages

² Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

³ Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

³ Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008)

³ Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

³ Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2012)

⁴ Liste rouge mondiale des espèces menacées (2012)

⁵ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

⁶ Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19.IX.1979

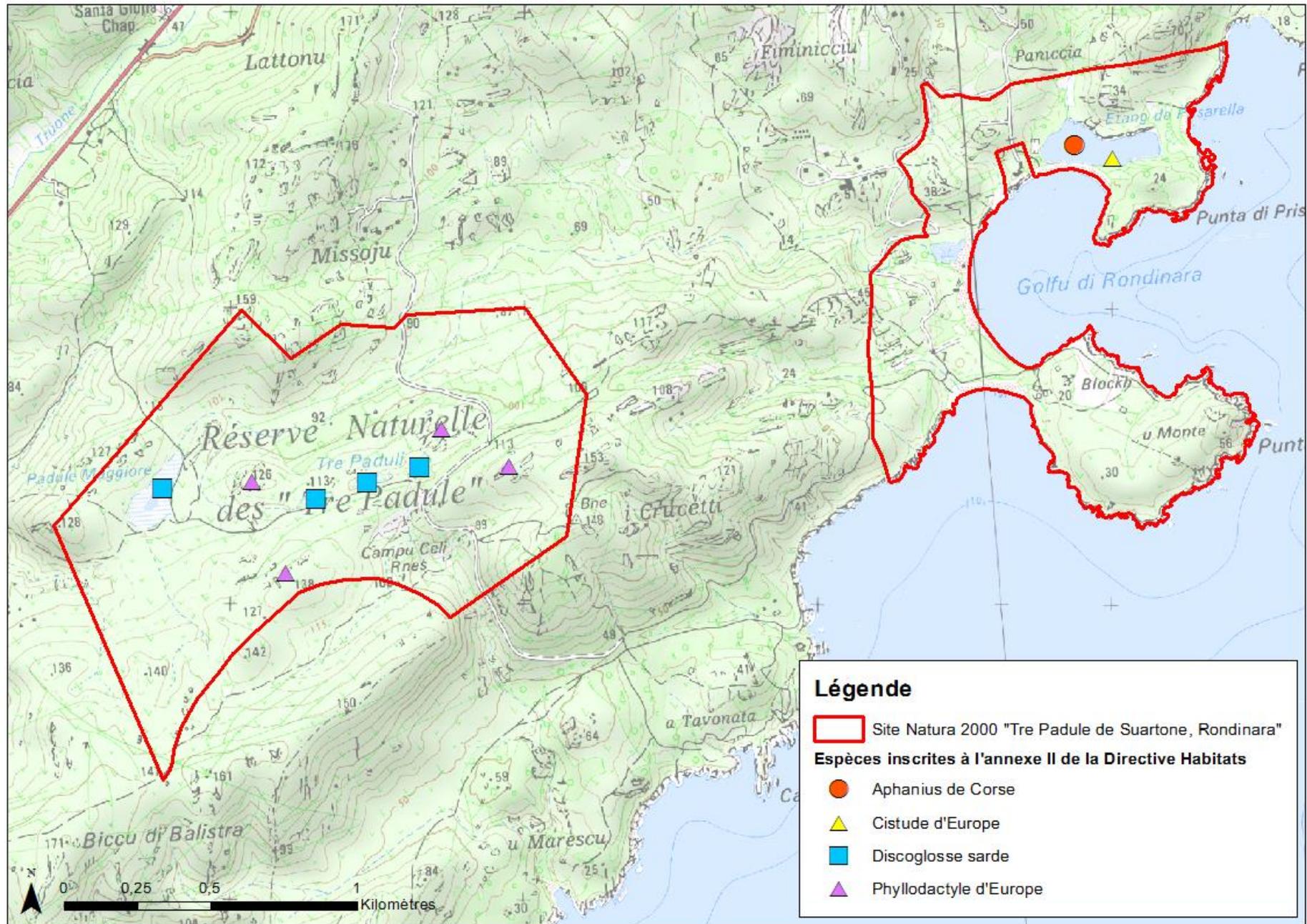


Figure 15. Localisation des observations d'espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

1.6.5 Principales menaces sur la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000

La fréquentation touristique :

Le secteur de Rondinara accueille une forte fréquentation touristique. Les menaces sur l'état de conservation du site natura 2000 liées à la fréquentation touristique sont le piétinement des habitats notamment les milieux dunaires, la circulation d'engins motorisés en dehors des voies prévues à cet effet et le nettoyage de la plage de Rondinara pour la débarrasser des dépôts de débris de posidonies rejetés par la mer (Paradis et Piazza, 1994)

Espèces invasives :

Le site accueille plusieurs espèces invasives. Les principales menaces qui se posent à ce niveau sont :

- Développement de *Dittrichia viscosa* (Paradis *et al.*, 2006 ; OEC, 2014)
- Présence de *Carpobrotus edulis* en arrière plage (Favier et Petit, 2012 : données issues du CBNC)
- Développement des pins et acacias avec pour conséquence la fermeture de certains milieux, l'envahissement des pelouses, cistaies et maquis bas, substitution à d'autres habitats ... (OEC, 2014)

Les incendies :

En août 1994, un important incendie a détruit plusieurs hectares de maquis sur les collines du sud du site natura 2000 de Tre Padule.

NB. *L'acquisition des données sur l'historique des incendies ayant touché le site natura 2000 est en cours auprès du Conseil Général de la Corse-du-Sud (contact : J.-Y. Duret).*

Les facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires :

Parmi les facteurs influençant l'état de conservation des mares temporaires, il faut prendre en compte la présence de litière (limitation de la lumière et obstacle aux germinations si l'épaisseur est importante) mais également d'algues filamenteuses ou d'une biomasse importante ce qui traduit un enrichissement organique.

Les labours de sangliers sont présents sur tous les sites avec des intensités variables. Cet impact lorsqu'il n'est pas cumulé avec d'autres incidences ne semble pas constituer une menace forte mais il est probable que les espèces protégées à bulbe comme les Isoètes subissent de fortes réductions de leurs populations.

L'inule visqueuse (*Dittrichia viscosa*) (espèce invasive) est également à considérer car l'espèce est identifiée sur de nombreux sites avec des taux de recouvrement variables. L'inule visqueuse peut favoriser la formation de litière.

1.7 CONCLUSION

En conclusion, il ressort du diagnostic environnemental du site Natura 2000 plusieurs grands enjeux ou éléments clés de la gestion du site et de sa biodiversité communautaire :

- Présence de 18 habitats naturels (aucune espèce végétale d'intérêt communautaire). Remarquons en particulier les zones humides d'un grand intérêt écologique : Mares temporaires de Tre Padule et étang de Prisarella et marais de Rondinara. Par contre, des lacunes sur la connaissance des espèces animales notamment (peu ou pas d'inventaires réalisés) apparaissent.
- Diverses menaces pèsent sur les habitats, la flore et la faune d'intérêt communautaire du site natura 2000. Le DOCOB devra apporter les éléments de gestion à mettre en œuvre afin de les contrôler et de les résorber.
- Le CELRL possède une partie notable des parcelles du site Natura 2000 et les opérations d'acquisition et maîtrise foncière de nouvelles parcelles se poursuivent. De plus, le CELRL prévoit des aménagements de canalisation du public et de préservation des milieux naturels sur ses terrains (cf. plan d'intentions paysagères). Ce contexte constitue un élément clé pour la gestion et conservation du site natura 2000 en termes de protection strict contre l'urbanisation et les aménagements anarchiques. Dans ce contexte s'inscrit également les compétences et les moyens humains des gestionnaires des terrains du CELRL que sont le Conseil général de la Corse-du-Sud par conventionnement et l'OEC comme gestionnaire délégué du conseil général.
- Le zonage du PLU de la commune de Bonifacio classe le site Natura 2000 (partie Bonifacio) en zone naturelle (zonage NR) ce qui protège le site de toute menace d'urbanisation nouvelle.
- Plusieurs programmes, documents et autres zonages réglementaires ou/et d'inventaires s'applique sur le site Natura 2000 → une adéquation entre ces éléments et les mesures de gestions qui seront définies dans le DOCOB est indispensable.

Le chapitre suivant sur la définition des objectifs et des mesures de gestion prendra en compte ces éléments afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MESURES DE GESTION

2.1 OBJECTIFS

Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Les objectifs de développement durable regroupent les principaux **enjeux spécifiquement liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines**.

Un objectif de développement durable lié aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines résulte du diagnostic et de l'objectif même du réseau Natura 2000 :

- **A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**, qui a pour objectif la protection et la sauvegarde des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 en adéquation avec les activités humaines concernées.

Objectifs transversaux

Les objectifs transversaux de développement durable correspondent aux **enjeux qui touchent l'ensemble du territoire du site Natura 2000 sans se limiter aux habitats naturels et aux espèces**.

Trois objectifs transversaux de développement durable résultent du diagnostic :

- **B - Sensibilisation, information et éducation du public aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site**. Cet enjeu correspond à la sensibilisation des scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site.
- **C- Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre du présent document d'objectifs à travers l'animation de celui-ci.
- **D - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre des articles L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000.

2.2 MESURES DE GESTION

Tableau X. Mesures de gestion du site Natura 2000

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorités
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	A1-1 Connaître l'évolution des mares temporaires et des autres milieux d'intérêt communautaire des Tre Padule di Suartone en mettant en place des suivis des facteurs biotiques et abiotiques	1
		A1-2 Assurer les suivis des populations de plantes rares et/ou protégées	3
		A1-3 Développer les suivis des populations animales de la réserve naturelle présentant une importance particulière au niveau européen	1
		A1-4 Evaluer l'impact des sangliers et si nécessaire contrôler les populations de sangliers	2
		A1-5 Restaurer le pourtour de Padule Maggiore	1
		A1-6 Fermer et cicatriser les 4,4 km de pistes secondaires	2
		A1-7 Lancer les inventaires et études complémentaires nécessaires à l'amélioration des connaissances	3
	A2 – Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel	A2-1 Réaliser les aménagements de protection et de restauration des milieux dunaires et des hauts de plages de Rondinara	1
		A2-2 Evaluer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides à l'échelle du site Natura 2000 (Rundinara et Tre Padule), définir et mettre en œuvre des mesures de protection, gestion et/ou de restauration	1
	A3 – Amélioration des connaissances sur la faune	A3-1 Réaliser un recensement de la cistude d'Europe sur le secteur Natura 2000 de Rondinara	1

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Priorités
	d'intérêt communautaire sur le site de Rondinara	A3-2 Déterminer la présence/absence de la tortue de Floride, le cas échéant éradication/régulation la population de tortue de Floride sur le secteur Natura 2000 de Rondinara	3
		A3-3 Compléter les connaissances sur l'écologie de la cistude d'Europe au sein du site natura 2000	2
		A3-4 Réaliser un recensement de la tortue d'Hermann sur le secteur Natura 2000 de Rondinara	1
		A3-5 Compléter les connaissances sur la répartition du phyllodactyle d'Europe et veiller à la conservation des habitats rupestres où il est présent sur le secteur natura 2000 de Rondinara	1
		A3-6 Réaliser un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore sur le secteur natura 2000 de Rondinara	1
		A3-7 Compléter les connaissances sur l'aphanius de Corse (<i>Aphanius fasciatus</i>) (1152) sur le secteur Natura 2000 de Rondinara (étang de Prisarella)	1
	A4 – Préservation des habitats naturels contre les plantes envahissantes	A4-1 Connaissance, surveillance et limitation des plantes envahissantes ou introduites	1
B - Sensibilisation, information et éducation du public aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site	B1 - Information et sensibilisation des publics	B1-1 Sensibiliser les scolaires à l'environnement	1
		B1-2 Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des habitats et espèces remarquables	2
C - Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions	C1 - Mettre en œuvre le document d'objectifs	C1-1 Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	1

A1-1 Connaître l'évolution des mares temporaires et des autres milieux d'intérêt communautaire des Tre Padule di Suartone en mettant en place des suivis des facteurs biotiques et abiotiques		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes* (3170-1) • Matorral arborescent à <i>Juniperus phoenicea</i> (= <i>J. turbinata</i>) (5210). • Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (<i>Tuberarietea guttatae</i>) (6220). • Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Molinio-Holoschoenion) (6420). • Forêts à <i>Quercus suber</i> (le plus souvent dégradées en matorral arborescent) (9330). • Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>. (Yeuseraies méditerranéennes souvent dégradées en matorral arborescent) (9340). • Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220). • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Éléments descriptifs :

En adéquation avec le plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone, la mesure consiste à :

- Enregistrer et compiler les variations climatologiques (données météo France et station météo de Rondinara)
- Mesurer régulièrement les niveaux des eaux de surface sur les mares
- Mesurer régulièrement les niveaux des eaux souterraines sur Padule Maggiore
- Mesurer quelques variables physiques des eaux: température, conductivité, matières solides en suspension
- Suivre certains paramètres physico-chimiques sur les mares, les eaux souterraines et les ruisseaux temporaires (sels nutritifs, micropolluants métalliques ...)
- Suivre la dynamique de *Dittrichia viscosa* sur chaque mare (suivi photo points fixes et carrés fixes; relevés de végétation le long de transects) (en lien avec mesure A4-1)
- Surveiller l'extension (ou la progression) de *Dittrichia viscosa* (suivi sur photos)

<p>aériennes et paysagères) (en lien avec mesure A4-1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic sur les populations de pins de la réserve naturelle (en lien avec mesure A4-1) • Surveiller la dynamique des plantes exotiques et/ou introduites: acacias, pins, figuier de barbarie (localisation et cartographies précise, suivi sur photos aériennes) (en lien avec mesure A4-1) • Assurer une veille par rapport à l'espèce invasive <i>Cotula coronopifolia</i> sur les mares temporaires (présence et développement) (en lien avec mesure A4-1) • Réaliser une cartographie dynamique de la végétation (ou cartographie des potentialités écologiques) • Etudier la dynamique de la végétation des mares liée à l'absence de bétail et/ou à l'impact des sangliers • Etudier les vitesses d'embroussaillage des pelouses des <i>Tuberarietea guttatae</i> • Etudier les facteurs écologiques influençant l'évolution des séries végétales
<p>Type de mesure²⁰ : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</p>

<p>Localisation : Tre Padule di Suartone</p>	<p>Surfaces concernées : 156 ha</p>
---	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC et bureau d'études ou autre prestataire selon les actions.
Coût prévisionnel :	<p>234,5 journées soit 70 000 – 120 000 € pour les actions mise en œuvre en régie par la réserve naturelle (OEC) ;</p> <p>30 000 € pour l'acquisition de matériel et les prestations externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic sur les populations de pins de la réserve naturelle : 8 000 €

²⁰ Les différents types de mesures :

- Mesures administratives et réglementaires
- Mesures foncières
- Mesures contractuelles et chartes
- Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques
- Mesures de communication et de sensibilisation
- Mesures pour l'animation du Docob

	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser une cartographie dynamique de la végétation (ou cartographie des potentialités écologiques) : 10 000 €• Etudier la dynamique de la végétation des mares liée à l'absence de bétail et/ou à l'impact des sangliers : 10 000 €• Installer un système de mesure automatique des eaux souterraines de Padule Maggiore : 2000 € (achat de matériel)
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'études exposant les résultats obtenus.

A1-2 Assurer les suivis des populations de plantes rares et/ou protégées		Priorité 3
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire qui accueillent les espèces végétales rares et/ou protégées 		

<p>Éléments descriptifs :</p> <p>En adéquation avec le plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone, la mesure consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Localiser de façon précise (à l'aide du GPS et de photos aériennes orthorectifiées) les stations de plantes rares et/ou protégées Mettre en place et assurer le suivi des groupements de l'Isoetion velatae et notamment des populations de Ptéridophytes rares (<i>Pilularia minuta</i> et <i>Isoetes velata</i>) dans l'espace et dans le temps (relevés le long de transects) Mettre en place et assurer le suivi des populations de <i>Littorella uniflora</i> (cartographie fine, quadrats et dénombrement) Mettre en place un suivi des stations d'orchidées (localisation précise et observations régulières) Surveiller les stations de plantes rares et/ou protégées : <i>Heliotropium supinum</i>, <i>Ranunculus revelierei</i>, <i>Crassula vaillantii</i>, <i>Charybdis undulata</i>, <i>Asplenium obovatum</i> (localisations précises et phytosociologie) Suivre la répartition de certaines espèces rares : <i>Bupleurum tenuissimum</i>, <i>Thymelea passerina</i> subsp. <i>pubescens</i>, <i>Gagea granatelli</i>, <i>Bunium alpinum</i> subsp. <i>corydalioides</i> Renseigner et maintenir à jour la base de données SERENA <p>Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques</p>
--

Localisation : Tre Padule di Suartone	Surfaces concernées : 156 ha
---	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC.
Coût prévisionnel :	234,5 journées soit 70 000 – 120 000 € (actions mise en œuvre en régie par la réserve naturelle - OEC)
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'études exposant les résultats obtenus.

A1-3 Développer les suivis des populations animales de la réserve naturelle présentant une importance particulière au niveau européen		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) • Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) (1217) 		

Éléments descriptifs :
En adéquation avec le plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone, la mesure consiste à :
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et assurer le suivi des populations d'amphibiens • Mettre en place un suivi des populations de Tortue d'Hermann • Mettre en place un suivi des populations d'oiseaux, notamment des anatidés (recensements et comptages réguliers) • Renseigner et maintenir à jour la base de données SERENA
Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

Localisation :	Surfaces concernées :
Tre Padule di Suartone	156 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC et un prestataire pour l'étude sur la biologie de la grenouille de Berger
Coût prévisionnel :	235 journées soit 70 000 – 120 000 € pour les actions mise en œuvre en régie par la réserve naturelle (OEC) ; 10 000 € pour l'action « Initier une étude sur la biologie de la grenouille de Berger » nécessitant l'intervention d'un prestataire.

Financement(s) potentiel(s) :	Etat (PNA et PRA odonates), Région (PNA et PRA odonates), Agence de l'eau, ...
--------------------------------------	--

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'études exposant les résultats obtenus.

A1-4 Evaluer l'impact des sangliers et si nécessaire contrôler les populations de sangliers		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes (3170), • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Eléments descriptifs :	
En adéquation avec le plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone, la mesure consiste à :	
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'impact des sangliers sur les espèces végétales suivantes: <i>Littorella uniflora</i>, <i>Isoetes velata</i> et <i>Juncus heterophyllus</i> ; • Evaluer la régulation opérée par les chasseurs (collecte d'infos auprès des chasseurs) ; • Réguler la population de sangliers si nécessaire. 	
Type de mesure :	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesures contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Tre Padule di Suartone	156ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, chasseurs, propriétaires, agriculteurs, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC
Coût prévisionnel :	130 journées soit 40 000 – 65 000 € (actions mise en œuvre en régie par la réserve naturelle - OEC)
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'études exposant les résultats obtenus.

A1-5 Restaurer le pourtour de Padule Maggiore		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> Mares temporaires méditerranéennes (3170) Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) 		

Éléments descriptifs :	
En adéquation avec le plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone, la mesure consiste à :	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer des temps de concertation avec les propriétaires Restaurer les abords de la mare temporaire de Padule Maggiore 	
Type de mesure :	Mesure de communication et de sensibilisation Mesures contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Padule Maggiore	≈ 5ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC et Entreprises
Coût prévisionnel :	2500-4000 € pour la concertation avec les propriétaires (OEC) 10 000 € pour les travaux de restauration du le pourtour de la mare temporaire de Padule Maggiore
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Bilan d'activité exposant les résultats de la concertation avec les propriétaires.
- Compte-rendu des travaux de restauration.

A1-6 Fermer et cicatriser les 4,4 km de pistes secondaires		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire du secteur Natura 2000 de Tre Padule di Suartone, principalement Mares temporaires méditerranéennes (3170) 		

Eléments descriptifs :	
Dans le but d'empêcher la circulation de véhicule motorisé sur le site (NB. la circulation est interdite sur le site) et indirectement ou directement affecté les espèces et habitats naturels sensibles du site, en adéquation avec le plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone, la mesure consiste à : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des temps de concertation avec les propriétaires • Informer les propriétaires et les usagers, notamment les chasseurs • Bloquer les pistes secondaires • Traitement des pistes secondaires en vue faciliter leur cicatrisation (revégétalisation, décompactage, pose de fascines ...) 	
Type de mesure :	Mesure de communication et de sensibilisation Mesure contractuelles et chartes

Localisation :	Surfaces concernées :
Tre Padule di Suartone	156 ha

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, propriétaires, chasseurs, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC et entreprise de travaux
Coût prévisionnel :	3 500-6 000 € pour la concertation avec les propriétaires (OEC) 25 000 € pour les travaux de traitement des pistes secondaires en vue faciliter leur cicatrisation (revégétalisation, décompactage, pose de fascines ...)

Financement(s) potentiel(s) : Etat, Région

Indicateurs de suivi :

- Autorisations administratives.
- Compte-rendu des travaux sur les pistes.

A1-7 Lancer les inventaires et études complémentaires nécessaires à l'amélioration des connaissances		Priorité 3
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Adéquation et mise en œuvre des opérations du plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule dei Suartone en faveur de la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mares temporaires méditerranéennes (3170)*, • Matorral arborescent à <i>Juniperus phoenicea</i> (= <i>J. turbinata</i>) (5210). • Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (<i>Tuberarietea guttatae</i>) (6220). • Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (<i>Molinio-Holoschoenion</i>) (6420). • Forêts à <i>Quercus suber</i> (le plus souvent dégradées en matorral arborescent) (9330). • Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>. (Yeuseraies méditerranéennes souvent dégradées en matorral arborescent) (9340). • Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220). • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) • Phyllodactyle d'Europe) (<i>Euleptes europaea</i>) (1229) • Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) (1217) • Porte queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) (1055) 		

Eléments descriptifs :

En adéquation avec le plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone, la mesure consiste à :

- Lancer les inventaires sur des groupes spécifiques: bryophytes, lichens, champignons, callitriches, phytoplancton
- Poursuivre et compléter certains inventaires: mammifères, oiseaux, reptiles, invertébrés (entomofaune du maquis et des fruticées, macro-crustacés des mares)
- Réaliser une cartographie phytosociologique de la réserve à grande échelle
- Déterminer les biotopes favorables à la Tortue d'Hermann
- Réaliser une carte géomorphologique du site
- Lancer une étude anthracopédologique

<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les profils topographiques des mares temporaires • Renseigner et maintenir à jour la base de données SERENA
Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

Localisation : Tre Padule di Suartone	Surfaces concernées : 156 ha
---	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL, OEC, CBNC, CELRL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC
Coût prévisionnel :	<p>106 journées soit 30 000 – 50 000 € pour les actions mise en œuvre en régie par la réserve naturelle (OEC) ;</p> <p>60 000 € pour les actions nécessitant l'intervention d'un prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer les inventaires sur des groupes spécifiques: bryophytes, lichens, champignons, callitriches, phytoplancton : 10000 € • Poursuivre et compléter certains inventaires: mammifères, oiseaux, reptiles, invertébrés (entomofaune du maquis et des fruticées, macro-crustacés des mares) : 10000 € • Réaliser une cartographie phytosociologique de la réserve à grande échelle : 10000 € • Réaliser une carte géomorphologique du site : 20000 € • Lancer une étude anthracopédologique : 10000 €
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'études exposant les résultats obtenus.

A2-1 Réaliser les aménagements de protection et de restauration des milieux dunaires et des hauts de plages de Rundinara		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A2 – Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> Habitats dunaire d'intérêt communautaire 		

Eléments descriptifs :

La mesure consiste à définir et réaliser des aménagements de protection des milieux dunaires du site de Rundinara par la pose de ganivelles.

Ces aménagements peuvent être en partie sur des terrains du conservatoire du littoral et/ou sur le DPM et/ou sur des propriétés privées. Dans ce dernier cas, afin de pouvoir réaliser les aménagements, il sera nécessaire d'acquérir la maitrise foncière des terrains concernés. Si l'acquisition foncière n'est pas possible, une convention de gestion (maitrise d'usage) entre le propriétaire et une structure gestionnaire (CELRL, CG2A ou OEC) pourraient être mise en œuvre. Cette dernière option est plus souple à mettre en œuvre : le propriétaire conserve son droit de propriété et le gestionnaire est autorisé à réaliser les mesures de protection de la dune.

Nota bene : La cartographie des habitats naturels en cours de réalisation au moment de la rédaction de ce DOCOB est indispensable à la mise en œuvre de cette action.

Type de mesure : Mesures foncières.
Mesure contractuelles et chartes.

Localisation : Plage de Rundinara (Partie sud et nord)	Surfaces concernées : ≈ 3 ha
--	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL, OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Entreprise de travaux en génie écologique, OEC
Coût prévisionnel :	A définir dans la définition précise de la maitrise d'œuvre + coût de l'éventuelle acquisition foncière.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, CG2A, CELRL, ...

Indicateurs de suivi :

- Actes de propriété des acquisitions foncières et/ou conventions d'usages avec les propriétaires
- Rapport de présentation de la maitrise d'œuvre des aménagements ;
- Compte-rendu des travaux d'aménagements.

A2-2 Evaluer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides à l'échelle du site Natura 2000 (Rundinara et Tre Padule), définir et mettre en œuvre des mesures de protection, gestion et/ou de restauration		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A2 – Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp., (3120) • Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea) (3130) • Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi) (1420) • Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae) (92D0) • Lagunes côtières* (1150) (représentée par l'étang de Prisarella et le marais de Rundinara). • Mares temporaires méditerranéennes (3170)* • Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Molinio-Holoschoenion) (6420) • Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi) (1410) • Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) (1190) • Aphanus de Corse (<i>Aphanus fasciatus</i>) (1152) • Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) (1220) 		

Eléments descriptifs :

La mesure consiste à évaluer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides et à identifier les menaces qui affectent ces habitats à l'échelle du site Natura 2000.

A partir de ces données, la mesure consiste ensuite à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de protéger et restaurer (le cas échéant) les habitats aquatiques et humides pour lesquels le site natura 2000 a été désigné.

Par contre, des aménagements de protection et opération de restauration peuvent être situés en partie sur des propriétés privées. Afin de pouvoir les réaliser, il est nécessaire d'acquérir la maitrise foncière des terrains concernés. Si l'acquisition foncière n'est pas possible, une convention de gestion (maitrise d'usage) entre le propriétaire et une structure gestionnaire (CELRL, CG2A ou OEC) pourraient être mise en œuvre. Cette dernière option est plus souple à mettre en œuvre : le propriétaire conserve son droit de propriété et le gestionnaire est autorisé à réaliser les mesures de protection.

Nota bene : La cartographie des habitats naturels en cours de réalisation au moment de la

rédaction de ce DOCOB est indispensable à la mise en œuvre de cette action.

Type de mesure : Mesures foncières.
Mesure contractuelles et chartes.

Localisation :

Rundinara et Tre Padule

Surfaces concernées :

257 ha

Échéancier :

An1

An2

An3

An4

An5

Acteurs :

CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :

CELRL, OEC

Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :

Entreprise de travaux en génie écologique, etc.

Coût prévisionnel :

10 000 € pour évaluer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides
Coût à définir selon les mesures de gestion futures à mettre en œuvre.
Auxquels s'ajoute le coût de l'éventuelle acquisition foncière.

Financement(s) potentiel(s) :

Etat, Région, CG2A, CELRL, Agence de l'eau, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'évaluation de l'état de conservation des milieux.
- Actes de propriété des acquisitions foncières et/ou conventions d'usages avec les propriétaires.
- Rapport de présentation de la maîtrise d'œuvre des aménagements.
- Compte-rendu des travaux d'aménagements.

A3-1 Réaliser un recensement de la cistude d'Europe sur le secteur Natura 2000 de Rundinara		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3 - Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rundinara	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) (1220) <u>espèce potentielle</u>. • Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp., (3120) • Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130) • Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi) (1420) • Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae) (92D0) • Lagunes côtières* (1150) (représentée par l'étang de Prisarella et le marais de Rundinara). • Mares temporaires méditerranéennes (3170)* • Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Molinio-Holoschoenion) (6420) • Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi) (1410) 		

Éléments descriptifs :

La cistude d'Europe est citée (1 seule citation enregistrée !) sur le site Natura 2000 au niveau de l'étang de Prisarella à Rundinara. Cependant, la connaissance de la population de cistudes sur le site est très sommaire. Dans le but d'améliorer les connaissances sur la structure et le fonctionnement de la population afin de protéger l'ensemble des zones utilisées par l'espèce, la mesure consiste à

1. Mettre en place un recensement de la cistude d'Europe et cartographier la répartition de l'espèce ;
2. Identifier les sites de pontes et les sites d'hivernage favorables à l'espèce.

Ces connaissances sur la structure de la population de cistudes permettront d'identifier les menaces qui pèsent sur l'espèce et de protéger l'ensemble des zones utilisées par l'espèce au sein du site Natura 2000.

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation :	Surfaces concernées :
Zones humides de Rundinara et milieux alentours au sein du site	Plusieurs dizaines

natura 2000.	d'hectares
--------------	------------

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
--------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL, CELRL, OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie, OEC
Coût prévisionnel :	5 000 à 10 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.

A3-2 Déterminer la présence/absence de la tortue de Floride, le cas échéant éradication/régulation la population de tortue de Floride sur le secteur Natura 2000 de Rundinara		Priorité 3
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3 - Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rundinara	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) (1220) • Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp., (3120) • Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea) (3130) • Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi) (1420) • Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae) (92D0) • Lagunes côtières* (1150) (représentée par l'étang de Prisarella et le marais de Rundinara). • Mares temporaires méditerranéennes (3170)* • Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Molinio-Holoschoenion) (6420) • Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi) (1410) 		

Eléments descriptifs :

Durant de nombreuses années des individus de l'espèce *Trachemys scripta elegans* ont été importés des Etats-Unis. Vendue à une taille de quelques centimètres cet animal fait régulièrement l'objet de lâchés sauvages dans la nature par des particuliers ne disposant plus des capacités pour les accueillir au stade adulte. Le nombre d'individus présents en milieu naturel est aujourd'hui plus que préoccupant sur certains secteurs, d'autant que leur capacité à se reproduire en milieu naturel a été constatée à plusieurs reprises. Les apports de pathogènes (maladies ou parasites) apparaissent parmi les risques les plus sérieux et les plus probables pour les espèces indigènes, en l'occurrence la cistude d'Europe suspectée sur le site Natura 2000.

En même temps que la mesure « A3-1 Réaliser un recensement de la cistude d'Europe dans le site natura 2000 », cette mesure consiste à :

1. identifier la présence/absence de la tortue de Floride sur le site Natura 2000 ;
2. le cas échéant, mettre en place une campagne d'éradication de l'espèce ;
3. mettre en place une veille par les observations.

Type de mesure :	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesures contractuelles et chartes
-------------------------	---

Localisation : Zones humides de Rondinara et milieux alentours au sein du site natura 2000.	Surfaces concernées : Plusieurs dizaines d'hectares
---	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL, CELRL, OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie, OEC
Coût prévisionnel :	Coût partagé avec la mesure « A3-1 Réaliser un recensement de la cistude d'Europe dans le site natura 2000 ».
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.

A3-3 Compléter les connaissances sur l'écologie de la cistude d'Europe au sein du site natura 2000		Priorité 2
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3 - Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rondinara	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) (1220) 		

Éléments descriptifs :

Dans le but d'affiner les connaissances sur l'écologie de la cistude d'Europe au sein du site Natura 2000, un suivi télémétrique de l'espèce pourra être mis en œuvre. Il permettra d'identifier les zones fréquentées par la cistude en période de reproduction et d'hivernage, ainsi que les corridors écologiques (lien en zone d'hivernage et sites de pontes, ...).

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation : Zones humides de Rondinara et milieux alentours au sein du site natura 2000.	Surfaces concernées : 101 ha.
---	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie.
Coût prévisionnel :	20 000 à 30 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.

A3-4 Réaliser un recensement de la tortue d'Hermann sur le secteur Natura 2000 de Rundinara		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3 - Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rundinara	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) (1217) 		

Eléments descriptifs :

Les milieux du secteur de Rundinara sont *a priori* favorables à la tortue d'Hermann, l'espèce y est donc potentielle, des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le site (des prospections sur la tortue d'Hermann sont également prévues sur le secteur des Tre Padule de Suartone dans la mesure n°A1-7).

Dans le but de vérifier la présence/absence de la tortue d'Hermann sur le secteur de Rundinara, et le cas échéant, acquérir des connaissances sur l'effectif de la population, sa dynamique, sa structure et son fonctionnement, la mesure consiste à :

1. réaliser un recensement complet des tortues sur le secteur de Rundinara afin de cartographier la répartition de l'espèce et évaluer l'effectif ;
2. Identifier les sites de pontes et les sites d'hivernage favorables à l'espèce.

Ces connaissances sur la structure de la population de tortues d'Hermann permettront d'identifier les menaces qui pèsent sur l'espèce et de protéger l'ensemble des zones utilisées par l'espèce au sein du site Natura 2000.

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation : Rundinara	Surfaces concernées : 101 ha.
------------------------------------	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie.
Coût prévisionnel :	5 000 à 10 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.

A3-5 Compléter les connaissances sur la répartition du phyllodactyle d'Europe et veiller à la conservation des habitats rupestres où il est présent sur le secteur natura 2000 de Rondinara		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3 - Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rondinara	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> • Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>) (1229) 		

Éléments descriptifs :

Le phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*), est cité sur le site natura 2000, au niveau des blocs rocheux de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (OEC, 2014). Par contre, aucune citation sur Rondinara, pourtant, les milieux rocheux y sont favorables au phyllodactyle, l'espèce y est donc potentielle, des prospections permettraient de préciser les connaissances sur cette espèce sur le secteur de Rondinara (des prospections sur les reptiles sont également prévues sur le secteur des Tre Padule de Suartone dans la mesure n°A1-7).

Durant le recensement ciblé sur le phyllodactyle d'Europe l'herpétologue recherchera également les autres espèces de geckos : hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*) et tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*).

L'acquisition des nouvelles connaissances sur la présence et la répartition de ces espèces remarquables devra aboutir à la définition de préconisation de gestion en faveur de ces espèces.

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation : Rondinara	Surfaces concernées : 101 ha.
------------------------------------	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, DREAL, OEC, Bureau d'études, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie
Coût prévisionnel :	5 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les résultats.

A3-6 Réaliser un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore sur le secteur natura 2000 de Rondinara		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3 - Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rondinara	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • Porte queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) (1055) 		

Éléments descriptifs :

Le FSD du site natura 2000 (DREAL, 2008) cite comme présent le porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*), papillon protégé et inscrit à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore. Mais aucune donnée disponible atteste sa présence effective ou concerne sa localisation exacte.

Il apparait que les données existantes ne sont pas suffisantes pour évaluer l'enjeu entomologique du site. En effet, elles ne permettent pas de connaître la liste complète et la répartition des espèces d'intérêt communautaire.

Par conséquent, un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et de leurs plantes hôtes doit être mené. Des prospections sur l'entomofaune sont également prévues sur le secteur des Tre Padule de Suartone dans la mesure n°A1-7. La présente mesure consiste à réaliser un inventaire des lépidoptères des annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore sur le secteur natura 2000 de Rondinara.

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation : Rondinara	Surfaces concernées : 101 ha.
------------------------------------	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, DREAL, OEC, Bureau d'études, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL, OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie, OEC (OCIC)
Coût prévisionnel :	5 000 €.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, ...

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude exposant les résultats.

A3-7 Compléter les connaissances sur l'aphanius de Corse (<i>Aphanius fasciatus</i>) (1152) sur le secteur Natura 2000 de Rundinara (étang de Prisarella)		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A3 - Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rundinara	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aphanius</i> de Corse (<i>Aphanius fasciatus</i>) (1152). 		

Éléments descriptifs :

L'aphanius de Corse (*Aphanius fasciatus*) (1152) est recensée sur le site Natura 2000 au niveau de l'étang de Prisarella à Rundinara. Cependant, la connaissance de la population de l'aphanius est très sommaire. Dans le but d'améliorer les connaissances sur la structure et le fonctionnement de la population, la mesure consiste à

- définir et mettre en œuvre un protocole d'étude et de suivi pluriannuel de la population d'aphanius de Corse,
- définir les mesures de gestion de l'étang et de son bassin versant afin d'assurer la conservation de l'aphanius de Corse et de son habitats.

Type de mesure : Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.

Localisation :	Surfaces concernées :
Etang de Prisarella et son bassin versant à Rundinara.	Plusieurs dizaines d'hectares

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	CELRL, OEC, CG2A, DREAL, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	DREAL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Bureau d'études en écologie.
Coût prévisionnel :	A définir selon le protocole d'étude et de suivi.
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'eau

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'étude qui présente les résultats.

A4-1 Connaissance, surveillance et limitation des plantes envahissantes ou introduites		Priorité 1
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A4 – Préservation des habitats naturels contre les plantes envahissantes	
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lagunes côtières* (1150) • Végétation annuelle des laisses de mer (1210) • Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (2210) • Dunes avec pelouses des Malcolmietalia (2230) • Dunes littorales à Juniperus spp.* (2250) 		

Eléments descriptifs :

Les actions à entreprendre relèvent de dispositifs (i) d'amélioration des connaissances, (ii) de veille, (iii) de limitation de la progression, voire éradication des espèces envahissantes. La gestion et le contrôle des espèces invasives doivent s'orienter vers des actions préventives de veille, de détection précoce et d'intervention rapide. La mesure consiste en un premier temps à élaborer un diagnostic précis des actions de contrôle pour les espèces introduites non envahissantes et d'arrachage pour les espèces introduites envahissantes. Ce plan d'actions devra :

- localiser et hiérarchiser les zones à traiter,
- définir les modalités techniques de contrôle et d'arrachage,
- le cas échéant, prévoir la revégétalisation des zones les plus sensibles à l'érosion par bouture d'espèces autochtones après l'arrachage. Il est en effet indispensable de protéger contre l'érosion le sol mis à nu après l'arrachage des plants d'espèces invasives,
- définir un protocole de suivi des repousses éventuelles des espèces introduites et de la surface recolonisée.
- programmer une surveillance continue du site et définir les modalités d'arrachage des nouveaux foyers de contamination.

Il s'agira ensuite d'appliquer ce plan d'actions de limitation des plantes introduites sur le site Natura 2000.

Cette mesure est en lien avec la mesure n°A1-1 qui préconise de :

- Suivre la dynamique de *Dittrichia viscosa* sur chaque mare (suivi photo points fixes et carrés fixes; relevés de végétation le long de transects) et de surveiller son extension (ou la progression) (suivi sur photos aériennes et paysagères)
- Réaliser un diagnostic sur les populations de pins de la réserve naturelle
- Surveiller la dynamique des plantes exotiques et/ou introduites: acacias, pins, figuier de barbarie (localisation et cartographies précise, suivi sur photos aériennes)
- Assurer une veille par rapport à l'espèce invasive *Cotula coronopifolia* sur les

mares temporaires (présence et développement)	
Mesures contractuelles et chartes	
Type de mesure :	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesures de communication et de sensibilisation

Localisation : L'ensemble du site natura 2000	Surfaces concernées : 257 ha
---	--

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	DREAL Corse, commune, OEC (CBNC), CELRL, propriétaires
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC (CBNC), CELRL
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC (CBNC)
Coût prévisionnel :	Variable selon les opérations de lutte à mener
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, Région, Agence de l'Eau

Indicateurs de suivi :

- Rapport d'activités annuel.

B1-1 Sensibiliser les scolaires à l'environnement		Priorité 1
B - Sensibilisation, information et éducation du public aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site	B1 - Information et sensibilisation des publics	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des habitats et espèces du site natura 2000. 		

Éléments descriptifs :

Cette mesure consiste à réaliser des actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement. Elles devront être effectuées sur le long terme et aborder les différents enjeux environnementaux et espèces à travers le site de Natura 2000 (visite du site, sensibilisation sur la faune et la flore présentes sur le site, etc.).

Type de mesure : Mesures de communication et de sensibilisation

Localisation :	Surfaces concernées :
L'ensemble du site natura 2000.	257 ha.

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	OEC, DREAL, Académie de Corse, Mairie de Bonifacio, communes et établissements scolaire alentours, associations d'éducation à l'environnement ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	OEC, Association d'éducation à l'environnement, CELRL.
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	OEC, Association d'éducation à l'environnement
Coût prévisionnel :	150 euros la demi-journée et 300 euros la journée d'intervention, auxquels s'ajoutent les déplacements. Coût total à définir en fonction les projets envisagés.
Financement(s) potentiel(s) :	OEC ou DREAL Corse en fonction des thématiques abordées ; communes.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'écoles, de classes, d'instituteurs et de scolaires sensibilisés par rapport au nombre de de classes, d'instituteurs et de scolaires sur la micro-Région.

B1-2 Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des habitats et espèces remarquables		Priorité 2
B - Sensibilisation, information et éducation du public aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site	B1 - Information et sensibilisation des publics	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des habitats et espèces du site natura 2000. 		

<p>Éléments descriptifs :</p> <p>La conservation de la biodiversité implique une sensibilisation des usagers du site aux enjeux écologiques.</p> <p>La sensibilisation du public passe en premier lieu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation d'une exposition permanente sur le site natura 2000 et la réserve naturelle des Tre Padule • l'organisation de conférences pour le grand public • la valorisation des suivis, études, recherches menées sur le site par le biais d'articles, d'expos ... • la réalisation et la diffusion de documents d'information (plaquettes, dépliants, affiches, DVD, calendriers, site web ...). <p>Pour aller plus loin, il est nécessaire de développer une « pédagogie active » avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration et l'organisation d'activités pédagogiques • l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques • l'édition de documents pédagogiques accompagnant les animations organisées sur le site Natura 2000 et la réserve naturelle des Tre Padule • la participation des gestionnaires et acteurs du site aux manifestations locales et régionales (fête de la science, fête de la nature ...) • la réalisation d'un herbier numérique • mise en place de panneaux d'information <p>Type de mesure : Mesures de communication et de sensibilisation</p>

Localisation : L'ensemble du site natura 2000.	Surfaces concernées : 257 ha.
--	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	OEC, DREAL, Mairie de Bonifacio, communes alentours, agriculteurs, ONEMA, ONCFS, Chambres d'agriculture, Syndicats agricoles, fédération de chasse, association de protection de la nature, propriétaires, ...
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	CELRL- OEC
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	CELRL- OEC
Coût prévisionnel :	Coût variable en fonction les projets envisagés
Financement(s) potentiel(s) :	Commune, communauté des communes, OEC, DREAL Corse

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'activités annuels des opérations de sensibilisation,
- Nombre de personnes sensibilisés/informés.

C1-1 Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000		Priorité 1
C - Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions	C1 - Mettre en œuvre le document d'objectifs	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure : <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des habitats et espèces du site natura 2000. 		

Eléments descriptifs :

Cette mesure consiste en un premier temps à désigner un animateur du site Natura 2000. Il est désigné par l'Etat ou la structure porteuse. Il peut s'agir d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une association ou d'un bureau d'études.

Le cahier des charges est fixé par la convention d'animation passée entre l'animateur et l'Etat ou la structure porteuse. La convention fixe les moyens et les missions de l'animateur.

Le contenu de la mission d'animation est :

- d'assurer et de suivre la mise en œuvre des actions ;
- de réaliser la gestion administrative et financière du site ;
- de mettre en œuvre le volet communication, sensibilisation et information

Type de mesure : Mesures pour l'animation du DOCOB

Localisation : L'ensemble du site natura 2000.	Surfaces concernées : 257 ha.
--	---

Échéancier :	An1	An2	An3	An4	An5
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Acteurs :	Membres du comité de pilotage
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) :	Etat, collectivités et/ou communauté de communes
Maître(s) d'œuvre potentiel(s) :	Animateur du site
Coût prévisionnel :	25 000 à 50 000 € sur 5 ans
Financement(s) potentiel(s) :	Etat, structure porteuse

Indicateurs de suivi :

- La convention d'animation passée entre l'animateur et l'Etat.
- Rapports d'activités de l'animation.
- SUDOCO

3 CHARTE NATURE 2000

CONTEXTE GENERAL DU SITE, ENJEUX DE CONSERVATION ET INTERETS A L'ADHESION

LE SITE NATURE 2000 FR9400592 «Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio »

Le site Natura 2000 FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara » a été proposé par la France comme site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Situé dans l'extrême-sud de la Corse sur la commune de Bonifacio, il couvre une superficie de 257 hectares.

Le site est éclaté en deux îlots :

- l'un sur le secteur des Tre Padule di Suartone couvre une superficie de 156 ha et englobe en grande partie la réserve naturelle des Tre Padule di Suartone dont le gestionnaire est l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- le second sur le secteur de Rondinara englobant les plages et les habitats d'arrière plage, couvrant une superficie de 101 ha.

Le site a été inscrit en site Natura 2000 en raison notamment de sa diversité et la remarquabilité de ses habitats naturels notamment les mares temporaires méditerranéennes des Tre Padule di Suartone.

LES ENJEUX DE CONSERVATION

Ce site a été désigné en raison de la présence de :

21 habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-faune-flore ») :

- Dunes avec pelouses des Malcolmietalia (2230)
- Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (2210)
- Dunes littorales à Juniperus spp.* (2250)
- Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp., (3120)
- Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea) (3130).
- Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. Endemiques (1240)
- Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia. (Yeuseraies méditerranéennes souvent dégradées en matorral arborescent) (9340).

- Forêts à *Quercus suber* (le plus souvent dégradées en matorral arborescent) (9330).
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*) (1420)
- Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques (5330) : -
- Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* et *Securinegion tinctoriae*) (92D0)
- Lagunes côtières* (1150).
- Mares temporaires méditerranéennes (3170)*,
- Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* (= *J. turbinata*) (5210).
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (*Tuberarietea guttatae*) (6220).
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220).
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (*Molinio-Holoschoenion*) (6420).
- Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (1410)
- Végétation annuelle des laisses de mer (1210)
- Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses (8220)
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)

6 espèces animales d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe II de la directive « Habitats-faune-flore ») :

- Aphanus de Corse (*Aphanius fasciatus*) (1152)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)
- Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (1229)
- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

Le Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré par un comité de pilotage (COPIL) où siègent des représentants de l'Etat, des collectivités locales et d'organismes divers, définit les orientations de gestion et de conservation de ce site Natura 2000. Il prévoit notamment des opérations de :

- La conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire du secteur des Tre Padule di Suartone (mise en œuvre du plan de gestion de la réserve

naturelle des Tre Padule di Suartone)

- Réalisation d'aménagements de protection et de restauration du milieu naturel
- Amélioration des connaissances sur la faune d'intérêt communautaire sur le site de Rondinara
- Préservation des habitats naturels contre les plantes envahissantes
- Information et sensibilisation des publics

Il explicite les moyens à mettre en œuvre pour le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du site.

REGLEMENTATION APPLICABLE AU SITE CONCERNANT LA PROTECTION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

→ Evaluation d'incidence et code de l'environnement

Selon l'article L414-4 du code de l'environnement, *lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après « Evaluation des incidences Natura 2000 » :*

1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;

3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Article L414-4 du code de l'environnement) dans le cadre par exemple de manifestations sportives, de travaux, d'aménagements et d'ouvrages.

Le code de l'environnement, dans son article L414-5, décide d'un régime de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des obligations relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000.

INTERET D'ADHERER : CONTREPARTIES.

- Accès à certaines aides publiques et à d'autres exonérations fiscales (régime Monichon) dans le domaine forestier.
- Dispense d'étude d'incidence Natura 2000 dans certains cas précis et pour une activité dans la mesure où celle-ci fait l'objet d'une fiche avec engagement spécifique à l'activité.
- Liste locale 1 présente les cas soumis à évaluation d'incidence.
- Actions de communication pour valoriser l'engagement pris auprès du public.

CONTENU, CONDITIONS ET MODALITES D'ADHESION ET CONTROLES

DEFINITION

Elle est définie par le Code de l'environnement comme suit :

« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. (...) »

Les engagements sont contrôlables et non rémunérés car ils n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent.

Outre ces engagements, des recommandations sont proposées. Ces recommandations sont destinées à sensibiliser sur les enjeux de conservation, sans obligation d'en respecter le contenu...

ADHESION

Qui :

Peuvent adhérer à la charte :

- les titulaires de droits réels et personnels portants sur des parcelles incluses dans le site. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Le titulaire de droits est soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Si le propriétaire adhère à tous les engagements correspondant aux parcelles contractualisées, le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

- les usagers du site, individuel ou regroupés en structure collective, exerçant une activité spécifique, notamment de loisir.

Dans le cas où le propriétaire confie certains droits à des mandataires (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il s'engage à :

- Informer ses mandataires des engagements qu'il a souscrits,
- Modifier les mandats au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Il peut également être envisagé que les mandataires cosignent la charte souscrite par le propriétaire. Ceux-ci doivent alors s'assurer que leur mandat est en conformité avec les engagements souscrits. En cas d'usufruit, l'adhésion à la charte est possible à la seule condition que le nu-propriétaire et l'usufruitier cosignent la charte.

Durée :

Cette adhésion a lieu pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de l'accusé de réception du dossier complet par la DDTM de Corse-du-Sud. La durée de l'adhésion correspond à la durée de l'engagement de l'adhérent.

Procédure :

Afin d'adhérer à la charte, le signataire doit remplir et transmettre à la DDTM de Haute-Corse / Service Eaux, Forêts, Riques / Unité Natura 2000, un dossier contenant les éléments suivants :

- une copie de la déclaration d'adhésion à la charte (CERFA 14163*1) remplie, datée et signée, disponible et téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14163.do
- la présente charte Natura 2000, avec les engagements retenus cochés, dûment remplie datée et signée ;
- un plan de situation et un plan cadastral des parcelles engagées au 1/25000 ;

Les documents cadastraux sont téléchargeables sur le site : www.cadastre.gouv.fr

D'autres pièces sont susceptibles d'être demandées lors d'un contrôle :

- attestation de pouvoir du représentant pour les personnes morales ou délibération de l'organe compétent ;
- mandats conférant à l'adhérent des droits réels ou personnels ;
- extrait de matrice cadastrale au nom du demandeur, ou attestation notariée de propriété si la matrice cadastrale n'a pas été actualisée.

Un diagnostic à l'état des lieux sera effectué suite à l'adhésion à la charte.

CONTROLES ET CONSEQUENCES FINANCIERES

Que l'adhésion à la charte donne lieu ou non à une contrepartie, les services de l'Etat peuvent, après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000 (48 heures avant le jour du contrôle), vérifier le respect des engagements souscrits.

Le contrôle du respect de la charte porte sur tous les renseignements fournis et sur vos engagements. Le contrôleur doit vérifier la véracité des éléments indiqués dans le formulaire d'adhésion, et vérifier que vous avez respecté les engagements souscrits. En cas d'anomalies constatées, les services de l'Etat vous en informent et vous mettent en mesure de présenter vos observations.

Si le signataire s'oppose à un contrôle, ou s'il n'a pas respecté les engagements qu'il a souscrits dans la Charte Natura 2000, le préfet décide de la résiliation de son adhésion à la charte pour une durée de un an à compter de la date de la résiliation (Article R.414-12-1 du code de l'environnement).

En cas de non-respect des engagements spécifiques, l'adhérent encourt des sanctions administratives et pénales. L'article L.414-5-1 du code de l'environnement prévoit en effet des amendes de cinquième classe dont le montant peut être doublé si des habitats ou des espèces ont été impactés par la réalisation du projet.

Si vous devenez propriétaire de parcelles qui étaient précédemment engagées, vous pouvez adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial. Dans ce cas, vous devez indiquer dans votre déclaration d'adhésion la date de fin de l'engagement souscrit par votre prédécesseur.

ENGAGEMENTS ET BONNES PRATIQUES A RESPECTER DANS LE CADRE DE LA CHARTE

En application de l'article L414-12-1 du Code de l'Environnement, la charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB et poursuivis dans le cadre du réseau Natura 2000. Ils représentent une obligation, contractualisée par la signature de cette charte. Ces engagements ne doivent entraîner aucun surcoût pour l'adhérent.

Les recommandations sont propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Leur non-respect peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le préfet.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERAUX

Engagements généraux (G)

- **ENGAGEMENT G1** : Respecter la(les) signalétique(s).
→ *Modalité de contrôle : Nombre d'infractions et d'incivilités enregistrés au nom de l'adhérent.*
 - **ENGAGEMENT G2** : Permettre l'accès aux parcelles dans le but de faciliter les différentes études et suivis des habitats et des espèces.
→ *Modalité de contrôle : Les autorisations d'accès (difficile à contrôler).*
 - **ENGAGEMENT G3** : Ne pas introduire volontairement d'espèces introduites dans le site Natura 2000.
→ *Modalité de contrôle : Apparition de nouvelles espèces introduites ou de nouvelles stations (un état des lieux devra être réalisé à l'adhésion de la charte sur la parcelle concernée par l'animateur du site (présence/absence et détermination des espèces)).*
 - **ENGAGEMENT G4** : Ne pas entreposer de déchets.
→ *Modalité de contrôle : Présence de dépôts sauvages de déchets sur la/les parcelles ((un état des lieux devra être réalisé à l'adhésion de la charte sur la parcelle concernée par l'animateur du site (présence/absence de déchet)).*
 - **ENGAGEMENT G5** : Sauf pour des raisons de gestion du site et de secours, ne pas circuler en véhicule motorisé en dehors des voies ouvertes à la circulation au sein du site Natura 2000 afin de préserver la qualité et la biodiversité du site.
→ *Modalité de contrôle : Nombre de véhicules motorisés circulant en dehors des voie ouvertes à la circulation au sein du site Natura 2000 ; Absence d'infraction pour l'adhérent.*
- **ENGAGEMENT G6** : Le cas échéant, mettre en adéquation les documents d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte et le document d'objectifs Natura 2000.
→ *Modifications des documents d'aménagement.*

Recommandations

- Respecter la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000.
- Ne pas détruire d'espèces végétales et animales remarquables.
- Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies.
- Respecter les installations et aménagements présents sur le site
- Ne pas jeter de déchets hors des aménagements prévus à cet effet et ramasser les déchets régulièrement.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

→ MILIEU LITTORAL

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Végétation annuelle des laisses de mer (1210)
- Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. Endémiques (1240)
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)
- Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (1410)
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*) (1420)
- Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (2210)
- Dunes avec pelouses des *Malcolmietalia* (2230)
- Dunes littorales à *Juniperus* spp. (2250)

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)

Engagements

- **Engagement L1 :** Ne pas circuler sur les plages et arrières plages pour tous véhicules à moteurs (4x4, quads, motocross, ...) hors des voies autorisées sauf dans le cas de nécessité d'accès pour des opérations de gestion du site Natura 2000 ou de secours.
→ *Modalité de contrôle : Absence d'infraction pour l'adhérent.*
- **Engagement L2 :** Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.
→ *Modalité de contrôle : Qualité et état de conservation des habitats naturels ; Répartition de stations végétales et effectifs des spécimens.*
- **Engagement L3 :** Ne pas circuler sur les milieux dunaires hors des voies aménagées lors des activités de nature (randonnée pédestre, équestre, cycliste, etc.).
→ *Modalité de contrôle : Absence d'infraction pour l'adhérent.*

Recommandations

- Ne pas faire de camping sauvage.
- Ne pas déposer de déchets sur la plage.
- Ne pas prélever de sable et ne pas déposer de matériaux exogènes au site.
- Respecter les installations et aménagements présents sur le site

→ ZONES HUMIDES

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Lagunes côtières (1150)
- Mares temporaires méditerranéennes (3170)
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130)
- Prairies humides méditerranéennes haute (6420).

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)
- Aphanus de Corse (*Aphanus fasciatus*) (1152)

Engagements

- *Engagement H1* : Maintenir les zones humides et leur fonctionnement : ne pas remblayer, combler et assécher les milieux aquatiques (mares, plans d'eau, prairies humides, cours d'eau, etc.), proscrire les travaux hydrauliques (drainage) sauf avec dérogation de l'administration ou dans le cadre de travaux écologiques.
→ *Modalité de contrôle* : Suivi de l'état de conservation des habitats sur la(les) parcelle(s) réalisé par l'animateur.
- *Engagement H2* : Le cas échéant, réaliser les travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et des berges à partir du 31/08 jusqu'au 01/03.
→ *Modalité de contrôle* : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent
→ *dates des travaux*.
- *Engagement H3* : Conserver la végétation des berges des cours d'eau et des plans d'eau. Le cas échéant, utiliser des techniques d'entretien douces des milieux humides (débroussaillage et abattage sélectif dans les ripisylves ; préservation des roselières, lutte contre l'envahissement par les ligneux ; préserver les berges abruptes, ...).
→ *Modalité de contrôle* : Suivi de l'état de conservation des habitats sur la(les)

parcelle(s) réalisé par l'animateur.

- **Engagement H4** : Ne pas entreposer de rémanents (grumes, branches et déchets de coupes de bois) dans les cours d'eau et les zones humides.
 - *Modalité de contrôle : Présence/absence de rémanent dans les cours d'eau et les zones humides sur la(les) parcelle(s).*
- **Engagement H5** : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) sur les parcelles situées à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide.
 - *Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).*
- **Engagement H6** : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet.
 - *Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages (présence/absence de véhicule hors zones de stationnements prévues) sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).*
- **Engagement H7** : Assurer un assainissement efficace des eaux usées
 - *Modalité de contrôle : Présence d'un équipement d'assainissement des eaux adapté aux usages sur la(les) parcelle(s).*

Recommandations

- Maintenir des arbres morts et remarquables au sein des ripisylves, notamment ceux présentant des trous de pics.
- Dans le cas de travaux de restauration, favoriser l'utilisation d'essences végétales adaptées et indigènes
- Ne pas détruire d'espèces végétales et animales remarquables.
- Respecter les installations et aménagements présents sur le site
- Ne pas jeter de déchets hors des aménagements prévus à cet effet et ramasser les déchets régulièrement.

➔ MILIEUX FORESTIERS ET ARBUSTIFS

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Galeries et fourrés riverains méridionaux (92D0)
- Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* (5210)
- Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques (5330)

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)

Engagements

- Engagement B1 : Conserver les boisements en l'état.
→ *Modalité de contrôle : Surface des boisements.*
- Engagement B2 : Eviter les travaux de démaquisage, de défrichage ou de coupe sauf dans le cadre de mesure de restauration écologique.
→ *Modalité de contrôle : Surface coupée.*
- Engagement B3 : Utiliser la méthode de la taille douce pour toute opération d'élagage et d'entretien.
→ *Modalité de contrôle : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent.*
- Engagement B4 : Le cas échéant, réaliser les interventions et pratiques d'entretien de la végétation entre le 01/11 et le 01/03.
→ *Modalité de contrôle : Dates de réalisation des interventions.*
- Engagement B5 : Le cas échéant, réaliser les interventions et pratiques d'entretien de la végétation uniquement avec du matériel portatif (ex. débroussailleuse à main).
→ *Modalité de contrôle : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent*

Recommandations

- Maintenir des arbres morts, sénescents et remarquables au sein des boisements.
- Favoriser l'utilisation d'essences végétales adaptées et indigènes
- Prévenir les incendies.
- Prévenir les coupes sauvages.
- Ne pas ouvrir de nouvelles pistes.

➔ MILIEUX HERBEUX (OU MILIEUX OUVERTS)

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Pelouses méditerranéennes silicieuses (6220)

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (1217)
- Porte queue de Corse (*Papilio hospiton*) (1055)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (1220)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (1190)

Engagements

- Engagement R1 : Préserver la qualité et l'état de conservation de l'habitat « Pelouses méditerranéennes silicieuses (6220) »
→ *Modalité de contrôle : Qualité et l'état de conservation de l'habitat « Pelouses méditerranéennes silicieuses (6220) »*
- Engagement R2 : Entretien et maintien des milieux ouverts
→ *Modalité de contrôle : Surface de milieu ouvert du site Natura 2000.*

Recommandations

- Prévenir les incendies.
- Ne pas introduire d'espèces invasives (absentes à ce jour).
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements.
- Limiter la création de pistes.

➔ MILIEUX RUPESTRES

Habitats d'intérêt européen concernés :

- Végétation des falaises continentales siliceuses (8220)

Espèces d'intérêt européen concernées :

- Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (1229)

Engagements

- Engagement R1 : Préserver la qualité et l'état de conservation de l'habitat

« Végétation des falaises continentales siliceuses (8220) »

→ *Modalité de contrôle : Qualité et l'état de conservation des habitats rupestres.*

- Engagement R2 : Préserver les populations de Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) (1229)

→ *Modalité de contrôle : Espèces et effectifs de Phyllodactyle d'Europe occupant les milieux rupetresdu site Natura 2000.*

Recommandations

- Prévenir les incendies.
- Ne pas introduire d'espèces invasives (absentes à ce jour).
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements.
- Limiter la création de pistes.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPE D'ACTIVITES

→ AGRICULTURE

Engagements

- Engagement Agri1 : Maintenir les milieux ouverts sur les parcelles exploitées.
→ *Modalité de contrôle : (1) Surfaces déclarées ; (2) Nombre de contrat MAEC et (3) Suivi de la qualité des milieux.*
- Engagement Agri2 : Entretenir les clôtures.
→ *Modalité de contrôle : Etat des clôtures et nombre de parcelles clôturées.*
- Engagement Agri3 : Mettre en œuvre des MAEC.
→ *Modalité de contrôle : Nombre de contrats MAEC signés.*
- *Engagement Agri4* : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) sur les parcelles situées à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide.
→ *Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).*
- *Engagement Agri5* : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet.

→ *Modalité de contrôle : (1) Suivi des usages (présence/absence de véhicule hors zones de stationnements prévues) sur les parcelles du site Natura 2000 par l'animateur ; (2) Qualité physico-chimique de l'eau et du sol sur la(les) parcelles (mais problème actuelle sur l'absence de données de références).*

- **Engagement Agri6** : Respect du code des bonnes pratiques agricoles.

→ *Modalité de contrôle : Cahier des pratiques et interventions, tenu par l'adhérent → pratiques agricoles.*

Recommandations

- Eviter la divagation des bovins.
- Ne pas entreposer de déchets.
- Ne pas réaliser de coupes sauvages.

→ ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE PLEINE NATURE

Engagements

- **Engagement Touris1** : Conserver les laisses de mer.
→ *Modalité de contrôle : Pratique utilisée pour le nettoyage.*
- **Engagement Touris2** : Respecter les aménagements permettant d'interdire l'accès aux plages et arrières plages aux véhicules motorisés.
→ *Modalité de contrôle : Nombre d'aménagements détériorés.*
- **Engagement Touris3** : Utiliser les aménagements d'accès et rester sur les sentiers.
→ *Modalité de contrôle : Circulation hors aménagements et sentiers.*
- **Engagement Touris4** : Présence d'un encadrant avec un groupe organisé pratiquant des activités touristiques et de pleine nature.
→ *Modalité de contrôle : Présence d'accompagnement avec les groupes organisés (en lien avec la mesure n° A5-1 du DOCOB)*
- **Engagement Touris5** : Réaliser des études d'incidences Natura 2000 dans le cadre de projets liés aux activités touristiques.
→ *Modalité de contrôle : Nombre d'études d'incidences Natura 2000 déposées auprès de la DREAL Corse / DDTM*

Recommandations

- Ne pas détruire les habitats naturels, les espèces végétales et animales remarquables.
- Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies.

- Respecter les installations et aménagements présents sur le site
- Ne pas jeter de déchets hors des aménagements prévus à cet effet et ramasser les déchets régulièrement.

4 BIBLIOGRAPHIE²¹

Structures et personnes ressources consultées

<i>Structures ressources consultées</i>	<i>Objet de la consultation</i>
Office de l'Environnement de Corse (Département Écosystèmes terrestres)	Écosystèmes terrestres, milieux aquatiques, Natura 2000 Zones humides Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse
Office de l'Environnement de Corse (Conservatoire Botanique National de Corse)	Flore et habitats naturels
Office de l'Environnement de Corse (Département Espaces marins)	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	Données Eau
Fédération Départementale des Chasseurs de Corse du Sud	Faune
Université de Corse – laboratoire d'hydrobiologie	Données hydrobiologiques (invertébrés endémiques)
ONEMA	Cours d'eau et la faune piscicole
Groupe Chiroptères de Corse	Chauve-souris
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie	Flore (orchidées)
Parc Naturel Régional de Corse	Oiseaux, grands mammifères
Jean-François Seguin (PNRC)	Oiseaux, rapaces
Conservatoire des Espaces Naturels de Corse	Faune, flore
DREAL Corse	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Faune
Jean-Claude THIBAULT, ornithologue	Oiseaux
Guilhan PARADIS, botaniste	Flore
Jacques GAMISANS, botaniste	Flore
M. Delaugerre, herpétologue	Herpétologue
Achille Pioli	Faune

²¹ La bibliographie du DOCOB sera révisée et complétée ultérieurement afin de fournir la liste exhaustive de la bibliographie disponible concernant le site Natura 2000

<i>Structures ressources consultées</i>	<i>Objet de la consultation</i>
Christian Pietri	Faune
Jean Ferrandini	Géologie
Jean Pierre Nougarede	Faune

Inventeurs de données

- Berquier C., 2013. Base de données informatique OGREVA
- CBNC Pole Habitat, 2006. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Couzet N., 2009. Base de données informatique OGREVA.
- Delage A., 2011, 2013. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Deschatres R., Loiseau J-E., Vivant J., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Doucet G., 2009. Base de données informatique OGREVA
- Favier C., Petit Y., 2012. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Feral C., 2006. Base de données informatique OGREVA.
- Kim A., 2000. . Base de données informatique OGREVA
- Lair E., 2015. Endemys.
- Milcent J.-P., 1999. Base de données informatique OGREVA
- Nery L., 2014. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Paradis G., 2004. Base de données informatique OGREVA.
- Paradis G., 2006. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Paradis G., CBNC Pole Habitat, 2004. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Piazza C., 2013. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
- Roche B., 1976, 1988, 1989, 2004. Base de données informatique OGREVA
- Vivant J., non daté. Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Bibliographie

- ACEMAV coll., Duguet R., Melki F. ed., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480 p.
- Anonyme, 2006. PLU de la commune de Bonifacio.
- Anonyme, 2015. Gestion des sites du Conservatoire du Littoral en Corse du Sud « programme d'intervention », Conseil Général de la Corse du Sud.
- Décret ministériel du 11 décembre 2000 portant création de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (Corse-du-Sud).

Décret ministériel du 23 septembre 1999 portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.

Delaugerre M., Cheylan M., 1992. Atlas de la répartition des batraciens et des reptiles de Corse. 128 p.

DREAL Corse, 2008. Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

DREAL Corse, non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Mares des Tre Padule » (940004111).

DREAL Corse, non daté. Formulaire de données de la ZNIEFF « Plage et zones humides de Rondinara » (940030911).

Dubois Ph. J., Le Maréchal P., Olioso G., Yésou P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, 560 p.

Faggio G, 1998. Evaluation des potentialités d'accueil de l'avifaune sur quelques zones humides de la région de Bonifacio (Corse du Sud). Rapport final. Conservatoire des Espaces Naturels de Corse; Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. 37 p.

Ferrandini J. & Ferrandini M., 2010. Elements de géologie pour le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Tre Padule de Suartone. Univ. Corse. CNRS UMR 6134, Corté, 26p.

Freytet A., 2015. Plan d'intentions paysagères et propositions d'aménagement pour les sites des Tre Padule et Prisarella, CELRL.

Jeanmonod D., Gamisans J., Flora Corsica 2ème édition. Société Botanique du Sud-Ouest. 1072 p.

Lorenzoni C., Paradis G., 1996. Description phytosociologique et cartographique de la végétation des zones humides du golfe de Rondinara (Corse du Sud). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., t. 27 : 151-178.

Lorenzoni C., 1997 - Étude de la végétation des mares temporaires méditerranéennes de la Corse. Collectivité Territoriale de Corse, Office de l'Environnement de la Corse, 247 pages. Programme LIFE « Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ».

Lorenzoni C., Paradis G., 2000a. Phytosociologie de mares temporaires méditerranéennes: les Tre Padule et la Padule Maggiore (Suartone, commune de Bonifacio, Corse). Colloque Phytosociologique XXVII, Les Données de la Phytosociologie sigmatiste, Bailleul octobre 1997 : 571-593.

Météo France, non daté. Fiche climatologique de Bonifacio. 1p.

Office de l'Environnement de la Corse, 2014. Plan de gestion 2014-2019 de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone. Réserves Naturelles de Corse ; RAMSAR. 118 p.

Orsini J-B., Ferrandini J., Ferrandini M., Loÿe M.-D., Guennoc P., Pluquet F., Oggiano G., Cherchi G., Gattacceca J., Orù P., Puliga G., Pintus M. & Ulzega A., 2010. Carte géol. France (1/50000), feuille Sotta-Bonifacio-Santa-Teresa-di-Gallura (1127). Orléans : BRGM. Notice explicative par: J-B. Orsini, R. Capdevila, M. Ferrandini, J. Ferrandini, F. Galloni, J.-P. André, P. Münch, S. Saint-Martin, Z. Alamy, M-D. Loÿe, P. Guennoc, F. Pluquet, I. Thinon, M. Santiago, B. Tessier, J.-Y. Reynaud, J. Gamisans, P. Traroni, G. Oggiano, G. Cherchi, P. Orrù, G. Puliga, M. Pintus et A. Ulzega, 200p.

Paradis G., 1998. Description des stations corses de l'espèce protégée *Ampelodesmos mauritanicus* (Poaceae) : phytosociologie, nombre de touffes et dynamisme. Le Journal de Botanique de la Société botanique de France, n° 7 :67-74.

Paradis G. 2003. Observations sur les stations du taxon rare et protégé *Drimia fugax* (Hyacinthaceae) en Corse. Propositions de gestion. Le Monde des Plantes, n° 479 : 27-31.

Paradis G., Delage A., Hugot L., Pozzo di Borgo M.-L. 2007. Contribution à la connaissance de la chorologie de l'espèce protégée *Gennaria diphylla* (Link) Parl. (*Orchidaceae*) en Corse. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., t. 38 : 113-138.

Paradis G., Hugot L., Pozzo di Borgo M.-L. 2007. Précisions sur la chorologie de l'espèce protégée *Ambrosina bassii* (L.) (Araceae) en Corse. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., t. 38 : 81-104.

Paradis G., Piazza C. 1994. Etude phytosociologique et cartographique du littoral sableux du site de La Rondinara (Sud de la Corse). Res Mediterranea, 1 : 25-52.

Paradis G., Piazza C., Pozzo di Borgo M.-L. 2006. Description de la végétation des pourtours rocheux du golfe de la Rondinara (Corse). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., t. 37 : 65-115.

Paradis G., Pozzo di Borgo M.-L., 2005. Étude phytosociologique et inventaire floristique de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone (Corse). Journal de Botanique de la Société botanique de France, 30 : 27-103.

Thibault J.-C., 2006. Connaître les oiseaux de Corse. Parc Naturel Régional de Corse. Ed. Albiana. 259 p.

Thibault J.-C., Bonaccorsi G., 1999. The birds of Corsica. British ornithologists' union. 172 p. in Moneglia Consultant, 2006. Sentiers de randonnée Nebbiu – Custeria, Etude d'incidence environnementale. Section « Faune ». 24 p.

Vacher J. P., Geniez M., 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Webographie

Banque de données du sous-sol (BSS) dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Carte géologique dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Géoportail : www.geoportail.fr

Inventaire National du Patrimoine Naturel : www.inpn.mnhn.fr

Site de cartes topographiques : www.cartes-topographiques.fr

Site de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : www.eaurmc.fr

5 ANNEXES

5.1 ANNEXE 1 : LISTE DE L'ENSEMBLE DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES (AUTRES QUE LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE) CITEES SUR LE SITE NATURA 2000 DEPUIS 1900

Espèces	Date	Auteurs
<i>Allium chamaemoly</i> L., 1753	21/01/2015	E. LAIR
<i>Ambrosina bassii</i> L.	10/02/1900	ATLAS CORSE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	15/04/1965	ATLAS CORSE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	21/05/1983	ATLAS CORSE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	21/05/1983	R. DESCHATRES
<i>Ambrosina bassii</i> L.	12/10/1989	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Ambrosina bassii</i> L.	08/05/1990	ATLAS CORSE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	08/05/1990	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Ambrosina bassii</i> L.	08/05/1990	ATLAS CORSE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	08/05/1990	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Ambrosina bassii</i> L.	25/03/1993	A. FRIDLENDER
<i>Ambrosina bassii</i> L.	01/04/2004	C. FERAL
<i>Ambrosina bassii</i> L.	01/04/2004	G. PARADIS
<i>Ambrosina bassii</i> L.	22/04/2004	G. PARADIS
<i>Ambrosina bassii</i> L.	28/04/2004	G. Paradis
<i>Ambrosina bassii</i> L.	01/01/2006	M. CBNC Pole Habitat REL. TYPE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	01/01/2006	G. PARADIS
<i>Ambrosina bassii</i> L.	01/02/2006	C. FERAL
<i>Ambrosina bassii</i> L.	27/04/2009	N. CROUZET
<i>Ambrosina bassii</i> L.	04/10/2012	A. DELAGE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	Non daté	ATLAS CORSE
<i>Ambrosina bassii</i> L.	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Ambrosina bassii</i> L.	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poiret) T. Durand & Schinz	07/05/1984	ATLAS CORSE
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poiret) T. Durand & Schinz	07/05/1984	R. DESCHATRES
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poiret) T. Durand & Schinz	11/05/1990	I. GUYOT
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poiret) T. Durand & Schinz	21/07/1990	I. GUYOT
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poiret) T. Durand & Schinz	24/07/2012	C. FAVIER, Y. PETIT
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poiret) T. Durand & Schinz	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO

Espèces	Date	Auteurs
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	22/05/1972	ATLAS CORSE
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	22/05/1972	R. DESCHATRES
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	04/06/1981	G. DUTARTRE
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	21/05/1983	ATLAS CORSE
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	21/05/1983	R. DESCHATRES
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	08/05/1990	J. GAMISANS, I. GUYOT
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	08/05/1990	J. GAMISANS
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	02/05/2004	B. ROCHE
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Antinoria insularis</i> Parl.	30/05/1993	C. LORENZONI
<i>Carex oedipostyla</i> Duval-Jouve	10/02/1900	J-M. TISON
<i>Carex oedipostyla</i> Duval-Jouve	20/04/2000	J-M. TISON
<i>Crassula vaillantii</i> (Willd.) Roth	21/06/1981	M-A. THIEBAUD
<i>Drimia fugax</i> (Moris) Stearn	25/08/2011	A. DELAGE
<i>Drimia fugax</i> (Moris) Stearn	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Drima maritima</i> (L.) Speta, 1998	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Drima maritima</i> (L.) Speta, 1998	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Drimia undata</i> Stearn	22/09/1984	R. DESCHATRES
<i>Drimia undata</i> Stearn	04/10/1984	R. DESCHATRES
<i>Drimia undata</i> Stearn	25/08/2011	A. DELAGE
<i>Drimia undata</i> Stearn	10/10/2013	C. PIAZZA
<i>Drimia undata</i> Stearn	03/10/2014	L. NERY
<i>Drimia undata</i> Stearn	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Echium sabulicola</i> Pomel subsp. <i>Sabulicola</i>	27/06/1966	R. DESCHATRES
<i>Echium sabulicola</i> Pomel subsp. <i>Sabulicola</i>	27/07/1966	R. DESCHATRES
<i>Echium sabulicola</i> Pomel subsp. <i>Sabulicola</i>	01/09/1993	G. PARADIS
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol.	10/10/2013	C. PIAZZA
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	01/01/2006	M. CBNC POLE HABITAT REL. TYPE
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	22/09/1984	ATLAS CORSE
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	22/09/1984	R. DESCHATRES
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	08/10/1984	ATLAS CORSE
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	08/05/1985	ATLAS CORSE
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	08/05/1985	J. PRUDHOMME R. DESCHATRES
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	08/05/1985	R. DESCHATRES
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	27/09/1985	R. DESCHATRES
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	05/06/1988	R. DESCHATRES
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	18/09/1993	A. FRIDLENDER
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	25/08/2011	A. DELAGE
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	10/10/2013	C. PIAZZA
<i>Elaeoselinum asclepium</i> (L.) Bertol. subsp. <i>meoides</i> (Desf.) F	2006	G. PARADIS

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Espèces	Date	Auteurs
		C. PIAZZA M-L. POZZO DI BORGO
<i>Euphorbia peplis</i> L	05/06/2013	A. DELAGE
<i>Euphorbia peplis</i> L	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGO
<i>Filago tyrrhenica</i> Chrtek & Holub, 1963	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGO
<i>Fumaria bicolor</i> Sommier ex Nicotra	01/05/2009	N. CROUZET
<i>Gennaria diphylla</i> (Link) Parl.	30/03/2004	G. PARADIS
<i>Gennaria diphylla</i> (Link) Parl.	2005	G. PARADIS M-L. POZZO DI BORGO
<i>Gennaria diphylla</i> (Link) Parl.	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGO
<i>Gennaria diphylla</i> (Link) Parl.	14/04/2004	G. PARADIS, M. CBNC POLE HABITAT REL. TYPE
<i>Heliotropium supinum</i> L.	10/02/1900	C. LORENZONI
<i>Heliotropium supinum</i> L.	27/06/1966	R. DESCHATRES
<i>Heliotropium supinum</i> L.	29/09/1987	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Heliotropium supinum</i> L.	09/10/1991	G. PARADIS
<i>Heliotropium supinum</i> L.	16/08/1993	C. LORENZONI
<i>Heliotropium supinum</i> L.	18/09/1993	A. FRIDLENDER
<i>Heliotropium supinum</i> L.	Non daté	J. VIVANT
<i>Heliotropium supinum</i> L.	16/08/1993	C. LORENZONI
<i>Isoetes histrix</i> Bory	2005	G. PARADIS M-L. POZZO DI BORGO
<i>Isoetes histrix</i> Bory	2006	G. PARADIS C. PIAZZA M-L. POZZO DI BORGO
<i>Isoetes histrix</i> Bory	27/04/2009	N. CROUZET
<i>Isoetes histrix</i> Bory	01/05/2009	N. CROUZET
<i>Isoetes histrix</i> Bory	29/04/1985	D. JEANMONOD D. ROGUET
<i>Isoetes histrix</i> Bory	13/05/1987	J. GAMISANS
<i>Isoetes histrix</i> Bory	30/05/1993 ; 31/05/1993 et 01/06/1993	C. LORENZONI
<i>Isoëtes velata</i> A. Braun	2005	G. PARADIS M-L. POZZO DI BORGO
<i>Isoëtes velata</i> A. Braun	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGO
<i>Isoëtes velata</i> A. Braun	07/05/1990	I. GUYOT
<i>Isoëtes velata</i> A. Braun	08/05/1990	I. GUYOT
<i>Isoëtes velata</i> A. Braun	08/05/1990	J. GAMISANS
<i>Isoëtes velata</i> A. Braun	08/05/1993 ; 30/05/1993 ;	C. LORENZONI

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Espèces	Date	Auteurs
	31/05/1993 ; 01/06/1993 ; 16/08/1993 et 31/05/1994	
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>	08/05/1990	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>	08/05/1990	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Isoetes velata</i> A. Braun	09/06/1983	M-A. THIEBAUD D. ROGUET
<i>Isoetes velata</i> A. Braun	13/05/1987	J. GAMISANS
<i>Isoetes velata</i> A. Braun	08/05/1990	I. GUYOT J. GAMISANS
<i>Isoetes velata</i> A. Braun	08/05/1990	J. GAMISANS I. GUYOT
<i>Isoetes velata</i> A. Braun	25/03/1993	A. FRIDLENDER
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>	12/06/1981	ATLAS CORSE J. LAMBINON
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>	12/06/1981	R. DESCHATRES M. J. ROUSSEL
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>	08/05/1990	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>	Non daté	R. DESCHATRES J.-E. LOISEAU J. VIVANT
<i>Gagea granatelli</i> (Parl.) Parl., 1845	2005	G. PARADIS M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	27/06/1966	R. DESCHATRES
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	27/06/1986	J. GAMISANS
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	27/06/1987	J. GAMISANS
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	14/06/1990	D. JEANMONOD M-A THIEBAUD
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	05/06/2013	A. DELAGE
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch	2005	G. PARADIS M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Reichenb.) Fritsch subsp. <i>Commutata</i>	21/06/1981	M-A. THIEBAUD
<i>Linaria cirrhosa</i> (L.) Willd.	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	02/05/2004	B. ROCHE
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	13/05/1967	G. BOSC
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	22/05/1972	R. DESCHATRES
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	25/05/1979	D. CHARPIN

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Espèces	Date	Auteurs
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	25/05/1979	A-C-M CHARPIN
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	20/05/1983	M-A THIEBAUD D. ROGUET
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	21/05/1983	R. DESCHATRES
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	28/04/1985	D. JEANMONOD D. ROGUET
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	29/04/1985	D. JEANMONOD D. ROGUET
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	13/05/1987	J. GAMISANS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	29/06/1987	J. GAMISANS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	07/05/1990	I. GUYOT
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	08/05/1990	J. GAMISANS I. GUYOT
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	08/05/1990	J. GAMISANS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	09/05/1993	G. PARADIS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	09/05/1993	G. PARADIS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	2005	G. PARADIS
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	2006	M-L. POZZO DI BORGO G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGO
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson	30/05/1993 ; 31/05/1993 ; 01/06/1993 et 16/08/1993	C. LORENZONI
<i>Myosotis sicula</i> Guss.	21/05/1983	R. DESCHATRES
<i>Myosotis sicula</i> Guss.	05/06/1988	R. DESCHATRES
<i>Myosotis sicula</i> Guss.	05/06/1988	R. DESCHATRES
<i>Myosotis sicula</i> Guss.	07/05/1990	J. GAMISANS I. GUYOT
<i>Myosotis sicula</i> Guss.	Non daté	ATLAS CORSE
<i>Myosotis sicula</i> Guss.	30/05/1993	C. LORENZONI
<i>Ophioglossum lusitanicum</i> L.	08/05/1990	GRUPE DES BOTANISTES CBNM PORQUEROLLES
<i>Ophioglossum lusitanicum</i> L.	25/03/1993	A. FRIDLINDER
<i>Ophioglossum lusitanicum</i> L.	28/04/2004	G. PARADIS, M. CBNC POLE HABITAT REL. TYPE
<i>Orchis longicornu</i> Poiret	01/01/2006	M. CBNC POLE HABITAT REL. TYPE
<i>Orchis longicornu</i> Poiret	2005	G. PARADIS M-L. POZZO DI BORGO
<i>Orchis longicornu</i> Poiret	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGO
<i>Orchis longicornu</i> Poiret	00/00/2006	G. PARADIS
<i>Parapholis marginata</i> Runemark	17/05/1987	ATLAS CORSE
<i>Parapholis marginata</i> Runemark	17/05/1987	J. GAMISANS

DOCOB site natura 2000 n°FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »

Espèces	Date	Auteurs
<i>Parapholis marginata</i> Runemark	11/05/1990	I. GUYOT, J. GAMISANS
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	02/05/2004	B. ROCHE
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	08/05/1990	I. GUYOT
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	08/05/1990	I. GUYOT J. GAMISANS
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	08/05/1990	J. GAMISANS
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	07/06/1993	A. FRIDLENDER
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	18/09/1993	A. FRIDLENDER
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	31/05/1994	C. LORENZONI
<i>Pilularia minuta</i> Durieu ex A. Braun	06/06/2014	L. SORBA
<i>Pseudorlaya pumila</i> (L.) Grande	04/05/1982	M. M-A THIEBAUD
<i>Pseudorlaya pumila</i> (L.) Grande	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Pseudorlaya pumila</i> (L.) Grande	17/05/1987	J. GAMISANS
<i>Ranunculus macrophyllus</i> Desf.	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Ranunculus macrophyllus</i> Desf.	02/05/2004	B. ROCHE
<i>Ranunculus macrophyllus</i> Desf.	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	04/05/1982	M-A THIEBAUD
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	20/05/1983	M-A THIEBAUD D. ROGUET
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	08/05/1990	I. GUYOT
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	08/05/1990	I. GUYOT, J. GAMISANS
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	31/05/2004	G. PARADIS, M. CBNC POLE HABITAT REL. TYPE
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	05/06/2013	A. DELAGE
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	30/05/1993 et 01/06/1993	C. LORENZONI
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank subsp. <i>fucooides</i> (Frey) Muñoz Ga	07/05/1990	I. GUYOT
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank subsp. <i>fucooides</i> (Frey) Muñoz-Ga	13/05/1987	J. GAMISANS, HEBRARD, P. PONEL
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank subsp. <i>fucooides</i> (Frey) Muñoz-Ga	07/05/1990	J. GAMISANS, I. GUYOT
<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau	24/04/1985	D. JEANMONOD, D. ROGUET
<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau subsp. <i>Revelieri</i>	08/05/1990	I. GUYOT
<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau subsp. <i>Revelieri</i>	08/05/1990	I. GUYOT J. GAMISANS
<i>Romulea requienii</i> Parl.	23/03/1993	J. GAMISANS
<i>Romulea requienii</i> Parl.	25/03/1993	A. FRIDLENDER

Espèces	Date	Auteurs
<i>Romulea requienii</i> Parl.	01/01/2006	CBNC POLE HABITAT REL. TYPE
<i>Romulea requienii</i> Parl.	30/05/1993	C. LORENZONI
<i>Romulea revelieri</i> Jord. & Fourr.	01/05/2004	G. PARADIS
<i>Romulea revelieri</i> Jord. & Fourr.	02/05/2004	B. ROCHE
<i>Romulea revelieri</i> Jord. & Fourr.	01/05/2009	N. CROUZET
<i>Romulea revelieri</i> Jord. et Fourr.	13/05/1987	J. GAMISANS
<i>Romulea revelieri</i> Jord. et Fourr.	20/04/1993	J. GAMISANS
<i>Romulea revelieri</i> Jord. et Fourr.	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Romulea revelieri</i> Jord. et Fourr.	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Scilla autumnalis</i> L. var. <i>corsica</i> (Boullu) Rouy	03/10/1979	ATLAS CORSE
<i>Scilla autumnalis</i> L. var. <i>corsica</i> (Boullu) Rouy	12/10/1989	J. GAMISANS
<i>Scilla autumnalis</i> L. var. <i>corsica</i> (Boullu) Rouy	10/10/2013	C. PIAZZA
<i>Serapias nurrica</i> B. Corrias	17/05/1984	ATLAS CORSE
<i>Serapias nurrica</i> B. Corrias	17/05/1984	R. DESCHATRES
<i>Serapias nurrica</i> B. Corrias	13/05/1987	M. PHILIPPE JAUZEIN
<i>Serapias nurrica</i> B. Corrias	08/05/1991	J. GAMISANS I. GUYOT
<i>Serapias nurrica</i> B. Corrias	2005	G. PARADIS M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Serapias nurrica</i> B. Corrias	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	2006	G., PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Silene coelirosa</i> (L.) Godron in Gren. & Godron	02/06/1986	D. JEANMONOD, D. ROGUET, A. NATALI
<i>Silene coelirosa</i> (L.) Godron in Gren. & Godron	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Tamarix africana</i> Poiret	12/09/1992	G. PARADIS
<i>Tamarix africana</i> Poiret	24/07/2012	C. FAVIER, Y. PETIT
<i>Tamarix africana</i> Poiret	05/06/2013	A. DELAGE
<i>Tamarix africana</i> Poiret	2006	G., PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Trifolium michelianum</i> Savi	07/05/1990	I. GUYOT
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>barrelieri</i> (Loisel.) Rouy	21/06/1981	M-A. THIEBAUD
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>barrelieri</i> (Loisel.) Rouy	20/04/1984	R. DESCHATRES
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>barrelieri</i> (Loisel.) Rouy	14/04/1985	R. DESCHATRES, J.-E. LOISEAU
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>laxiflorum</i> (Guss.) Rouy	12/10/1989	J. GAMISANS
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>laxiflorum</i> (Guss.) Rouy	10/10/2013	C. PIAZZA
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>laxiflorum</i> (Guss.) Rouy	2005	G. PARADIS, M-L. POZZO DI BORGIO
<i>Triglochin bulbosum</i> L. subsp. <i>barrelieri</i> (Guss.) Rouy	01/06/1993	C. LORENZONI
<i>Vicia altissima</i> Desf., 1799	2006	G. PARADIS, C. PIAZZA, M-L. POZZO DI BORGIO

5.2 ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES CITEES DANS LA RESERVE NATURELLE DES TRE PADULE (OEC, 2014)

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Livre Rouge Flore menacée de France	Statuts de protection			Listes rouges IUCN		Endémisme	
				International		National	Régional	Europe		France
				CB	DH					
Isoetaceae	<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844	Isoète de Durieu	-	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Isoetaceae	<i>Isoetes histrix</i> Bory, 1844	Isoète épineux, Isoète des sables	-	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Isoetaceae	<i>Isoetes velata</i> A.Braun, 1850	Isoète voilé	-	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Marsileaceae	<i>Pilularia minuta</i> Durieu, 1838	Pilulaire délicate, Pilulaire naine	Tome 1	An I	-	Art.1*	-	-	-	-
Araceae	<i>Ambrosina bassii</i> L., 1764	Ambrosinia de Bassi, Ambrosine de Bassi	Tome 1	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Juncaginaceae	<i>Triglochin bulbosum</i> subsp. <i>Laxiflorum</i> (Guss.) Rouy, 1912	Troscart à fleurs lâches	Tome 2	-	-	Art.1*	-	-	VU	-
Liliaceae	<i>Brimeura fastigiata</i> (Viv.) Chouard, 1931	Jacinthe de Pouzolz	-	-	-	-	-	-	-	X
Liliaceae	<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Scille maritime, Squille	Tome 2	-	-	Art. 2/3*	-	-	LC	-
Liliaceae	<i>Charybdis undulata</i> (Desf.) Speta, 2001	Scille à feuilles ondulées	Tome 2	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Liliaceae	<i>Gagea granatelli</i> (Parl.) Parl., 1845	Gagée de Granatelli	-	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Liliaceae	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, petit houx, buis piquant	-	-	An V	-	-	LC	-	-
Amaryllidaceae	<i>Acis rosea</i> (F.Martin) Sweet, 1829	Nivéole rose	Tome 2	-	-	-	-	-	LC	X
Amaryllidaceae	<i>Allium parciflorum</i> Viv., 1825	Ail à fleurs peu nombreuses	-	-	-	-	-	DD	-	X

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Livre Rouge Flore menacée de France	Statuts de protection				Listes rouges IUCN		Endémisme
				International		National	Régional	Europe	France	
				CB	DH					
Iridaceae	<i>Crocus corsicus</i> Vanucchi ex Maw, 1878	Crocus de Corse	-	-	-	-	-	-	X	
Iridaceae	<i>Crocus minimus</i> DC., 1804	Petit Crocus	Tome 2	-	-	-	-	-	LC	X
Iridaceae	<i>Romulea corsica</i> Jord. & Fourr., 1868	Romulée de Corse	Tome 2	-	-	-	-	-	DD	X
Iridaceae	<i>Romulea requienii</i> Parl., 1860	Romulée de Requienii	-	-	-	-	-	-	-	X
Iridaceae	<i>Romulea revelieri</i> Jord. & Fourr., 1866	Romulée de Revelière	Tome 2	-	-	-	Art. 1**	-	LC	X
Orchidaceae	<i>Anacamptis longicornu</i> (Poir.) R.M. Bateman, Pridgeon & M.W. Chase, 1997	Orchis à long éperon	Tome 2	-	-	Art.1*	-	-	VU	-
Orchidaceae	<i>Anacamptis papilionacea</i> var. <i>expansa</i> (Ten.) Bateman, Pridgeon & M.W. Chase	Orchis papillon	-	-	-	-	-	-	-	X
Orchidaceae	<i>Gennaria diphylla</i> (Link) Parl., 1860	Gennarie à deux feuilles	Tome 2	-	-	-	Art. 1**	EN	NT	-
Orchidaceae	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	-	-	-	-	-	LC	-	-
Orchidaceae	<i>Neottinea maculata</i> (Desf.) Stearn, 1974	Néottinée maculée, Orchis maculé	-	-	-	-	-	LC	LC	-
Orchidaceae	<i>Serapias cordigera</i> L., 1763	Sérapias en cœur	-	-	-	-	-	LC	VU/LC	-
Orchidaceae	<i>Serapias lingua</i> L., 1753	Sérapias langue, Sérapias à languette	-	-	-	-	-	LC	NT	-
Orchidaceae	<i>Serapias nurrica</i> Corrias, 1982	Sérapias de la Nurra	Tome 1	-	-	Art.1*	-	NT	VU	X
Orchidaceae	<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	Sérapias à petites fleurs	-	-	-	Art.1*	-	LC	NT	-

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Livre Rouge Flore menacée de France	Statuts de protection				Listes rouges IUCN		Endémisme
				International		National	Régional	Europe	France	
				CB	DH					
Orchidaceae	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Tome 2	An I	An IV	Art.1*	-	-	-	-
Asparagaceae	<i>Prospero corsicum</i> (Boullu) J.M.Tison, 2006	Scille de Corse	Tome 1	-	-	-	-	-	VU	X
Cyperaceae	<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. &Schult., 1817	Scirpe épingle, Héléocharis Epingle	-	-	-	-	-	LC	-	-
Poaceae	<i>Antinoria insularis</i> Parl., 1845	Antinorie insulaire, Antinorie de Corse	Tome 1	-	-	-	Art. 1**	-	VU	-
Poaceae	<i>Festuca arundinacea</i> var. <i>corsica</i> (Hack.) Kerguélen, 1994	Fétuque faux roseau	-	-	-	-	-	-	-	X
Ranunculaceae	<i>Ranunculus macrophyllus</i> Desf., 1798	Bouton d'or à grandes feuilles, Renoncule à grandes feuilles	Tome 2	-	-	Art. 2/3*	-	-	VU	-
Ranunculaceae	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse	-	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Ranunculaceae	<i>Ranunculus revelieri</i> Boreau, 1857	Renoncule de Revelier	Tome 1	-	-	Art.1*	-	LC	NT	X
Haloragaceae	<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC., 1815	Myriophylle à feuilles alternes	-	-	-	-	-	LC	-	-
Fabaceae	<i>Genista corsica</i> (Loisel.) DC., 1815	Genêt corse	-	-	-	-	-	-	-	X
Rubiaceae	<i>Rubia peregrina</i> subsp. <i>requienii</i> (Duby) Cardona & Sierra, 1981	Garance de Requien	-	-	-	-	-	-	-	X
Lamiaceae	<i>Stachys glutinosa</i> L., 1753	Epiaire poisseuse	-	-	-	-	-	-	-	X
Lamiaceae	<i>Teucrium marum</i> L., 1753	Germandrée marine	-	-	-	-	-	-	-	X

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Livre Rouge Flore menacée de France	Statuts de protection				Listes rouges IUCN		Endémisme
				International		National	Régional	Europe	France	
				CB	DH					
Plantaginaceae	<i>Cymbalaria aequitriloba</i> (Viv.) A.Chev., 1937	Cymbalaire trilobée	-	-	-	-	-	-	X	
Plantaginaceae	<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch, 1897	Linaire à vrilles	Tome 2	-	-	Art.1*	-	-	LC	-
Plantaginaceae	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1866	Littorelle à une fleur, Littorelle des étangs	-	-	-	Art.1*	-	-	-	-
Apiaceae	<i>Bunium alpinum</i> subsp. <i>corydalinum</i> (DC.) Nyman, 1879	Bunium	-	-	-	-	-	-	-	X
Apiaceae	<i>Helosciadium crassipes</i> W.D.J. Koch, 1824	Ache	Tome 2	-	-	-	-	NT	VU	X
Asteraceae	<i>Bellium bellidioides</i> L., 1771	Bellium fausse pâquerette	-	-	-	-	-	-	-	X

* Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national

** Arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse complétant la liste nationale

CB : Convention de Berne
 EW : Espèce disparue, survivant uniquement en élevage
 EN : Espèce en danger
 NT : Espèce quasi menacée
 DD : Données insuffisantes

DH : Directive Habitat/Faune/Flore
 CR : Espèce en danger critique d'extinction
 VU : Espèce vulnérable
 LC : Préoccupation mineure
 NE : Non Évalué

5.3 ANNEXE 3 : DEFINITION GENERALE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES AU SEIN DU SITE NATURA 2000

Lagunes côtières* (1150) : Les lagunes sont des étendues d'eau salée côtières, peu profondes, de salinité et de volume d'eau variables, séparées de la mer par une barrière de sable. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hyper salinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine fraîche lors des tempêtes ou à cause des marées.

Végétation annuelle des laisses de mer (1210) : Végétation herbacée basse, ouverte, très largement dominée par les espèces annuelles à bisannuelles, présentant une seule strate, et dont le recouvrement est le plus souvent faible. Cet habitat présente un développement linéaire et discontinu ; il forme la première ceinture de végétation terrestre des massifs dunaires.

Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. Endemiques (1240) : L'habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des fissures de rochers des falaises méditerranéennes. Il est présent sur l'ensemble des côtes à falaises du littoral méditerranéen. Constitué d'une végétation herbacée rase à moyenne, ouverte, dominée par les espèces vivaces souvent crassulescentes, présentant une seule strate, et dont le recouvrement est rarement très élevé. Cet habitat est dominé floristiquement et physionomiquement par la Criste marine (*Crithmum maritimum*) accompagnée par divers Statices (*Limonium* spp.). Il présente un développement ponctuel à linéaire, qui suit la configuration des fissures des rochers littoraux.

Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310) : Cet habitat est constitué par des formations de plantes essentiellement annuelles, développées sur substrat vaseux à vaso-sableux, halo-eutrophe, parfois mêlé de débris coquilliers ou de dépôts organiques. Ces végétaux croient sur les berges des lagunes et des étangs saumâtres, pouvant subir un assèchement estival ainsi que dans les cuvettes/microcuvettes restant longtemps inondées et fraîches en été. Ces milieux sont polyhalins et peuvent subir d'importantes variations de salinité.

Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (1410) : Cet habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des bas et hauts prés salés méditerranéens. La végétation herbacée, moyenne à haute, est de type prairial. Elle est dominée floristiquement et physionomiquement par les joncs. Ces prés se développent dans les zones de vases salées à marnage plus ou moins important, en bordure des marais côtiers et des étangs lagunaires, sur substrat sablo-limoneux à limono-vaseux. Le niveau d'engorgement et la salinité du substrat peuvent varier fortement selon la position topographique et le niveau d'assèchement estival.

Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*) (1420) : L'habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes ligneuses arbustives des hauts prés salés méditerranéens. Cet habitat est colonisé par des espèces hygrophiles

dont beaucoup présentent une succulence très marquée. Il s'agit d'une adaptation des tissus de ces végétaux à pomper l'eau malgré la forte pression osmotique de la solution du sol (due à une concentration élevée en sel). Les familles des chénopodiacées et des plombaginacées y sont les mieux représentées.

Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* (2210) : Cet habitat se développe immédiatement au contact supérieur des laisses de haute mer, sur pente faible à nulle. Végétation adaptée et favorisée par un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien à partir du haut de plage. Végétation herbacée graminéenne moyenne, ouverte, dominée par les espèces vivaces, présentant une seule strate, et dont le recouvrement n'est jamais très élevé. Cet habitat présente un développement linéaire ou en frange plus ou moins continue.

Dunes avec pelouses des *Malcolmietalia* (2230) : Formation avec beaucoup de plantes annuelles, et souvent avec des éphémérophytes ayant une floraison printanière, des sables profonds des dépressions interdunaires des côtes. Elles sont représentatives des formations dunaires du 35.4.

Dunes littorales à *Juniperus spp. (2250)** : Ensemble des végétations spécialisées des maquis littoraux des milieux dunaires et de l'étage aérohalin des falaises, caractérisées par la présence de diverses espèces de Genévriers (*Juniperus spp.*).

Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130) = Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes spp.*, (3120) : Cet habitat se développe des étages planitiaire à montagnard sous des climats variés où il apparaît aux niveaux supérieurs des lacs, étangs, mares temporairement inondées, chemins inondables,... Il préfère les sols acides, oligotrophes à mésotrophes au substrat sableux à limoneux. Cet habitat héliophile est généralement submergé durant la période hivernale.

Mares temporaires méditerranéennes* (3170) : Ce sont des plans d'eau à existence temporaire et de faible profondeur (quelques centimètres en général) et de dimension très variable (de quelques centimètres carrés à plusieurs hectares). Elles ne sont en eau que durant l'hiver et le printemps et sont colonisées par des végétations amphibies méditerranéennes composées de plantes annuelles ou bulbeuses aptes à survivre à la sécheresse estivale qui touche ces mares. L'alimentation en eau de ces mares est assurée par la pluie, les écoulements d'un bassin versant, voire par des eaux souterraines. En fonction des profondeurs, de la durée de submersion et de la qualité du substrat, apparaissent une multitude de possibilités écologiques et de végétations associées.

Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* (= *J. turbinata*) (5210) : Cet habitat correspond aux broussailles et fruticées sempervirentes sclérophylles méditerranéennes et subméditerranéennes organisées autour des genévriers arborescents.

Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques (5330) : Formations arbustives caractéristiques de la zone thermoméditerranéenne, envahies et dominées par les grandes touffes d'*Ampelodesmos mauritanica* ; typiquement thermo-méditerranéennes, elles sont

aussi très répandues dans la région mésoméditerranéenne.

Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea (Tuberarietea guttata)* (6220) : Ce sont des pelouses méso- et thermo-méditerranéennes xérophiles ouvertes composées de petites graminées pérennes et riches en thérophytes et géophytes. Elles occupent les sols pauvres en éléments nutritifs sur des substrats riches en bases, et souvent calcaires.

Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (*Molinio-Holoschoenion*) (6420) : Cet habitat regroupe les prés hygrophiles développés en région méditerranéenne, sur sol oligotrophe à mésotrophe qui occupent fréquemment des dépressions sur substrats variés (alluvions ou colluvions fines). Ces dépressions sont localisées dans les basses plaines et à proximité des étangs ou autres points d'eau. Cet habitat est constitué par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies et de lisières forestières se rencontrant du littoral jusqu'à l'étage alpin des montagnes.

Végétations chasmophytes des pentes rocheuses siliceuses (8220) : C'est un groupement à caractère permanent (dans les anfractuosités où elles poussent, les plantes rupicoles caractéristiques ne souffrent guère de la concurrence), la dynamique est donc très lente voir bloquée par des facteurs contraignants (absence de sol). Cet habitat est propre à la Corse et à la Sardaigne et abrite un grand nombre d'endémiques.

Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae*) (92D0) : Cet habitat ne se développe que le long des cours d'eau à régime d'oued, restant à sec une partie de l'année, à débit variable mais constant, pendant l'autre partie ; eaux légèrement salées d'origine maritime pénétrant dans le cours inférieur du ruisseau.

Forêts à *Quercus suber* (9330) : Cet habitat correspond à des forêts silicicoles dominées par le chêne-liège (*Quercus suber*). Ces peuplements se rencontrent à l'étage mésoméditerranéen inférieur et moyen. Le chêne-liège croît sur sols généralement plus profonds et plus meubles que ceux qu'arrive à supporter le chêne vert. De plus cette espèce est relativement -exigeante en humidité et assez thermophile d'où son aire de répartition relativement restreinte.

Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* dégradées (9340) :

Cet habitat correspond à une formation mésoméditerranéenne riche, pénétrant localement, souvent en ravin, dans la zone thermoméditerranéenne. Souvent dégradées en matorral arborescent, les formes forestières pleinement développées ne recouvrent que de faible surface. Les formations de type matorral arborescent à chêne vert ont cependant été intégrées dans cet habitat car une restauration est souvent possible.